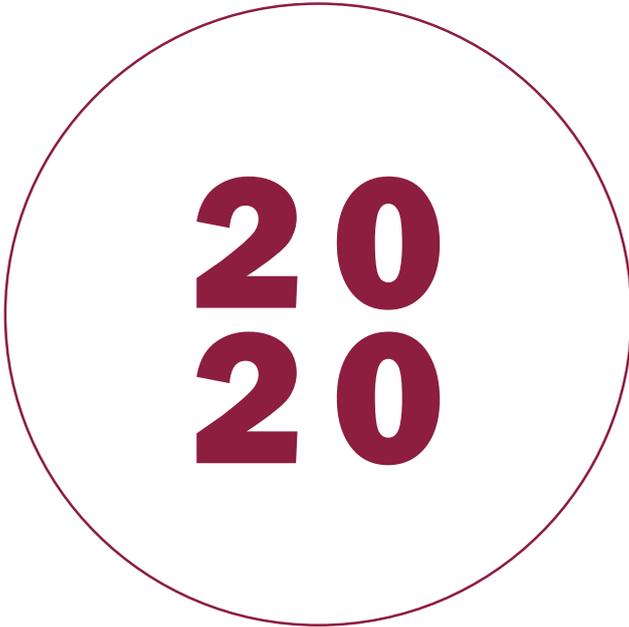


DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

RAPPORT FINANCIER



**20
20**

EXERCICE 2020

JUIN **2021**

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

5

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

8

1) L'équilibre général du CA 2020	6
2) Conséquences financières de la pandémie	8
3) Description des grands postes de dépenses et recettes	12

CRÉDITS TRANSVERSES : FISCALITÉ, DOTATIONS, PÉRÉQUATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

20

PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

28

1) Sécurité	31
2) Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	34
3) Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	39
4) Santé et action sociale	45
5) Aménagement des territoires et habitat	51
6) Action économique	56
7) Environnement	60
8) Transports	65
9) Services généraux	69

INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

76

1) Détail des opérations équilibrées	76
2) Les opérations liées à la dette	78
3) Les opérations d'ordre	79
4) Les autorisations de programme	82

PRÉSENTATION PAR CHAPITRE COMPTABLE, RÉSULTATS ET RATIOS FINANCIERS

83

LEXIQUE

85

AVANT-PROPOS

Ce compte administratif 2020 s'inscrit dans un contexte exceptionnel marqué par les conséquences sociales et économiques de la pandémie de Covid-19. Cette crise, sans précédent, fragilise fortement les finances parisiennes, notamment en raison de l'importance des secteurs du tourisme, de la restauration ou de la culture dans l'économie parisienne.

Cet exercice comptable, identifiant l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2020, permet à la Ville de Paris d'estimer avec précision le coût engendré par la crise, évalué pour cette seule année à **772 millions d'euros**.

Ce montant comprend les **240 millions de dépenses supplémentaires** engendrées par la crise sanitaire, dont une hausse d'environ 30 millions d'euros du RSA induit par le ralentissement de l'activité économique et l'augmentation considérable du nombre d'allocataires, ainsi que l'achat massif, à hauteur de 49 millions d'euros, d'équipements de protection individuels pour protéger les agents du service public et les Parisiennes et les Parisiens face au virus. La ville enregistre également **532 millions de pertes de recettes**. Avec le ralentissement du marché immobilier et de l'activité touristique, les produits de taxe de séjour et des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) ont en effet drastiquement diminué, conduisant respectivement à des pertes de 46 millions et 170 millions d'euros. Par ailleurs, avec les confinements successifs, les recettes de gestion provenant notamment des crèches, centres de loisirs et piscines ont diminué de près de 58 millions d'euros. Enfin, la ville a fait le choix, dès mai 2020, d'adopter **un plan de soutien ambitieux à hauteur de 200 millions d'euros** pour accompagner les populations les plus précaires et les acteurs les plus touchés par la crise, notamment le secteur culturel et associatif, ainsi que les commerçants.

**« NOUS ASSUMONS PLEINEMENT CES CHOIX : AIDER LES PLUS EN DIFFICULTÉ,
PROTÉGER LES PARISIENNES ET LES PARISIENS TOUT COMME NOS AGENTS,
TOUT EN SOUTENANT NOTRE ÉCONOMIE ET EN POURSUIVANT UNE POLITIQUE
D'INVESTISSEMENT AMBITIEUSE. »**

Afin de financer ces efforts, la Ville a eu un recours important à l'emprunt pour compenser la chute vertigineuse de son épargne. La dette dite « Covid », correspondant au montant de l'emprunt supplémentaire induit par la crise, est évaluée, en 2020, à **593 millions d'euros**. La pandémie a ainsi mis un coup d'arrêt à la dynamique observée lors de la précédente mandature : en effet, en 2019, l'optimisation des dépenses de fonctionnement avait permis de diminuer de 39 millions d'euros l'encours total de dette.

Pour faire face à la situation actuelle, nous devrions trouver à nos côtés l'État. Cela n'a pas été le cas en 2020. Si la Ville a su apporter des solutions rapides et efficaces, **l'État aurait dû soutenir financièrement les collectivités locales qui sont en première ligne**. Or pour la deuxième année consécutive, les dotations de l'Etat s'établissent à un niveau inférieur aux dépenses de péréquation. Ces dernières atteignent en effet 686 M€, soit une augmentation de 79,3 M€, en hausse de 13 % par rapport au CA 2019. Sans remettre en cause la légitimité de la solidarité territoriale, la pertinence de ces augmentations dans ce contexte de crise inédit doit être questionnée.

Depuis 2014, nous nous sommes engagés à la stabilité des impôts directs afin de soutenir le pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens et à poursuivre les investissements nécessaires à la transition écologique, à l'amélioration du cadre de vie et à la relance économique dans cette période de crise.

Face à la poursuite de la pandémie, nous tenons nos engagements et poursuivons nos efforts pour préparer la sortie de crise et la ville de demain.

Paul SIMONDON

*Adjoint de la Maire de Paris
chargé des finances, du budget, de la finance verte
et des affaires funéraires*

I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2020

1 / L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU CA 2020

Le compte administratif 2020 a été fortement impacté par les conséquences économiques de la crise sanitaire de la Covid-19, occasionnant une forte diminution des recettes et un accroissement marqué des dépenses engagées par la Ville pour lutter contre la pandémie.

Ainsi, au CA 2020, **les recettes réelles de fonctionnement** s'établissent à **8 250,6 M€**, en diminution de 349,9 M€, soit -4,1 %, par rapport au CA 2019 (8 600,5 M€). En parallèle, **les dépenses réelles de fonctionnement** progressent de 3,8 % (+300,7 M€), et se portent à **8 230,5 M€**, contre 7 929,8 M€ au CA 2019. L'évolution « en ciseaux » des dépenses et recettes réelles de fonctionnement a ainsi conduit à réduire fortement, d'un exercice à l'autre, **l'épargne brute**, qui s'élève à **20,1 M€**, reculant ainsi de 650,6 M€ par rapport au CA 2019.

La crise sanitaire a également affecté - dans une moindre mesure néanmoins - la section d'investissement. Année de transition entre deux mandatures, le niveau de **dépenses d'investissement** du CA 2020 atteint **1 365,3 M€** (contre 1 568,5 M€ en 2019, soit une baisse de 203,2 M€), marquant un ralentissement des investissements de la collectivité, en raison à la fois de la finalisation du programme d'investissement de la mandature se terminant et de la définition en cours du nouveau programme d'investissement pour la mandature à venir, ainsi que de la suspension de certains chantiers en raison du confinement et des restrictions sanitaires.

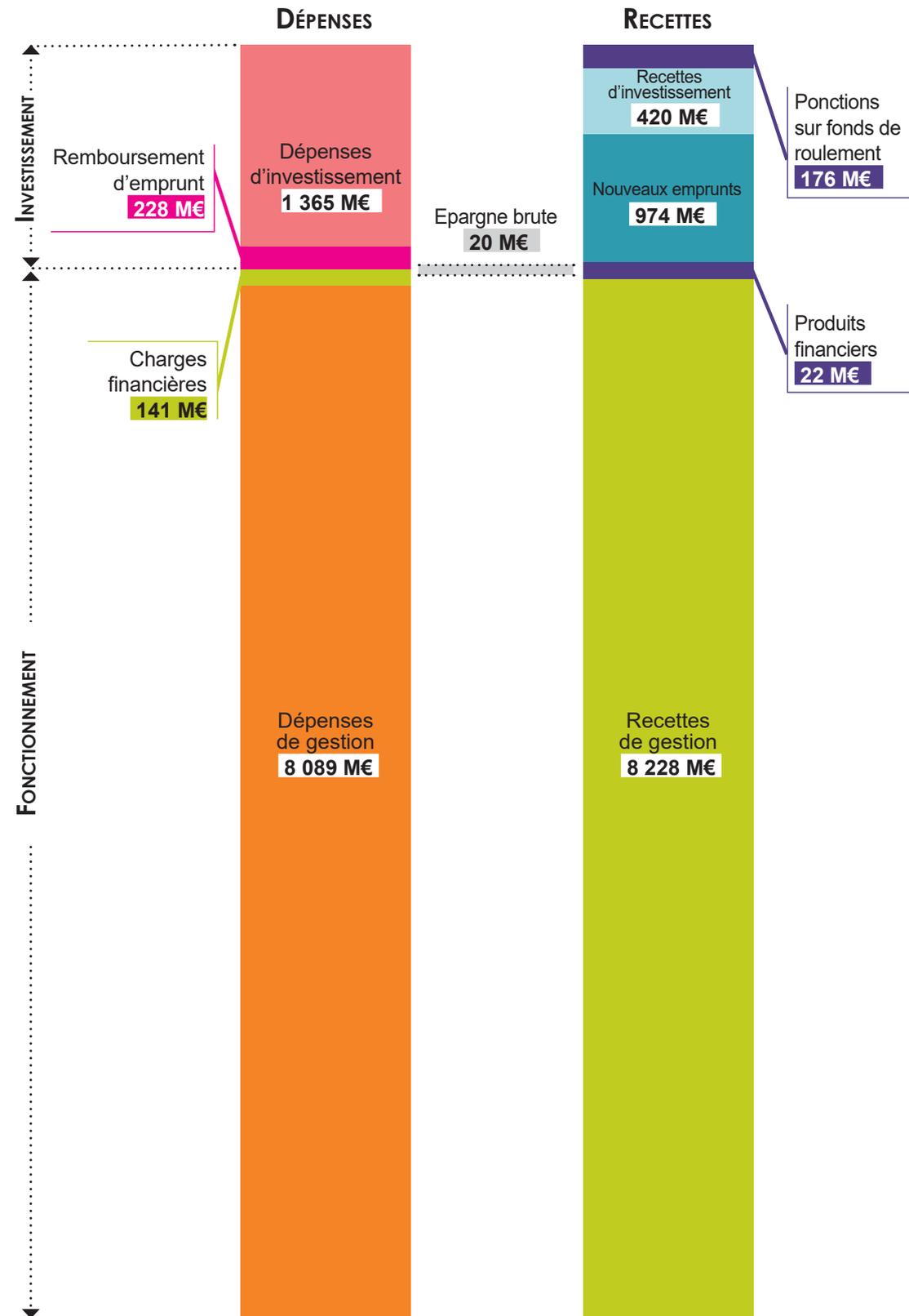
De plus, pour répondre à l'urgence de la crise, la collectivité parisienne s'est mobilisée pour soutenir les acteurs économiques et favoriser la relance, occasionnant certaines dépenses non prévues au budget primitif et estimées à 57 M€ en investissement, compensant partiellement la tendance à la baisse consécutive à la crise du Covid-19.

Par ailleurs, **les recettes réelles d'investissement** se portent à **420,3 M€** en 2020, en recul de 94,4 M€ par rapport au CA 2019, principalement en raison de moindres cessions foncières, l'exercice 2019 ayant été marqué par quelques cessions particulièrement importantes.

La **capacité de financement des investissements**, en 2020, s'est ainsi trouvée réduite à **440,4 M€**, égale à la somme des recettes réelles d'investissement (420,3 M€) et de l'épargne brute (20,1 M€), en recul de 745 M€ par rapport au CA 2019. Elle couvre 27,6% des dépenses réelles d'investissement, l'épargne brute y contribuant pour 1,3%.

De ce fait, **les nouveaux emprunts** se sont élevés à 974 M€. Par ailleurs, **les remboursements d'emprunts** s'élèvent à 227,7 M€, en hausse de 4,7 M€ par rapport à 2019, portant la **dette bancaire et obligataire** à 6 472,7 M€ et la **dette totale** à 6 621,9 M€. Cela représente une variation de dette de 739,8 M€ sur l'exercice, dont une part importante, évaluée à 592,6 M€, est consécutive à la crise de la Covid-19.

COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDÉ 2020

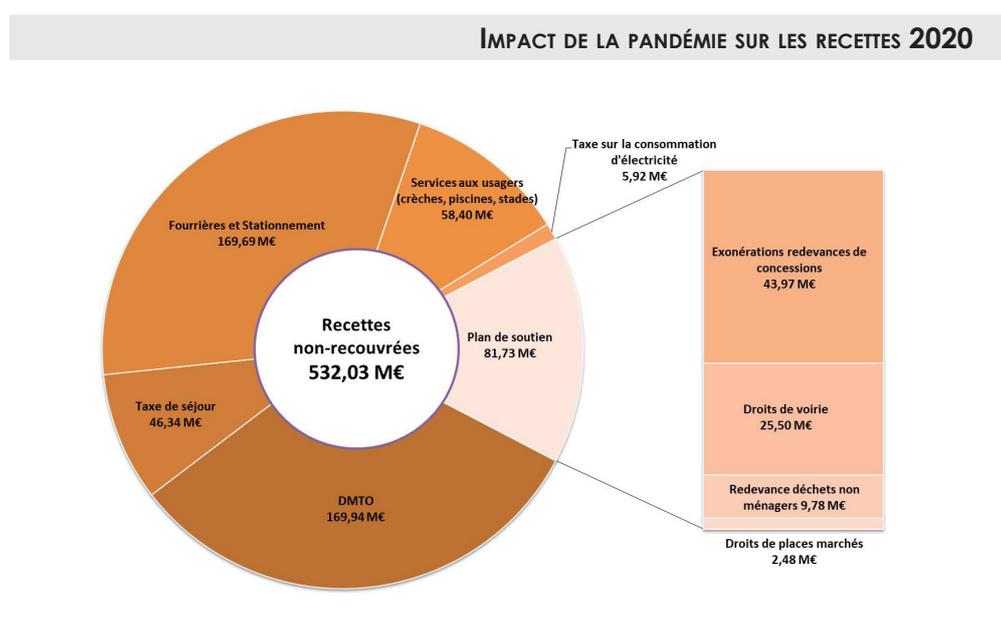


2 / CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE LA PANDÉMIE SUR LES FINANCES PARISIENNES EN 2020 : UN COÛT « COVID » DE PRÈS DE 800 M€

La circulaire du 24 août 2020 prévoit, pour les collectivités qui le souhaitent, d'identifier dans un état dédié, annexé au compte administratif de 2020, les dépenses directement en lien avec la crise sanitaire. Paris a fait ce choix en complétant toutefois ces informations par des données sur les recettes afin d'avoir une vision globale des conséquences financières de la crise ⁽¹⁾.

La Ville de Paris est particulièrement affectée par cette crise en raison notamment de la structure de son économie, et notamment du poids – y compris en matière d'emploi - des secteurs du tourisme national et international, de la restauration, et de la culture. Ainsi, par rapport au budget prévu pour 2020, les conséquences de la crise sur les finances de la ville sont considérables, avec un coût de **772 millions d'euros**.

► **LA VILLE ENREGISTRE DES PERTES DE RECETTES À HAUTEUR DE 532,03 M€ (CORRESPONDANT À DES RECETTES PRÉVUES AU BUDGET POUR 2020 MAIS NON-RECOUVRÉES).**

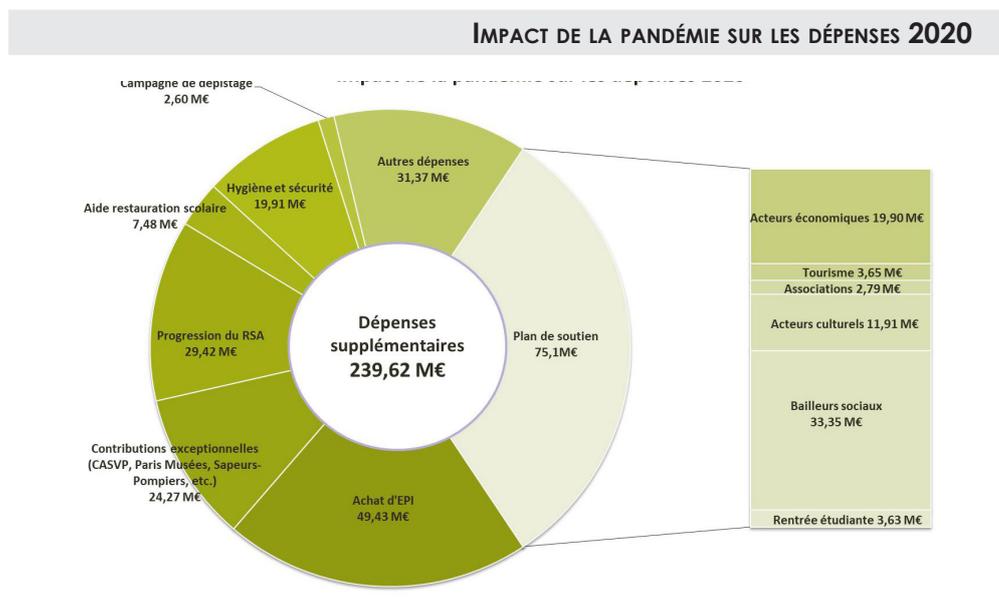


Hors plan de soutien (cf. paragraphe dédié ci-dessous), il s'agit principalement de pertes de recettes issues du ralentissement de l'activité économique :

- D'importantes pertes de recettes fiscales, dont 169,94 M€ de droits de mutation à titre onéreux (DMTO), 46,34 M€ de taxe de séjour, et 5,92 M€ de taxe sur la consommation d'électricité ;
- Une forte baisse des recettes de fourrières et de stationnement, à hauteur de 169,69 M€ ;
- Enfin, en raison de la fermeture et de la baisse de fréquentation des services aux usagers (crèches, stades, piscines), la perte de recettes tarifaires est estimée à 58,41 M€.

⁽¹⁾ Afin de mesurer au mieux l'impact de la crise sur les finances de la Ville, une analyse est en cours pour évaluer les économies générées, en lien notamment avec la baisse en matière d'achat de services. Toutefois, ces économies devront être relativisées au regard des pertes importantes de recettes et de l'accroissement des dépenses exceptionnelles intervenues en 2020, comme relaté dans ce document..

► LA VILLE ENREGISTRE ÉGALEMENT DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES, ENGAGÉES POUR FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE, À HAUTEUR DE 239,62 M€.



Hors plan de soutien, ces dépenses comprennent notamment :

- l'achat d'équipements de protection individuels (dont les masques) pour 49,43 M€,
- la couverture de la progression du RSA induite par le ralentissement de l'activité économique pour 29,42 M€,
- des contributions exceptionnelles aux opérateurs et partenaires de la Ville de Paris, afin de les soutenir face à la crise (10 M€ pour le centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), 10 M€ pour Paris Musées, 1,7 M€ pour la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), 2,6 M€ pour les caisses des écoles), ainsi que des dotations en hausse aux états spéciaux d'arrondissement pour 3,3 M€ en raison des dépenses induites par la situation sanitaire,
- des aides exceptionnelles versées aux familles parisiennes démunies pour permettre de faire face à leurs besoins fondamentaux, notamment alimentaires, pour 7,5 M€,
- des achats de gel hydro-alcoolique, produits d'entretien et petit matériel pour 7,4 M€,
- des dépenses de surnettoyage de locaux pour 7,4 M€,
- la mise en œuvre des pistes cyclables dites « coronapistes » pour 6,7 M€,
- la mise à disposition de gel hydro-alcoolique sur l'espace public (abribus et sanisettes) pour 5 M€,
- des dépenses pour organiser des campagnes de dépistage de la Covid 19 pour 2,6 M€,
- des dépenses de fonctionnement des services accrues en raison des conditions de travail particulières liées à la crise sanitaire et au confinement, évaluées à 7,7 M€, dont 1,5 M€ consacrés à l'équipement informatique des agents et aux télécommunications dans le cadre de la généralisation du télétravail, ainsi que 0,5 M€ de dépenses d'information et de communication,
- des primes de mobilisation et d'investissement versées aux agents de la collectivité particulièrement mobilisés durant le confinement, ainsi que le recrutement de renforts sur certaines missions telles que le nettoyage des locaux, pour un montant global de dépenses de personnel supplémentaires évalué à 13,6 M€.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante sur les principaux domaines de politique publique :

LIBELLÉ	DÉPENSES 2020
Services généraux	35,1 M€
Sécurité	1,9 M€
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	14,6 M€
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	22,5 M€
Santé et action sociale (dont APA et RSA)	104,0 M€
Aménagement des territoires et habitat	34,0 M€
Action économique	17,3 M€
Environnement	5,6 M€
Transport	7,7 M€
Masse salariale	13,6 M€
TOTAL GÉNÉRAL	239,6 M€

► **LA VILLE A EN OUTRE FAIT LE CHOIX, DÈS LE MOIS DE MAI 2020, DE DÉPLOYER UN PLAN DE SOUTIEN À HAUTEUR DE 200 M€, VOTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL DE PARIS.**

Face à la gravité de la crise sanitaire, la Ville s'est engagée à soutenir les populations les plus précaires et les acteurs économiques les plus touchés, comme les secteurs culturel et associatif, ainsi que les commerçants parisiens.

Ce plan ambitieux, qui se poursuit en 2021, implique des pertes de recettes par le biais d'exonérations à destination de l'économie locale pour 104,1 M€ :

- des exonérations de redevances et adaptations contractuelles accordées aux concessionnaires de la collectivité pour 46 M€,
- des exonérations des droits de voirie, dont les droits sur les étalages et terrasses, se poursuivant jusqu'à l'été 2021, à hauteur de 45,8 M€,
- la redevance spéciale sur les déchets non ménagers réduite de 9,8 M€ en 2020 en raison d'exonérations accordées pour 6 mois pour les entreprises notamment,
- des pertes de recettes de droits de place sur les marchés à hauteur de 2,5 M€.

Il comprend également des mesures directes de soutien destinées aux acteurs économiques, culturels, sociaux et associatifs, fragilisés par la crise sanitaire, pour un montant de dépenses de 82,2 M€, se traduisant par les financements suivants :

- 35,1 M€ de soutien aux bailleurs sociaux,
- 13,2 M€, principalement de subventions, accordées aux acteurs culturels,
- 7 M€ au titre des avances remboursables versées dans le cadre du Fonds de résilience mis en place par la Région Ile de France et cofinancé par la Ville,
- 6,4 M€ consacrés au soutien aux étudiants dans le cadre des aides à la rentrée étudiante et à l'installation,
- 5,3 M€ au titre du soutien à l'économie sociale et solidaire,
- 4,8 M€ de compensation de pertes de recettes de délégataires des marchés couverts,
- 3,6 M€ de subvention exceptionnelle à l'office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP),
- 2,8 M€ de subventions de soutien au monde associatif,
- 2,5 M€ pour le dispositif « Redémarrer autrement » afin de soutenir les initiatives écologiques des commerçants,
- 1,6 M€ de soutien spécifique aux libraires.

► **L'IMPACT DE LA PANDÉMIE SUR LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ EST DE 593 M €.**

Ces dépenses supplémentaires et ces moindres recettes ont contribué à creuser l'endettement de la collectivité. Sur les 974 M€ d'endettement souscrits par la ville en 2020, l'augmentation de la dette imputable à la Covid-19 peut être évaluée à 593 M€.

En effet, l'emprunt (974 M€), l'épargne brute (20 M€) et d'autres ressources sont destinées à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (1 173 M€ au CA 2020).

La pandémie a entraîné un surcoût en dépenses de 240 M€, dont 57 M€ en investissement et 183 M€ en fonctionnement, ainsi qu'une baisse des recettes de fonctionnement de 532 M€.

Dans le même temps, l'épargne brute, qui résulte de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, aurait été largement supérieure, pour atteindre 735 M€ (soit les 20 M€ constatés au CA 2020 + 532 M€ pour les recettes non-recouvrées + 183 M€ de dépenses évitées).

Le besoin de financement de 1 116 M€, en grande partie couvert par l'épargne brute (735 M€), n'aurait ainsi nécessité qu'une mobilisation de l'autorisation d'emprunt à hauteur de 381 M€.

L'emprunt constaté au CA 2020 étant de 974 M€, l'augmentation de la dette imputable à la pandémie atteint donc 593 M €.

► **FACE À CETTE CRISE EXCEPTIONNELLE, LA SITUATION FINANCIÈRE PARISIENNE EST DÉTÉRIORÉE PAR LE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT.**

Les conséquences sanitaires, sociales et économiques de la crise sur les finances de la ville sont considérables et, comme l'a démontré l'association France urbaine, « *le tribut acquitté par les grandes villes, grandes communautés et métropoles est sensiblement plus important que celui des petites collectivités* », en raison notamment de la structure de leurs recettes plus affectées par la crise de la Covid-19.

Malgré les annonces gouvernementales pour soutenir les collectivités locales, la Ville de Paris, à l'instar des autres grandes villes, n'a que très peu bénéficié des aides de l'Etat.

Parmi les trois mesures mises en place par l'Etat dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative, la Ville a seulement bénéficié d'une avance, remboursable, au titre de la baisse des recettes de DMTO, de 23 millions d'euros, sur les 80 millions d'euros promis, dont le bénéfice financier est très mesuré dès lors que les taux d'intérêt sont historiquement bas. La ville a également eu recours à l'étalement des charges, souplesse comptable permise par l'Etat, dont 20 millions d'euros devront être remboursés dès 2021 sur les 100 millions d'euros de dépenses étalées sur 5 ans.

Par ailleurs, la ville n'a pas été éligible au mécanisme de garantie de recettes, prévu à l'article 21 de la troisième LFR, à l'instar des autres grandes villes de France, malgré l'ampleur de ses pertes de recettes. À cet égard, la Cour des comptes relève elle-même un important décalage entre le niveau d'autorisation sur lequel les parlementaires ont été invités à débattre et la réalité des montants finalement engagés.

Enfin, sur les 1,4 milliard d'euros de budget d'investissement de la Ville, les crédits du Plan de relance (essentiellement sous la forme de dotation de soutien à l'investissement local (DSL)) ne représentent que 4%.

La crise n'est pas terminée et ses conséquences sur les finances de la ville se poursuivent en 2021. Depuis le mois de mars, le coût est en effet estimé à plus d'un milliard pour la Ville de Paris. En l'absence de mesures ciblées de l'Etat destinées à compenser les pertes de recettes, notamment tarifaires, il sera particulièrement complexe de rétablir la capacité d'autofinancement nécessaire pour permettre à Paris de jouer pleinement son rôle dans la relance de l'économie française.

LES CHIFFRES CLÉS PRÉSENTÉS PAR FONCTION

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8,23 milliards d'euros en 2020.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 8,60 M€.

Les dépenses réelles d'investissement, hors remboursement d'emprunt se montent à 1,37 milliards d'euros, tandis que les recettes réelles d'investissement atteignent 0,42 milliards d'euros.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses et recettes du CA 2020 selon les fonctions représentatives des différentes politiques publiques.

En M€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019/2020
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	8 485,7	8 600,5	8 250,6	-4,1%
FISCALITÉ	4 922,4	5 089,4	4 982,2	-2,1%
Fiscalité directe locale	2 677,4	2 735,6	2 785,0	1,8%
Fiscalité indirecte	1 662,4	1 762,7	1 599,7	-9,2%
Taxes affectées	582,6	591,1	597,5	1,1%
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	2 002,2	1 986,2	1 984,3	-0,1%
RECETTES DE GESTION	1 540,1	1 495,9	1 261,7	-15,7%
Sécurité	1,6	1,7	1,4	-17,1%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	37,4	45,0	58,9	30,8%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	128,4	107,6	65,9	-38,8%
Action sociale	334,6	333,5	304,4	-8,7%
Aménagement des territoires et habitat	347,6	305,2	214,7	-29,7%
Action économique	65,7	67,6	64,6	-4,4%
Environnement	120,5	119,1	105,7	-11,3%
Transports	335,8	339,9	263,6	-22,5%
Services Généraux	168,7	176,4	182,6	3,5%
PRODUITS FINANCIERS	20,9	29,0	22,4	-22,9%
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	7 854,6	7 929,8	8 230,5	3,8%
CHARGES DE PERSONNEL	2 396,3	2 423,5	2 452,2	1,2%
DÉPENSES DE GESTION (HORS CHARGES DE PERSONNEL)	3 859,8	3 844,8	3 999,1	4,0%
Sécurité	232,7	237,8	239,8	0,9%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	234,3	236,2	237,0	0,3%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	258,8	262,4	276,4	5,3%
Action sociale	1 741,0	1 718,7	1 822,2	6,0%
Aménagement des territoires et habitat	99,8	86,9	88,1	1,4%
Action économique	32,7	36,0	49,5	37,4%
Environnement	356,9	346,0	356,2	3,0%
Transports	525,0	543,1	545,2	0,4%
Services Généraux	378,5	377,7	384,7	1,9%
PÉRÉQUATION ET REVERSEMENTS FISCAUX	1 460,8	1 521,5	1 637,8	7,6%
CHARGES FINANCIÈRES	137,6	140,0	141,5	1,0%
ÉPARGNE BRUTE (ÉCART RECETTES-DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT)	631,1	670,7	20,1	-97,0%
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	612,9	514,7	420,3	-18,3%
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 544,9	1 791,5	1 593,0	-11,1%
Remboursement d'emprunt	199,0	223,0	227,7	2,1%
Dépenses opérationnelles	1 346,0	1 568,5	1 365,3	-13,0%
NOUVEAUX EMPRUNTS	375,0	250,0	974,0	289,6%
<i>Dont prime d'émission</i>	1,2	1,8	2,5	-238,9%
Dettes bancaires et obligataires au 31/12/N	5 699,3	5 726,3	6 472,7	13,0%
Encours total de dette au 31/12/N	5 921,5	5 882,1	6 621,9	12,6%
DURÉE DE DÉSENMETEMENT	9,38	8,77	329,82	3 660,7%

ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET DE LA COLLECTIVITÉ

Dans le rapport du budget primitif 2021, la Ville de Paris précisait sa participation active à la démarche innovante d'évaluation climat de ses finances, en lien avec l'association I4CE (Institut de l'Économie pour le Climat) et ses partenaires. Celle-ci vise à identifier les dépenses ayant un impact significatif sur le climat, positif ou négatif. Une première expérimentation avait été réalisée sur les dépenses du compte administratif 2019. Cette étude sera renouvelée sur les dépenses du compte administratif 2020, et ses résultats seront, de la même manière, publiés en marge du vote du budget primitif 2022.

Par ailleurs, le Programme d'Investissement de la Mandature, en cours de construction, sera l'occasion d'appliquer la méthodologie à un exercice pluriannuel et de la faire évoluer, tout en associant pour la première fois toutes les directions opérationnelles de la Ville à la démarche, dans le cadre d'ateliers de travail lancés en mars 2021.

3 / DESCRIPTION DES GRANDS POSTES DE DÉPENSES ET RECETTES

Les éléments ci-dessous sont détaillés dans les parties suivantes du présent rapport.

► 3.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉGAGE UNE ÉPARGNE BRUTE EN FORTE BAISSÉ ET LIMITÉE À 20 M€, EN RAISON DE L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE.

► 3.1.1. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN FORTE BAISSÉ, DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE DÉGRADÉ.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 8 250,6 M€, en baisse de 349,9 M€ par rapport au CA 2019, soit -4,1 % (8 600,5 M€), sous l'effet de la crise sanitaire et économique et dans un contexte de désengagement structurel de l'État.

Cette tendance à la baisse s'explique principalement par :

- Des recettes de fiscalité en retrait de 107,2 M€ par rapport au CA 2019, essentiellement en raison de la chute de la fiscalité immobilière et du produit de la taxe de séjour, les secteurs du tourisme et de l'immobilier ayant été particulièrement marqués par la crise sanitaire et les mesures de confinement ;
- Des recettes de gestion particulièrement dégradées, en baisse de 234,2 M€ par rapport au CA 2019, principalement en raison de pertes de recettes usagers et d'exonérations de taxes et de redevances de concessions, conséquences de la crise de la Covid-19, et dans une moindre mesure de la baisse de recettes exceptionnelles sur la fonction Aménagement des territoires et habitat.

Les recettes de fiscalité s'établissent à 4 982,2 M€, en baisse de 107,2 M€, soit -2,1% par rapport au CA 2019.

Cette diminution s'explique par les conséquences de la crise économique sur la fiscalité immobilière (-106,7 M€), ainsi que sur la taxe de séjour (-51,4 M€), et dans une moindre mesure sur la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE, -3 M€) et la taxe sur les cercles de jeux (-1,5 M€).

Ces baisses sont toutefois partiellement compensées par la hausse d'autres recettes fiscales à hauteur de 55,8 M€, dont le produit de la taxe foncière (TF, + 15,4 M€ soit +1,5 % par rapport au CA 2019), de la cotisation foncière des entreprises (CFE, +4,9 M€, soit +1,5% par rapport au CA 2019), et le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM, +6,1 M€), sous l'effet de l'actualisation des bases qui relève des services fiscaux, ainsi que de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, +29,6 M€, soit +5,9% par rapport au CA 2019), en lien avec le dynamisme des activités financières, immobilières et d'assurance durant l'exercice de référence.

Les **dotations et compensations** sont quasiment stables, s'élevant à 1 984,3 M€ au CA 2020, soit -1,9 M€ par rapport au CA 2019.

Ce montant résulte essentiellement de l'effet conjugué de la poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF), s'établissant à 53,5 M€ (-19,9 M€ par rapport au CA 19), et de la hausse de la compensation au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA, +12,2 M€), des compensations versées par l'État au titre des exonérations de fiscalité locale (+3,6 M€), et du dynamisme de la taxe sur les contrats d'assurance, dont une fraction est affectée à la Ville de Paris pour le financement de compétences sociales transférées (TSCA, +2,9 M€).

Les **recettes de gestion** s'élèvent à 1 261,7 M€, en baisse de 234,2 M€ par rapport au CA 2019, sous l'effet de deux facteurs principaux : d'une part et majoritairement (163,6 M€), la crise sanitaire et ses conséquences sur les participations usagers, en raison des fermetures d'équipement, ainsi que sur les taxes et redevances de concession concernées par des mesures d'exonération ; d'autre part, pour 70,6 M€, la non reconduction en 2020 de recettes exceptionnelles, notamment liées aux zones d'aménagement concerté ou à certaines cessions foncières particulières imputées en section de fonctionnement en 2019.

Les principales évolutions des recettes par fonction, détaillées dans les parties suivantes du rapport financier, sont les suivantes :

Sur la fonction **Aménagement des territoires et habitat**, les recettes chutent de 90,5 M€ par rapport au CA 2019, principalement du fait de la non reconduction de la recette exceptionnelle de 41,7 M€ liée à la cession d'un ensemble immobilier sur la commune d'Athis-Mons, du recul des produits d'excédents de zone d'aménagement concerté (ZAC) pour -37,5 M€ et de la diminution des recettes de loyers capitalisés allant de pair avec le nombre de conventionnements réalisés en 2020 (-8 M€).

Les recettes liées aux **Transports** sont particulièrement affectées par la crise de la Covid-19 et les mesures de confinement, ce qui se traduit par un recul de 76,3 M€ par rapport au CA 2019. Ainsi, les recettes de stationnement s'établissent à 175 M€, en baisse de 61,9 M€ en raison

notamment de la gratuité mise en œuvre durant les mois de mars à mai 2020. Les recettes de fourrières sont également affectées et diminuent de 3,5 M€ en 2020. Enfin, le produit des redevances de stationnement concédé recule de 9,8 M€ sous l'effet de la baisse du chiffre d'affaire des concessionnaires.

Au sein de la fonction **Culture, vie sociale, jeunesse et sports**, les recettes diminuent de 41,7 M€ en raison d'une part d'un changement d'imputation de recettes CAF basculées vers la fonction Enseignement, formation professionnelle et apprentissage pour 19 M€, et d'autre part des conséquences de la crise sanitaire et économique, avec la perte de recettes usagers des équipements sportifs, culturels et jeunesse pour 9,7 M€, et la baisse des redevances perçus pour les stades en gestion externalisée, de l'ordre de 12,3 M€.

Dans le domaine de la **Santé, de l'action sociale et de la petite enfance**, la crise sanitaire et le confinement ont fortement dégradé le niveau de recettes, en baisse de 29,1 M€ par rapport au CA 2019. Ainsi, la fermeture d'une majorité de crèches à partir de mi-mars et leur réouverture progressive à partir de mi-mai se matérialisent par un recul de 28,7 M€ des participations familiales, soit 33% par rapport à 2019. Les recettes CAF liées à la petite enfance sont moins affectées, grâce à des mécanismes de compensation mis en place par la CAF, et se traduisent par un recul de 5,3 M€.

Les recettes de la fonction **Environnement** diminuent de 13,4 M€ par rapport au CA 2019, en raison des conséquences de l'épidémie de Covid-19 et en particulier de l'exonération accordée sur la redevance relative aux déchets non ménagers (RDNM) pour six mois, à hauteur de 9,8 M€, et de la baisse des remboursements de fluides des états spéciaux d'arrondissement de 3,4 M€, en raison du recul des consommations énergétiques durant le confinement.

Enfin, la fonction **Action économique** fait également l'objet d'une diminution de recettes, limitée à 3 M€, sous l'effet conjugué des conséquences de la crise sur le secteur économique, se traduisant par des pertes de recettes de 29,5 M€, et de la perception de recettes exceptionnelles de 28 M€ au titre du marché passé avec Médiakiosk. Ainsi, les exonérations sur les droits de voirie engendrent une baisse de 24,5 M€ par rapport au CA 2019, à périmètre constant. Par ailleurs, les pertes de recettes en lien avec les activités sur l'espace public se montent à 6,5 M€ (fêtes foraines, marchés, revenus d'immeubles...).

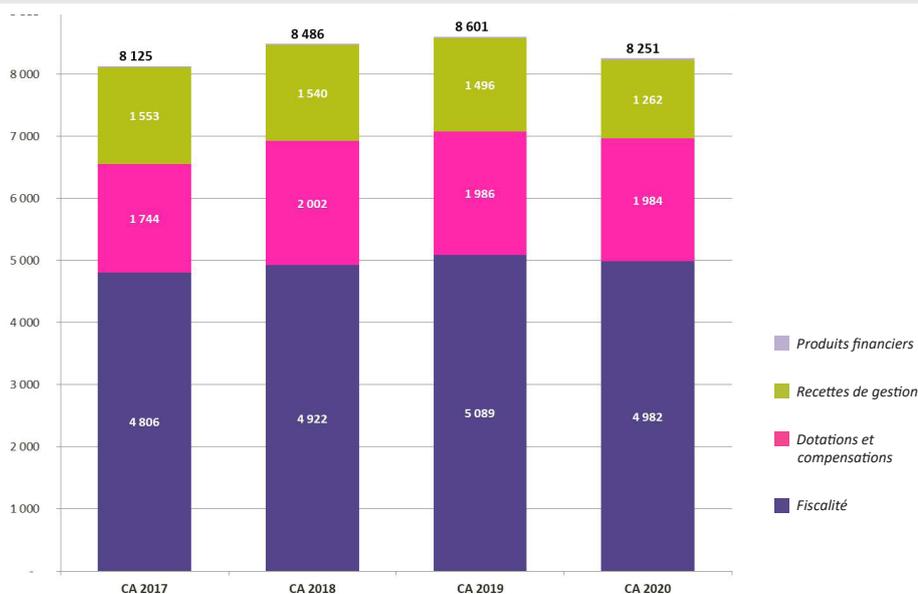
Seules deux politiques publiques, également touchées par la crise sanitaire, affichent néanmoins des recettes en hausse par rapport au CA 2019.

Sur la fonction **Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**, la baisse de 2,7 M€ des recettes usagers en raison de la crise (sur les temps d'activités périscolaires (TAP) et les cours municipaux pour adulte (CMA)), ainsi que le recul des recettes liées aux contrats aidés de 2,5 M€ sont compensés par le transfert depuis la fonction Culture, vie sociale, jeunesse et sports des recettes CAF relatives aux activités sur le temps scolaire, pour 19 M€.

Par ailleurs, la baisse de recettes constatée sur la fonction **Services généraux**, à hauteur de 14,4 M€, dont notamment le recul des recettes liées aux fonds structurels européens ainsi que des remboursements de personnel mis à disposition, est couverte par le remboursement par l'État d'une partie des dépenses d'achat d'équipements de protection individuelle supportées par les collectivités territoriales entre mars et juin 2020, pour 17 M€ (lequel n'a toujours pas été versé à la Ville), et dans une moindre mesure par la hausse de 4 M€ du produit des redevances des concessions de mobilier urbain d'information (MUI).

Enfin, les **produits financiers** s'élèvent à 22,4 M€, en baisse de 6,6 M€ par rapport au CA 2019, s'expliquant notamment par la diminution du produit des dividendes perçus par la Ville, en raison de la crise économique.

EVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2017 EN M€



► 3.1.2 DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DYNAMIQUES, FORTEMENT IMPACTÉES PAR LA CRISE SANITAIRE, AFIN DE SOUTENIR LES PARISIENS ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 8 230,5 M€, en hausse de 3,8 % par rapport au CA 2019 (7 929,8 M€).

Cette augmentation des dépenses de 300,7 M€ se décompose en quatre grands postes :

- Les **charges de personnel** augmentent de 1,2%, soit 28,7 M€, couvrant à la fois la progression spontanée des dépenses de masse salariale, ainsi que les conséquences de la crise de la Covid-19, évaluées à 13,6 M€;
- Les **dépenses de gestion** progressent de 154,3 M€, principalement en raison de la crise sanitaire, sociale et économique, notamment du fait de la hausse des dépenses de santé et d'action sociale et avec le déploiement des plans de soutien à la culture, aux associations et à l'activité économique ;
- Les **dépenses de péréquation et reversements fiscaux** sont en hausse de 116,3 M€, par rapport au CA 2019, essentiellement sous l'effet de l'augmentation de la contribution de la collectivité parisienne aux fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) d'une part, s'établissant à +76,7 M€ par rapport au CA 2019, et de la réévaluation du prélèvement au titre du CAS Amendes d'autre part, à hauteur de +30,5 M€ par rapport à 2019 ;
- Les **charges financières** sont en augmentation de 1 M€.

Les **dépenses de personnel** représentent 29,8 % des dépenses réelles de fonctionnement (proportion quasi-stable par rapport au CA 2019) et s'établissent à 2 452,2 M€ en 2020.

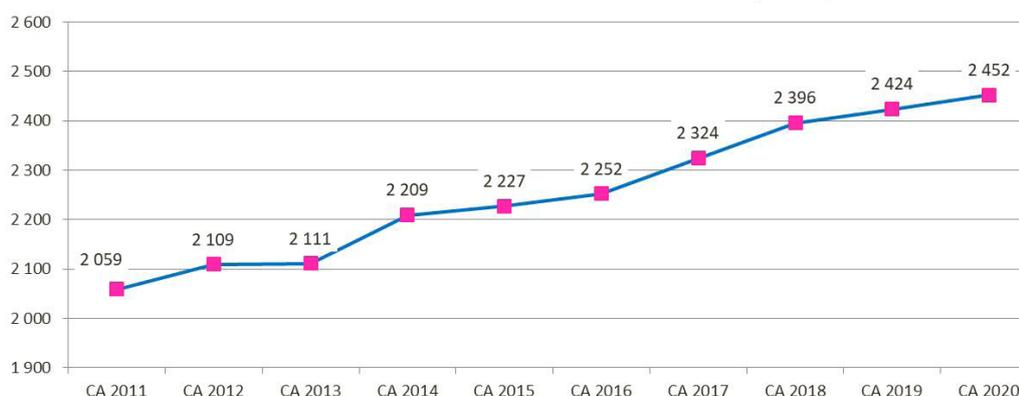
Le taux d'exécution pour 2020 s'établit à 99,4 %, soit une exécution inférieure de 14,4 M€ aux crédits ouverts au BP 2020.

Par comparaison avec le CA 2019, les dépenses de personnel enregistrent une progression de 28,6 M€, soit une évolution de 1,18 %. Cette progression s'explique par l'évolution spontanée de la masse salariale, à travers l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT), mais aussi par les différentes dépenses supplémentaires engendrées par la crise sanitaire, avec notamment :

- le coût des mesures salariales exceptionnelles déclenchées pendant le premier confinement (prime de mobilité, prime d'investissement), +11,6 M€ ;
- le recrutement de 150 agents de ménage en renfort à la Direction des affaires scolaires (DASCO), en réponse à l'instauration des différents protocoles sanitaires successifs, afin de permettre la réouverture, puis le fonctionnement des écoles, +3,4 M€.

Parallèlement, le contexte sanitaire a entraîné le décalage de certains recrutements, engendrant une moindre dépense de l'ordre de 3,5 M€.

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ENTRE 2012 ET 2021 (EN M€)



Les **dépenses de gestion** s'établissent à 3 999,1 M€, en croissance de 154,3 M€ par rapport au CA 2019, soit une augmentation de 4%. Cette tendance à la hausse concerne en particulier la politique publique "Santé, action sociale et petite enfance", et en second lieu les fonctions Culture, vie sociale, jeunesse et sports, Action économique, Environnement et Services généraux, le plus souvent en raison des conséquences des crises sanitaire et économique. Les principales évolutions, détaillées dans les parties par politique publique, sont les suivantes :

Les **dépenses de santé et d'action sociale** sont majorées de 103,5 M€, soit 6% au-dessus du niveau du CA 2019. Ainsi, les dépenses au titre de la santé augmentent très fortement, passant de 22,7 M€ en 2019 à 57,8 M€ en 2020, en lien avec l'épidémie de Covid-19. Ces crédits ont notamment permis de mettre en œuvre des mesures de protection et de prévention des Parisiens et des agents de la collectivité, dont notamment l'achat d'équipements de protection individuelle pour 32,2 M€ (en complément des dépenses effectuées en fonction Services généraux, pour un total de 49,4 M€) et l'organisation de campagnes de dépistage pour 2,6 M€.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) dans le cadre de la crise (+8,5% en moyenne entre 2019 et 2020, avec 70 065 allocataires en décembre 2020) a induit une hausse des dépenses d'allocations de 29,6 M€, ainsi que des actions d'accompagnement des bénéficiaires dans le cadre du Plan parisien pour l'insertion par l'emploi (PPIE, +1,3 M€).

Les dépenses d'aide sociale à l'enfance sont également dynamiques (+24,8 M€), à la fois en raison des crises sanitaire et sociale, et notamment du versement d'aides exceptionnelles aux familles parisiennes démunies pour 7,5 M€, ainsi que de l'ouverture de nouvelles structures d'accueil spécialisées pour les jeunes souffrant de troubles du comportement et de la montée en charge de la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA).

La contribution de la collectivité parisienne au budget du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) a atteint 379,4 M€ au CA 2020, soit une hausse de 11,3 M€ par rapport à 2019, en raison notamment d'une contribution exceptionnelle de 10 M€ pour faire face aux conséquences sociales de la crise sanitaire.

Enfin, les dépenses au titre des personnes en situation de handicap, des personnes en difficulté et des crèches augmentent elles aussi, respectivement de 9 M€ sur l'hébergement et les allocations des personnes handicapées, en raison de la tendance à la hausse du nombre de bénéficiaires, de 6,2 M€, avec notamment un versement exceptionnel de 2,5 M€ au fonds de solidarité logement (FSL) et le financement d'actions au titre de la lutte contre l'exclusion, et de 3,1 M€ en lien avec la croissance du parc de places de crèches en 2019 et 2020.

A contrario, les dépenses liées aux personnes âgées et à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) présentent une baisse de 17,1 M€ par rapport au CA 2019, imputable à la tendance baissière du nombre de bénéficiaires.

Sur la fonction **Culture, vie sociale, jeunesse et sports**, la hausse des dépenses de 14 M€ traduit l'impact de la crise sanitaire et économique, résultant d'une part du financement du plan de soutien aux acteurs culturels, pour 11,7 M€, de la contribution exceptionnelle à Paris Musées de 10 M€, et d'autre part d'économies à hauteur de 7 M€, induites par la fermeture d'équipements sportifs, culturels et périscolaires durant les périodes de confinement.

Les dépenses de la fonction **Action économique** sont également fortement marquées par la crise sanitaire et le plan de soutien aux acteurs économiques mis en place par la collectivité parisienne, avec une augmentation de 13,5 M€ par rapport à 2019. Cela comprend notamment 6,2 M€ supplémentaires consacrés au soutien aux commerçants, ainsi qu'un financement accru du soutien aux structures du tourisme (+3,3 M€), de l'économie sociale et solidaire (+2,1 M€) et de l'insertion économique (+1,7 M€).

La fonction **Environnement** porte des dépenses en hausse de 10,2 M€ par rapport à 2019, principalement en raison de la crise sanitaire et de la mise à disposition de gel hydro-alcoolique (GHA) dans l'espace public, pour 5 M€. Les dépenses de collecte des déchets sont dynamiques, avec +2,9 M€ par rapport à 2019, en lien notamment avec les clauses de révisions de prix des marchés. Enfin, les dépenses de fluides augmentent également de 2 M€.

Les dépenses au titre des **Services généraux** sont en augmentation de 12 M€ par rapport au CA 2019, sous l'effet conjugué de dépenses exceptionnelles et d'économies, souvent induites par la crise sanitaire. Ainsi, l'acquisition d'équipements de protection individuelle représente 21,3 M€, en complément des achats effectués sur la sous-fonction Santé, pour un total de 49,4 M€. Par ailleurs, les dépenses de gestion des ressources humaines diminuent de 7,3 M€, notamment sur la formation, les congés bonifiés, et la prise en charge des accidents du travail, en lien avec les mesures de confinement. De même, les dépenses de communication et d'organisation d'événements ont décliné de 4 M€ durant l'exercice 2020. La fonction Services généraux fait également l'objet d'évolutions sans lien avec la crise sanitaire, avec la hausse de 9,2 M€ des dépenses consacrées à la gestion immobilière, avec de nouvelles prises à bail de bâtiments administratifs, une baisse de 3 M€ de crédits de fonctionnement consacrés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du transfert d'une partie de ces prestations en investissement, et enfin la baisse des dépenses au titre des régularisations comptables, conséquence de l'amélioration de la qualité comptable de la collectivité.

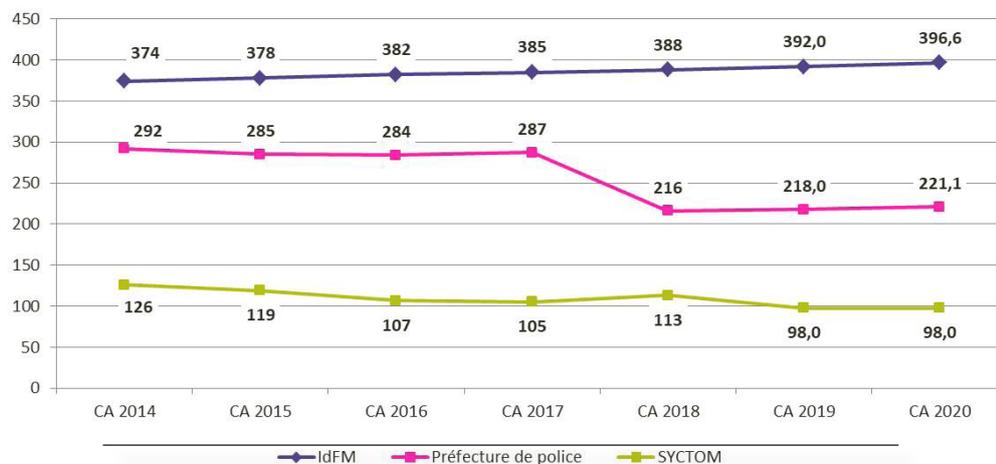
Les conséquences de la crise sanitaire sur la fonction **Transports** se traduisent essentiellement par des économies, toutefois largement compensées par certaines dépenses structurellement dynamiques, ayant pour conséquence une augmentation globale de +2,1 M€ par rapport au CA 2019. Ainsi, les dépenses liées au stationnement concédé (+6,2 M€), à la contribution à Ile de France Mobilités (+4,5 M€), aux aides aux transports pour les mineurs (+2,6 M€) et au stationnement de surface et contrôle du stationnement (+2 M€) sont en hausse. Par ailleurs, les postes de dépenses suivants sont en recul, du fait des mesures de confinement : les mises en fourrière (-4,8 M€), les travaux pour comptes de tiers (-3,3 M€), le stationnement des autocars (-2,2 M€), les services pour les personnes à mobilité réduite (PAM, -1,5 M€), ainsi que les dépenses liées au fonctionnement des traverses (-1,1 M€).

Enfin, sur la fonction **Sécurité**, la contribution de la collectivité parisienne au financement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) a augmenté de 2,6 M€, dans le cadre du plan de modernisation visant à améliorer certaines conditions d'exercice des pompiers.

Au sein de ces dépenses de gestion, les **contributions** de la collectivité parisienne augmentent de 7,7 M€ par rapport au CA 2019, pour atteindre 715,7 M€ :

- la contribution versée à **Ile-de-France Mobilités (IDFM)** s'établit à 396,6 M€, en progression de 4,6 M€ par rapport au CA 2019, soit une évolution stable de +1,14% ;
- la contribution à la **Préfecture de police** s'élève à 221,1 M€, soit une hausse de 3,1 M€ par rapport au CA 2019. Cette évolution s'explique par l'augmentation de la contribution versée à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), portée à 92,5 M€ au CA 2020, afin de financer le plan de modernisation de la brigade ainsi qu'une partie des effets de la crise sanitaire (cf. « Présentation par politique publique, fonction « Sécurité ») ;
- la contribution au **Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)** s'élève à 98 M€, un montant quasi stable par rapport au CA 2019, mais de 6,4 M€ plus faible que l'inscription prévue au BP 2020, en raison de la baisse des tonnages observée dans le cadre à la crise sanitaire.

ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2014 (EN M€)



Les dépenses de péréquation et reversement fiscaux s'établissent à 1 637,8 M€ au CA 2020, en hausse de 116,3 M€ par rapport au CA 2019.

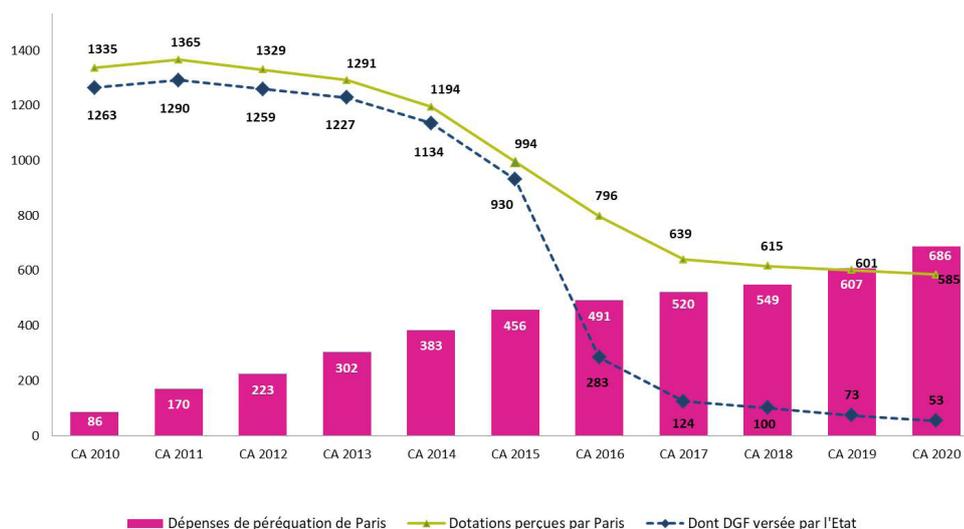
Cette évolution s'explique par deux facteurs principaux : d'une part, la péréquation au titre du fonds DMTO qui s'établit à 244,9 M€, soit +76,7 M€ par rapport au CA 2019, en raison de la réforme mise en œuvre en loi de finances 2020, et qui s'est traduite par une hausse de la contribution de Paris dès 2020 ; d'autre part par une contribution de la collectivité au CAS Amendes en hausse de 30,5 M€, du fait de la réforme de municipalisation du stationnement payant en 2018, de la crise sanitaire et du confinement. Dans un moindre mesure, cette hausse résulte également de l'augmentation des restitutions de fiscalité, de 5,4 M€, en raison de dégrèvements de DMTO accordés à la suite de contentieux, ou de régularisations de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les dépenses de péréquation à proprement parler atteignent 686,2 M€, en hausse de 79,3 M€, soit 13,1 % par rapport au CA 2019, essentiellement en raison de l'augmentation de la contribution de Paris au fonds de péréquation DMTO.

Parallèlement à cette augmentation des dépenses de péréquation, la dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par Paris a diminué de 19,9 M€ par rapport au CA 2019, du fait de l'écrêtement appliqué pour contribuer au financement des mécanismes de péréquation internes à la DGF.

Ainsi, l'effet-ciseau continue de s'accroître, confirmant pour la seconde année consécutive un montant de dépenses de péréquation (686 M€) supérieur, à hauteur de plus de 100 M€ en 2020, à celui des dotations perçues (585 M€), dans la continuité de l'évolution constatée en 2019.

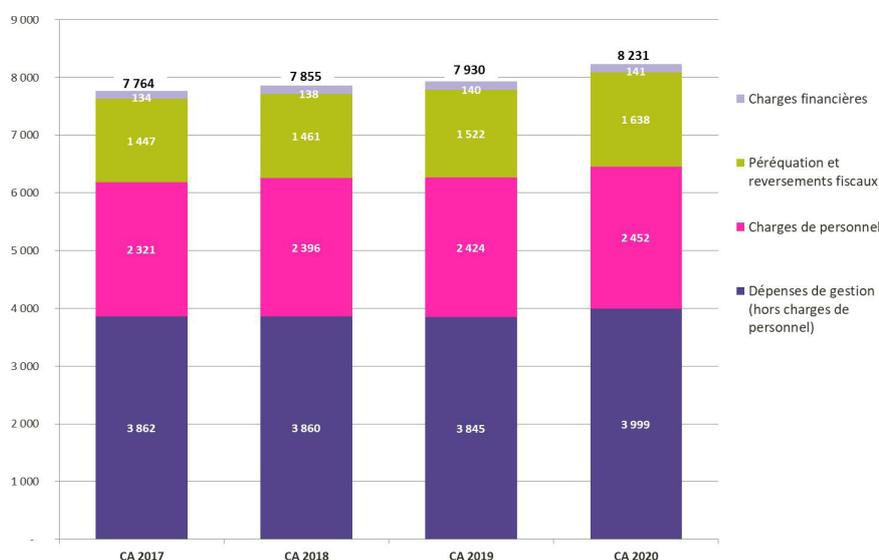
EFFET CISEAU DES DOTATIONS DE L'ÉTAT ET DES DÉPENSES DE PÉREQUATION ENTRE 2010 ET 2020 (EN M€)



Pour rappel, la Métropole du Grand Paris (MGP) perçoit depuis 2016, en lieu et place de la Ville, la dotation dite « compensation part salaires » (CPS) de la dotation forfaitaire de la DGF. La MGP reverse à la Ville une attribution de compensation représentant la différence entre les ressources et les charges transférées. Ce reversement inclut la dotation « CPS », pour 453 M€, ce qui explique la différence entre le montant global des dotations perçues, de 585 M€, et le niveau des concours financiers versés directement par l'État, de 132 M€, incluant la DGF (53 M€), la dotation globale de décentralisation (16 M€), les compensations d'exonération de fiscalité (50 M€), la dotation titres sécurisés (1 M€), et le fonds de compensation de la TVA en fonctionnement (11 M€).

Enfin, les **frais financiers** sont estimés à 141,5 M€, en hausse de 1,5 M€ par rapport au CA 2019, principalement sous l'effet de l'augmentation du recours à l'emprunt durant l'exercice 2020.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2017



► 3.2 LA RÉDUCTION DE LA CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, PARTICULIÈREMENT AFFECTÉE PAR LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE, A NÉCESSITÉ UN RECOURS ACCRU À L'EMPRUNT

► 3.2.1 DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN RECUL PAR RAPPORT À 2019

Les **recettes réelles d'investissement atteignent 420,3 M€ en 2020**, en recul de 94,4 M€ par rapport au CA 2019. Cette évolution s'explique, d'une part, par la diminution en volume et en valeur des cessions 2020 (- 84,2 M€). 2019 a en effet été un exercice marqué par le tirage de plusieurs cessions importantes (l'APUI « Réinventer Paris » Eole Evangile - Projet Ilot fertile pour 45 M€, emprises de la ZAC PRG (13^e) pour 34,6 M€ et site Léon Jouhaux (10^e) pour 35 M€). Elle s'explique d'autre part, par la diminution des recettes de compte de tiers (- 8,9 M€) du fait des décalages des chantiers liés à la crise. Enfin, cette baisse est également liée à une diminution des aides à la pierre versées par l'État (- 8,6 M€) en raison des moindres dépenses liées au ralentissement des chantiers et du rythme de versement prévu par la convention pluriannuelle 2017-2022.

Le recul constaté sur certains postes de recettes est toutefois compensé par la progression d'autres postes, tels que les autres recettes réelles d'investissement (+ 11,3 M€) en lien avec une régularisation comptable dans le cadre de l'opération d'aménagement Paul Meurice (20^e).

Les recettes 2020 sont constituées :

- des **subventions et dotations** reçues à hauteur de **222,8 M€**. Elles incluent 105,2 M€ au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ainsi que 0,3 M€ pour le produit des amendes de police (part départementale). Les autres subventions d'équipement perçues par la collectivité (117,4 M€) correspondent notamment à 76,3 M€ versés par l'État au titre des aides à la pierre, 6,2 M€ au titre de la taxe d'aménagement, 5,8 M€ pour la dotation départementale des collèges et 11,2 M€ versés par la SOLIDEO (société de livraison des ouvrages olympiques) au titre des équipements aménagés par la Ville en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;
- des **produits de cessions des immobilisations** qui ont atteint **150,4 M€**. Les principales cessions réalisées en 2020 sont la cité jardin des Grésillons à Asnières (92) pour 62,1 M€, l'APUI « Reinventing cities » - Porte de Montreuil pour 26,7 M€, le foncier de la ZAC Paul Bourget pour 7,2 M€ et l'immeuble du 106-108 rue de l'Ouest (14^e) pour 6,4 M€ ;
- de **22,2 M€ d'autres recettes réelles d'investissement**. 9,1 M€ concernent des recettes de comptes de tiers, dont 6 M€ concernent les travaux sur la voirie et 2,9 M€ les travaux dans les musées parisiens ;
- de **24,9 M€ de remboursements de prêts et d'avances** dont 23,1 M€ d'avance remboursable de DMT0.

ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2012



► 3.2.2 DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT MAINTENUES À UN NIVEAU IMPORTANT, MALGRÉ LE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE LIÉ À LA CRISE SANITAIRE

Les dépenses d'investissement atteignent **1 365,3 M€ en 2020**, en baisse de 203,2 M€ par rapport au CA 2019, année marquée par un niveau de dépenses exceptionnel en lien avec le rythme d'exécution du programme d'investissement de la mandature initié en 2014.

Les dépenses d'équipement, s'établissent à 827,2 M€ et représentent 61 % des dépenses réelles d'investissement. Elles se décomposent comme suit :

- 491,4 M€ de dépenses de travaux ;
- 285,8 M€ d'acquisitions ;
- 50,1 M€ d'immobilisations incorporelles (notamment frais d'études, frais d'insertion et frais de recherches).

Parmi ces dépenses d'équipement, 163,2 M€ sont consacrés aux **acquisitions d'emprises foncières**, dont 144,6 M€ au titre du logement social.

Les **subventions d'équipement** représentent 422,1 M€, dont 223,8 M€ en faveur du logement social.

Les **autres dépenses d'investissement**, d'un montant de 115,9 M€, sont constituées de :

- 81,9 M€ d'autres dépenses ;
- 27,0 M€ d'opérations pour compte de tiers ;
- 7,0 M€ de prêts accordés à des tiers.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2012 (EN M€)

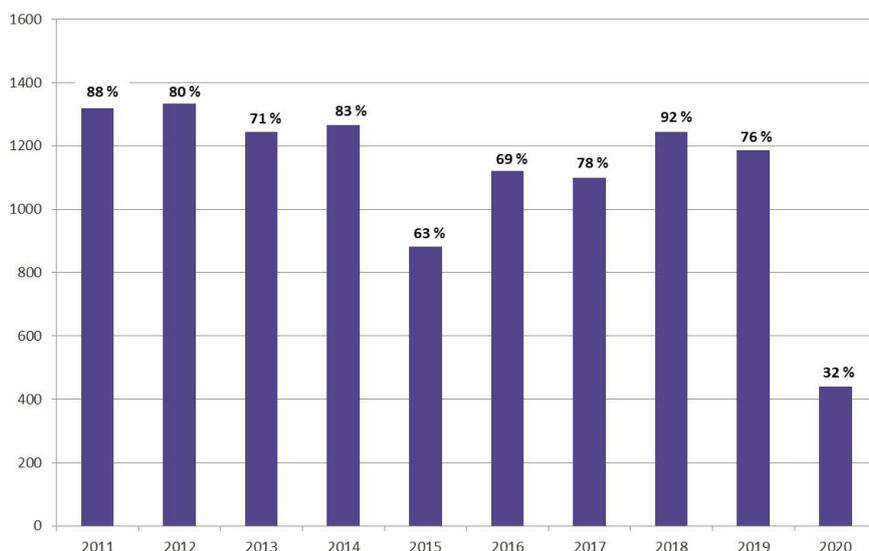


► 3.2.3 UN ENDETTEMENT QUI REPART À LA HAUSSE EN RAISON DES IMPACTS MASSIFS DE LA CRISE SANITAIRE

En raison de la chute de l'épargne brute, s'établissant à 20,1 M€ en 2020, et dans une moindre mesure de la baisse des recettes d'investissement, la capacité de financement des investissements de la collectivité recule fortement par rapport à 2019 et s'élève à 440,4 M€.

Les dépenses réelles d'investissement ayant pour leur part diminué de 203,2 M€ par rapport au CA 2020, la Ville finance par ses ressources propres 32,3 % de ses investissements en 2020, contre 75,6 % au CA 2019.

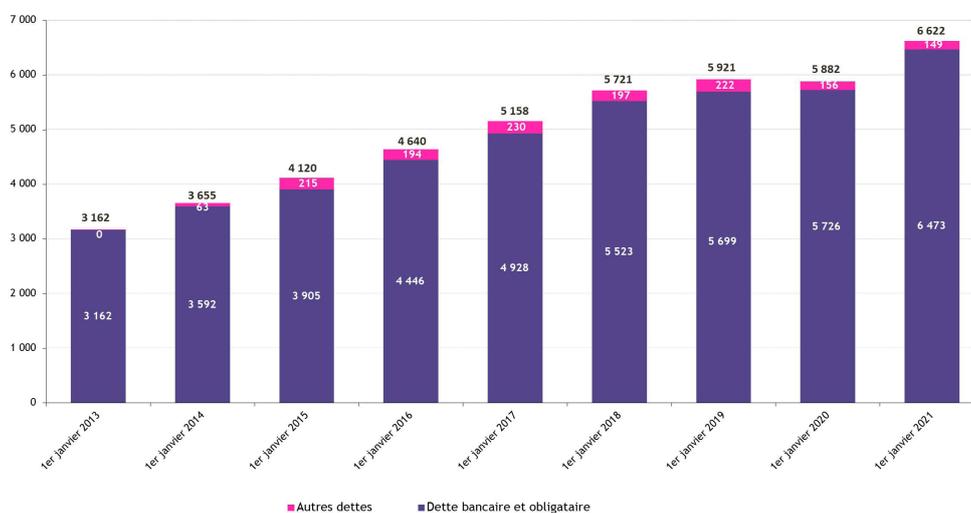
CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2011 EN M€ ET EN % DU MONTANT DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS



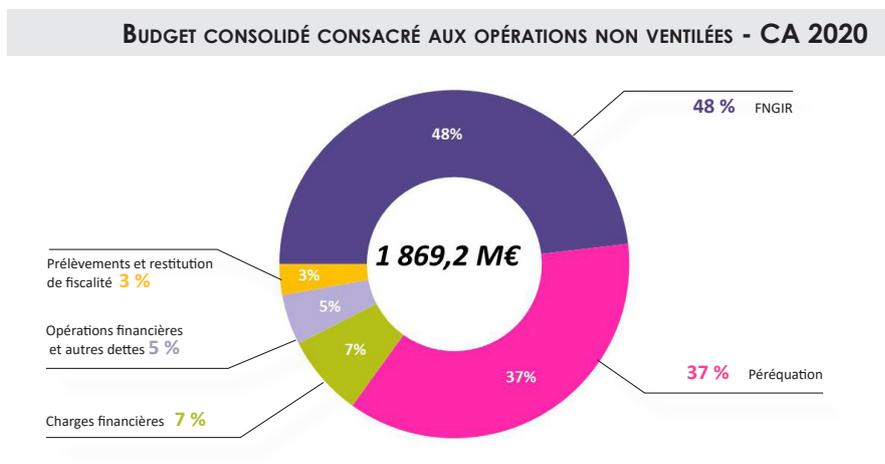
En conséquence, la collectivité parisienne a dû recourir fortement à l'emprunt, afin d'être en mesure de maintenir ses dépenses d'investissement et de soutenir les acteurs économiques. Les **nouveaux emprunts** se sont ainsi établis à 974 M€, contre 250 M€ l'année précédente, les remboursements d'emprunt d'élevant pour leur part à 227,7 M€ en 2020.

À l'issue de l'exercice, la **dette bancaire et obligataire s'établit à 6 472,7 M€**, en hausse de 746,3 M€ par rapport à fin 2019, montant auquel s'ajoutent les autres dettes contractées dans le cadre d'opérations foncières et d'aménagement (26,6 M€), l'échéancier d'emprunt concernant la Philharmonie (99,5 M€), ainsi que le montant de l'avance de recettes DMTO de 23,1 M€ versée par l'État à la collectivité dans le cadre des mesures d'aide des collectivités locales en raison de la crise sanitaire et économique. La dette totale de la ville s'établit ainsi à **6 621,9 M€**, en hausse de 739,8 M€ en 2020.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE BANCAIRE ET DE DETTE TOTALE DE 2013 À 2021 (EN M€)



II/ CRÉDITS TRANSVERSES : FISCALITÉ, DOTATIONS, PÉRÉQUATION, ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES



PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE :

La fonction 0 « Services généraux » inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, les « opérations non ventilables » (sous-fonction 01), qui comprennent les dépenses et recettes extra-opérationnelles concourant aux grands équilibres financiers du budget de la collectivité parisienne (notamment les recettes de fiscalité et les dépenses de péréquation)⁽¹⁾. Ces opérations sont détaillées dans la présente partie.

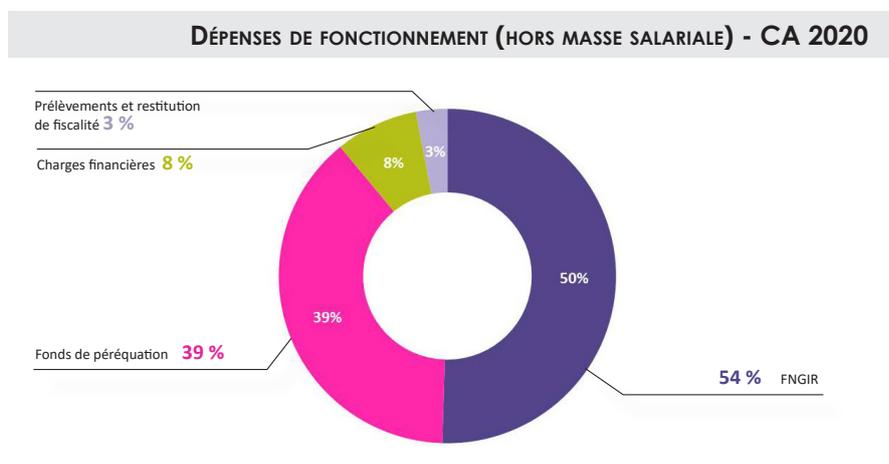
Les autres crédits de la fonction « Services généraux » (crédits découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité, états spéciaux d'arrondissement (ESA), crédits relatifs à l'action internationale et à la gestion des fonds européens) sont détaillés dans la fiche 9 « Services généraux – opérations ventilables » de la partie III.

EN M€	CA 2019	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	1 661,6	1 779,3
Dépenses d'investissement	121,5	87,0
Recettes de fonctionnement	6 229,0	6 095,3
Recettes d'investissement	205,6	146,3

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Dépenses

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux opérations non ventilables s'élevaient à 1 779,3 M€, en hausse de 117,8 M€ par rapport au CA 2019.



⁽¹⁾ Ainsi que les opérations d'ordre. Tous les montants présentés dans cette partie du rapport sont des dépenses et recettes réelles, l'autofinancement et les opérations d'ordre étant pour leur part détaillés dans la partie IV du rapport. Elles correspondent principalement aux opérations comptables (dotations aux amortissements, provisions pour risques notamment), strictement équilibrées en dépenses et en recettes.

► **Les dépenses de péréquation progressent de 13% en 2020 par rapport à 2019**

La **péréquation** regroupe les mécanismes de redistribution visant à réduire les inégalités entre les différentes collectivités territoriales. Pour la collectivité parisienne, **les dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent 686,2 M€ au CA 2020**, soit une augmentation de 79,3 M€ (+13%) par rapport au CA 2019, sous l'effet du déplaçonnement du fonds de péréquation des DMTO (+76 M€ de charges) et de la progression de la contribution au fonds de solidarité de la région Ile-de-France (+10 M€ de charges). Par rapport à l'exercice 2010, en 11 ans, la contribution annuelle de Paris à la solidarité nationale et francilienne a été multipliée par 8. En 2020, la péréquation totale au niveau des communes et départements s'est élevée en France à environ 3 Md€ (contre près de 2,9 Md€ en 2019). La collectivité parisienne en finance donc plus de 22 % à travers sa contribution à différents fonds.

ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS AU TITRE DE LA PÉREQUATION FINANCÉS PAR LA VILLE DE PARIS (2010-2020)



La participation de Paris au **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** a légèrement reculé par rapport à 2019 (-8,9 M€) pour s'établir à 183,2 M€. Paris participe ainsi à hauteur de 18,3 % du total du fonds (1 Md€). Cette baisse s'explique par les règles de plafonnement qui minorent le prélèvement au titre du FPIC d'une année du montant de la contribution au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) de l'année antérieure. Le prélèvement supporté par Paris en 2019 au titre du FSRIF ayant augmenté, le prélèvement supporté au titre FPIC en 2020 est minoré.

La contribution de Paris au **fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)** a atteint 207,9 M€ au CA 2020, contre 197,9 M€ au CA 2019. Le montant notifié de prélèvement pour 2020 pour Paris a été relevé de 10 M€, sous l'effet de l'augmentation du montant du fonds actée par la loi de finances pour 2020 (qui progresse d'environ 10M€ chaque année depuis 2010).

La collectivité parisienne contribue également au **fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 30 M€ en 2020, sans hausse par rapport à 2019.

La ville contribue aussi au **fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, pour 20,1 M€, soit une augmentation de 8 % par rapport au montant prélevé en 2019. Le montant de la contribution à ce fonds étant plafonné à 4% des recettes de CVAE de l'année antérieure, cette hausse s'explique par des recettes de CVAE 2019 en progression par rapport au montant de CVAE 2018.

Paris **contribue à hauteur de 244,9 M€ au fonds globalisé de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**, soit une augmentation de 46 % par rapport au CA 2019 (+76,7 M€). Cette très forte augmentation est la conséquence de la réforme de cette péréquation par la loi de finances pour 2020. En application de ce texte, les deux fonds existants jusqu'en 2019 ont en effet été fusionnés en un fonds unique et les dispositifs de plafonnement des contributions sont révisés. Pour les deux enveloppes à laquelle la ville participe pour ce fonds, une seule est plafonnée. Par conséquent, l'accroissement de la valeur des transactions immobilières départementales constatée en 2019 a conduit à une forte progression de la péréquation en 2020.

Enfin, la contribution de Paris au **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**, créé en 2011 à la suite de la réforme de la taxe professionnelle, a été reconduit à hauteur de 898,2 M€ en 2020. Le montant de ce prélèvement est stable depuis 2011.

► **Les prélèvements et restitution de fiscalité s'élèvent à 50,6 M€ au CA 2020, en hausse de 35,9 M€ par rapport au CA 2019**

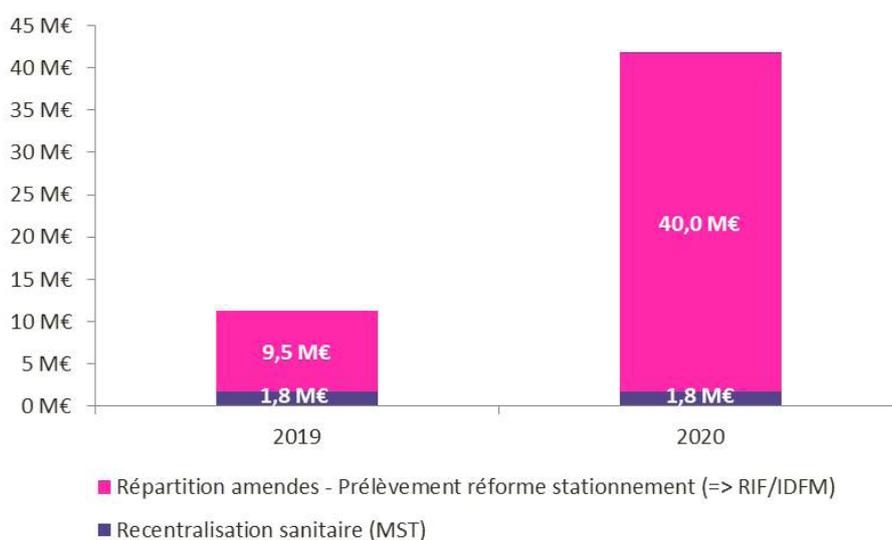
Le prélèvement sur recettes au titre du compte d'affectation spéciale (CAS) amendes a atteint 40 M€ en 2020 contre 9,5 M€ en 2019.

Pour rappel, le CAS « Amendes » prévoit la répartition du produit des amendes de police perçues par l'État au bénéfice, en partie, des collectivités locales afin qu'elles réalisent des investissements routiers. Pour toutes les communes, il est prévu que celles de moins de 10 000 habitants bénéficient d'une dotation à ce titre au moins égale à la moyenne des dotations perçues lors des trois exercices précédents. En Île-de-France, à cette garantie pour les petites communes, s'ajoute une garantie spécifique de prélèvement sur cette dotation en faveur de la région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilité, à hauteur de 206 M€. Ce montant est figé depuis 2018. À ce titre, la Ville de Paris se voit prélever 114 M€ sur les produits des amendes de police. Si le produit des amendes de police n'est pas suffisant pour couvrir ce prélèvement au bénéfice de la région et d'Île-de-France Mobilité, le solde est prélevé sur les recettes fiscales de la Ville.

Cette augmentation résulte de l'effet conjugué de la réduction du produit répartissable en faveur de Paris (baisse du nombre total d'amendes de police en France) et de la stabilité du prélèvement sur les produits des amendes de police au bénéfice de la région Île-de-France et d'Île-de-France-Mobilité.

Le prélèvement au titre de la **recentralisation sanitaire** a par ailleurs été reconduit en 2020, pour un montant de 1,8 M€ : le financement des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des maladies sexuellement transmissibles auparavant assuré par les départements étant réalisé depuis 2015 par l'assurance maladie, un prélèvement sur les recettes de la Ville est effectué en contrepartie d'une mission qu'elle n'assure plus.

ÉVOLUTION DU PRÉLÈVEMENT AU TITRE DU CAS AMENDES ET DE LA RECENTRALISATION SANITAIRE (CA 2019 - CA 2020)



Enfin, **les restitutions sur fiscalité directe et indirecte** représentent 8,8 M€ au CA 2020 en forte progression par rapport au CA 2019 (+5,4 M€). Cette hausse s'explique par l'augmentation des dégrèvements de DMTO accordés à la suite de contentieux et à la charge de la Ville entre 2019 et 2020, passant de 2,5 M€ à 7 M€. Cette hausse n'est pas une tendance : le montant des restitutions au titre des DMTO peut varier d'une année à l'autre, à la hausse ou à la baisse, en fonction des contentieux et de leur issue. S'y ajoute le coût des dégrèvements de taxe d'habitation sur les résidences secondaires majorées à tort en 2018 et 2019, par les services fiscaux. En cas de réclamation par le contribuable et d'issue favorable pour ce dernier, le dégrèvement est à la charge de la Ville. Le coût de cette restitution a progressé fortement : de 0,9 M€ en 2019, il s'établit à 1,5 M€ en 2020. Des erreurs d'assujettissement de la taxe imposée à certains locaux, indument majorés au titre des résidences secondaires (tels que des garages) plus nombreuses en 2018 et 2019 expliqueraient cette progression. Enfin, des restitutions de taxe de balayage sont inscrites au CA 2020, pour 0,3 M€.

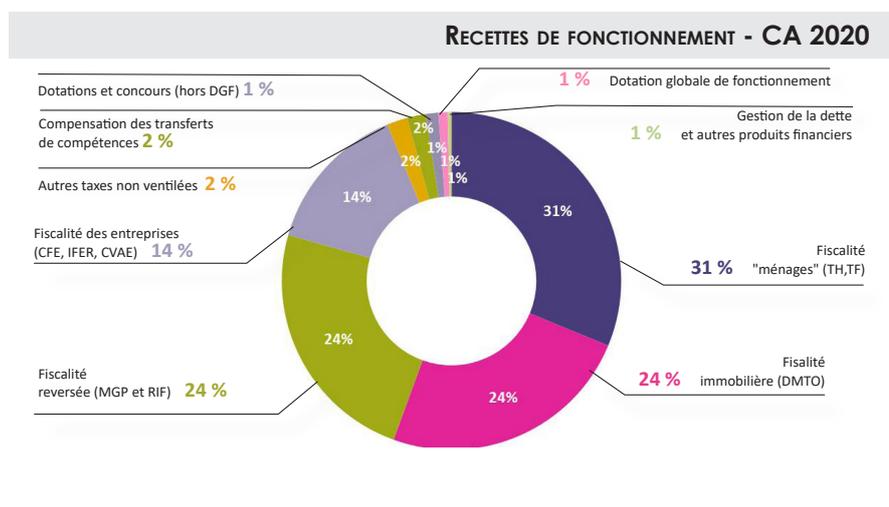
► **Le montant des charges financières progresse de 1,5 M€ pour atteindre 141,5 M€.**

Les crédits consacrés au service de la dette bancaire et obligataire s'élèvent à 140,5 M€, en hausse de 1,5 M€, en lien avec l'augmentation du stock de dette.

Le montant des intérêts du contrat de partenariat de performance énergétique des écoles s'élève à 1 M€ (-0,1 M€) par rapport au CA 2019.

1.2 Recettes

Les **recettes de fonctionnement non ventilables** représentent **6 095,3 M€ en 2020**, en baisse de 133,7 M€ par rapport au CA 2019.



► Les **recettes de fiscalités directes** progressent de 2% entre le CA 2019 et le CA 2020, à **taux d'imposition constants**, pour atteindre **2 785 M€ en 2020**.

Cette progression s'explique essentiellement par la revalorisation annuelle des bases fiscales des taxes assises sur les valeurs locatives foncières (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises)⁽²⁾. Le dynamisme de ces bases fiscales résulte de la combinaison d'un dynamisme « physique » résultant des constructions, extensions et modifications physiques des locaux et des revalorisations annuelles forfaitaires (dite aussi nominale) :

- de **0,9 %** pour les locaux d'habitation occupés comme résidence principale pour l'imposition à la taxe d'habitation ;
- de **1,2%** pour les locaux d'habitation occupés comme résidence secondaire pour l'imposition à la taxe d'habitation et pour tous les locaux d'habitation, quelle que soit leur occupation, pour l'imposition à la taxe foncière ;
- de **0,76%** pour les locaux professionnels (selon la grille tarifaire de Paris communiquée par les services fiscaux).

Les **recettes de taxe d'habitation** ont augmenté de 830,3 M€ à 831,6 M€ entre le CA 2019 et le CA 2020 (+0,2%) sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales des logements.

Les **recettes de taxes foncières** augmentent de 1,8%, pour s'établir à 1 064,2 M€ au CA 2020 contre 1 049,1 M€ au CA 2019. Cette croissance s'explique essentiellement par la revalorisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation et des locaux professionnels, qui génère 11,1 M€ de recettes de taxes foncières et par l'évolution physique (+ 4 M€ de recettes par rapport au CA 2019).

Quant aux **recettes de CFE**, elles progressent de 3,1%, passant ainsi de 326,1 au CA 2019 à 336,3 M€ au CA 2020. Cette hausse s'explique essentiellement par l'évolution forfaitaire de +0,76% s'appliquant aux bases des locaux professionnels ainsi que par le dynamisme des bases fiscales des locaux imposés à la cotisation minimum de CFE (le nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de CFE progresse de 33 230 entre 2019 et 2020).

Le **produit de CVAE** au CA 2020 s'établit à 532,9 M€, soit une hausse de 5,9% par rapport au CA 2019. Les recettes de CVAE perçues en 2020 par la Ville correspondent aux versements collectés par l'État et versés par les entreprises en 2019 ; ces versements sont fondés sur la valeur ajoutée produite par les entreprises en 2018, donc antérieurement à la crise sanitaire. La croissance de CVAE est étroitement liée, à Paris, au dynamisme du secteur regroupant les activités financières, immobilières et d'assurance. Ce secteur représente 225 M€ de CVAE en 2020, soit 42% du total, en augmentation de 5,3% par rapport à 2019.

Les **rôles supplémentaires de fiscalité** (17 M€) sont constitués de régularisations effectuées par les services fiscaux sur les taxes locales, au titre des exercices antérieurs. La baisse de 6,7 M€ observée en 2020 résulte d'une moindre activité des services fiscaux en raison de la situation sanitaire et devrait être rattrapée l'année suivante.

⁽²⁾ S'y ajoutent les sorties d'exonération entraînant un retour à imposition de certains locaux.

Montant des recettes de fiscalité directe locale non affectées aux CA 2019 et CA 2020

EN M€	CA 2019	CA 2020	ÉVOLUTION
Taxe d'habitation (TH)	830,3	831,6	0,2%
Taxes foncières (TFPB ville et département, TFPNB)	1 049,1	1 064,2	1,4%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	326,1	336,3	3,1%
Impositions forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	3,0	3,0	-2,3% ⁽⁴⁾
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	503,3	532,9	5,9%
Rôles supplémentaires	23,7	17,0	-28,5%

Les taux pratiqués par la collectivité parisienne sont restés stables et sont nettement inférieurs à la moyenne nationale et à celle des grandes villes françaises, comme l'indique le tableau ci-dessous. Conformément à la loi de finances pour 2020, le taux de TH sur les résidences secondaires est gelé à son niveau de 2019 (13,38%) jusqu'à 2023, date d'entrée en vigueur totale de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Comparaison des taux de trois autres grandes villes aux taux parisiens et aux taux nationaux.

TAUX 2020*	BORDEAUX	LYON	MARSEILLE	PARIS	TAUX MOYENS NATIONAUX**
Taxe d'habitation (TH)	32,35%	29,76%	40,25%	13,38%	24,56%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	46,38%	29,81%	41,66%	13,50%	51,96%
- dont commune	28,92%	18,23%	24,02%	8,37%	21,59%
- dont groupement	0,0%	11,58%	2,59%	0,0%	12,92%
- dont groupement	17,46%	0,0%***	15,05%	5,13%	17,45%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) - commune et groupement	93,24%	21,88%	27,77%	16,67%	49,72%
Cotisation foncière des entreprises (CFE) - commune et groupement	35,06%	28,62%	31,02%	16,52%	26,45%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**	9,31%	5,35%	18,10%	6,21%	9,02%

* Extrait de la collection fiscalité du « Cabinet FSL » sur la fiscalité en 2020 des grandes collectivités locales pour les taux de Bordeaux, Lyon, Marseille

** « Éléments de référence nationaux de fiscalité directe locale 2019 pour 2020 », note de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) (https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/finances_locales/fiscalite_locale/fdl_2020_016_ern_2019_pour_2020_fiche_externer_v2.pdf) et « Les collectivités locales en chiffres 2020 », publication de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) (<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2020>).

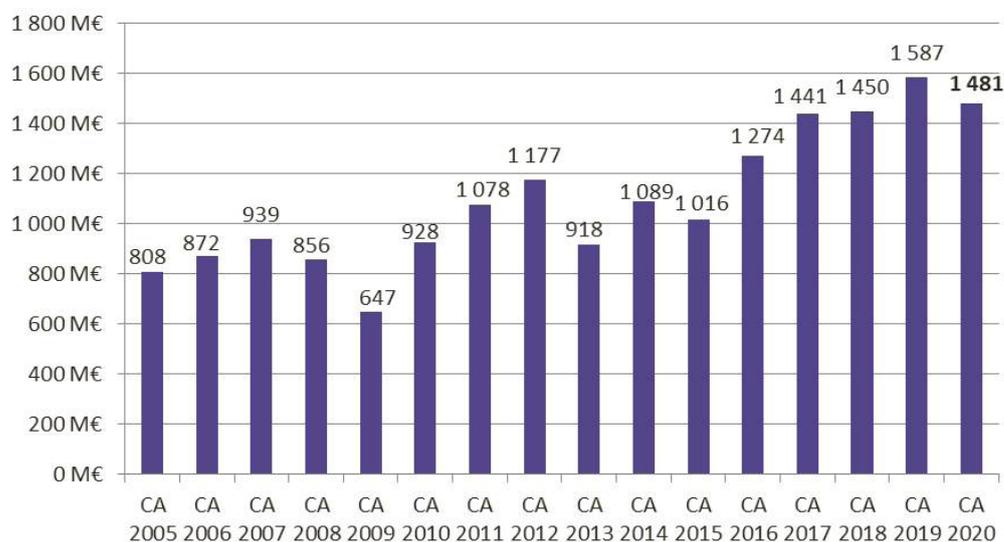
*** La part du département a été transférée à la Métropole du Grand Lyon en 2015, l'ancien taux est donc fusionné.

► Les recettes de fiscalité indirecte s'élève à 1 599,7 M€ au CA 2020

La fiscalité indirecte se compose essentiellement de la fiscalité immobilière. Les **recettes de fiscalité immobilière** (droits de mutation à titre onéreux et taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement) s'établissent à 1 480 M€ au CA 2020, contre 1 586,8 M€ au CA 2019 (- 6,7%), contrastant avec le fort dynamisme du marché immobilier parisien depuis plusieurs années. Cette baisse s'explique par le nombre moindre de transactions en 2020 (-7 261 ventes en 2020 par rapport à 2019, soit -15%), en raison du contexte sanitaire.

⁽⁴⁾ Le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) diminue de 2,3% du CA 2019 au CA 2020 passant de 3,04 M€ à 2,97 M€, arrondis à 3 M€ en 2019 comme en 2020.

ÉVOLUTION DES RECETTES DE FISCALITÉ IMMOBILIÈRE (2005 - 2020)



Les recettes issues des **autres impôts et taxes indirects** atteignent 119,7 M€ au CA 2020 contre 175,95 M€ au CA 2019. Cet écart s'explique par :

- une chute des **recettes de taxe de séjour** causée par l'arrêt de l'activité touristique : - 51,4 M€ entre le CA 2019 et le CA 2020. Le produit de la taxe de séjour (43,7 M€ hors part régionale reversée à la SGP) ne couvre que partiellement les dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique, estimées à 99 M€ au CA 2020 ;
- une réduction des **produits de la taxe de consommation finale d'électricité** de 3,3 M€ entre le CA 2019 et le CA 2020. Cette moindre recette s'explique par le ralentissement de l'activité économique en 2020, générant des consommations d'électricité plus faibles pour les contribuables assujettis à cette taxe ;
- une baisse de 1,5 M€ des **recettes de taxe sur les cercles de jeux**, s'expliquant également par une moindre activité des cercles.

► Les dotations et compensations versées par l'État représentent 102,4 M€ au CA 2020, en recul de 19,8 M€ par rapport à 2019

Dans la continuité de l'exercice 2019, l'effet ciseau induit par la baisse des dotations de l'État et à la hausse des dépenses de péréquation continue de s'accroître en 2020.

L'évolution de la dotation **globale de fonctionnement** (part communale), principale dotation de l'État aux collectivités, explique cette baisse puisque son montant diminue de 19,9 M€, passant de 73,3 M€ à 53,4 M€ sous l'effet de l'écrêtement péréqué permettant de financer la progression de la DGF d'autres communes.

En revanche, le montant de la **dotation générale de décentralisation** (DGD) est resté identique en 2020 au montant de 2019, soit 15,8 M€ ; il n'a pas subi d'écrêtement.

La **dotation de compensation des titres sécurisés** demeure stable (1,3 M€). Depuis 2011, le montant de la dotation est figé à 5 030 € par station biométrique, permettant la délivrance du passeport. En l'absence d'indexation de cette dotation sur l'évolution des coûts de ces stations et de leur entretien, cette stabilité traduit une baisse de compensation en termes réels.

Par ailleurs, la **dotation spéciale des instituteurs** diminue de 11,4%, en s'établissant à 0,1 M€. Cette dotation versée par l'État compense l'obligation imposée aux communes de loger les instituteurs ; or, le corps des instituteurs est fondu progressivement depuis 1990 dans le corps des professeurs des écoles qui ne bénéficient pas de logement de fonction, entraînant une baisse mécanique de cette dotation.

La **compensation au titre de la fiscalité locale indirecte** est en légère hausse de 2,7 %, soit 10,6 M€ en 2020. Cette évolution s'explique par une légère augmentation (+0,3 M€) de la compensation au titre de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE), contrepartie des pertes de recettes de TADE résultant de l'exonération de TADE lors des cessions de fonds de commerce (loi de finances de 1993). La compensation impôts spectacles, contrepartie de la suppression d'une fraction de l'impôt dus pour certains spectacles par les salles de représentations (loi de finances pour 2014), s'établit à 9,2 M€ et reste constante par rapport à 2019.

Enfin, le montant du **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** attendu au titre des dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics s'élève à 10,8 M€ au CA 2020.

ÉVOLUTION DES DOTATIONS ET COMPENSATIONS VERSÉES PAR L'ÉTAT



► **La compensation des transferts de compétence d'aide sociale par l'État**

Dans le cadre de la compensation des transferts de compétences prévus par la loi relative aux responsabilités locales (LRL) du 13 août 2004, l'État a transféré aux départements une fraction des recettes de taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) ainsi qu'une fraction de la taxe sur les contrats d'assurance (TSCA).

Les recettes de **TICPE affectées au financement des compétences sociales** sont restées stables (246,6 M€ ventilés sur la fonction « action sociale ») alors que la part de **TICPE transférée dans le cadre de la compensation de la loi LRL** (14,1 M€) a diminué de 1,6 M€ (-10 % par rapport à 2019). Cette baisse est toutefois intégralement compensée par le transfert des produits de TSCA (78,5 M€, +4,5 M€).

Par ailleurs, la part « compensation » du **dispositif de compensation péréqué (DCP)** atteint 10,3 M€ (en baisse de 0,1 M€). Pour rappel, cette dotation est versée au titre du reste à charge du département en matière d'allocations individuelles de solidarité (AIS), calculé en 2016, et reste sanctuarisée. Ce mécanisme conduit à un effet-ciseau sur les AIS, avec une baisse des recettes affectées à leur financement et la hausse de cette charge.

En somme, la compensation par l'État des charges sociales qu'il a transférées aux départements s'avère très en deçà du coût réellement supporté par ces derniers, et alimente ainsi la dette sociale de l'État envers les départements (voir partie III – fonction 4).

Légère hausse des compensations versées par l'État au titre des exonérations de fiscalité locale

L'État compense en partie les recettes fiscales disparues à la suite d'allègements fiscaux s'appliquant de droit et de manière obligatoire, à hauteur de 39,4 M€ au CA 2020 (+3,4 M€) :

- La **compensation au titre de la fiscalité locale directe** a légèrement augmenté entre 2019 et 2020 (+2,4 M€), avant la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation, sous l'effet de la progression des bases fiscales pour la TH (+1,8 M€) et de la taxe foncière (+0,6 M€);
- La **compensation perçue au titre de la fiscalité économique**, pour les exonérations des plus petites entreprises notamment, a progressé de 1 M€

► **Les attributions de compensation versées par la métropole du Grand Paris et la région Île-de-France à la Ville de Paris demeurent stables à 1 453,8 M€**

Les attributions de compensation versées à la ville de Paris par la métropole du Grand Paris (978,5 M€) et la région Île-de-France (475,3 M€) correspondent à la différence entre les produits de fiscalité transférés par Paris à ces collectivités et le montant des charges transférées dans le cadre d'un transfert de compétence.

En l'absence de nouveaux transferts de compétences vers ces collectivités, les attributions de compensation n'ont pas évolué.

► **Les produits financiers s'élevaient à 22,4 M€, en baisse de 6,6 M€ par rapport au CA 2019**

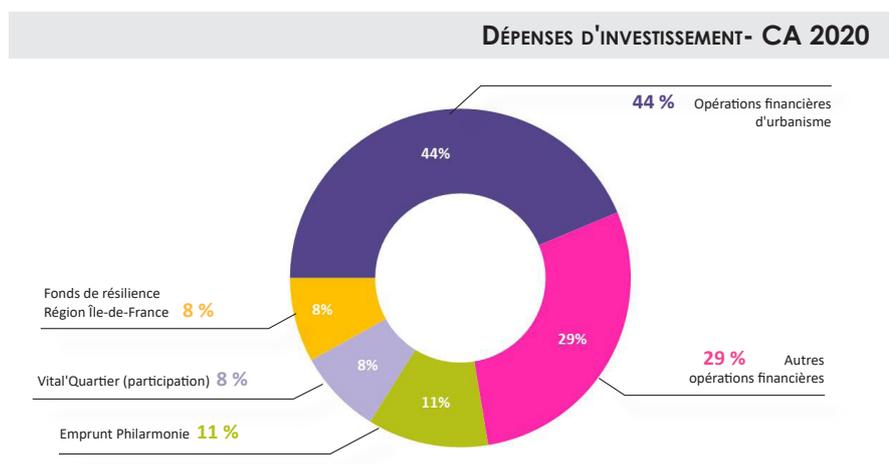
Les recettes issues de la gestion de la dette (instruments de couverture de taux) représentent 14,2 M€ (+0,9 M€).

Le produit des dividendes versés par des sociétés dont la Ville est actionnaire atteint 8 M€ (-7,5 M€), dont 5 M€ versés par la RIVP (-1,5 M€), 1,3 M€ par la SEMPARISEINE (-0,3 M€) et 0,9 M€ par la CPCU (-3,2 M€).

Enfin, la Ville a perçu 0,2 M€ au titre de l'indexation des avances accordées à des bailleurs sociaux, en complément des annuités de remboursement comptabilisées en section d'investissement.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Dépenses



Le montant des dépenses d'investissement non ventilables s'établit à 86,9 M€, en baisse de 34,6 M€.

37,9 M€ ont permis de financer notamment les participations diverses réglées par la Ville dans le cadre des opérations d'urbanisme. 25 M€ sont inscrits au titre d'opérations financières diverses avec notamment 12,6 M€ réalisés dans le cadre de l'Opération Paul Meurice-Lilas de la DPE.

10 M€ ont été exécutés au titre de la participation de la Ville concernant le remboursement l'emprunt souscrit par la Philharmonie.

7 M€ ont été consacrés au titre des participations versées par la Ville dans le cadre du dispositif Vital' Quartier et 7 M€ au titre des avances remboursables versées dans le cadre du Fonds de résilience mis en place par la Région Ile de France et cofinancé par la Ville.

2.2 Recettes

Le montant des recettes d'investissement non ventilables s'élève à 146,3 M€, en baisse de 58,5 M€.

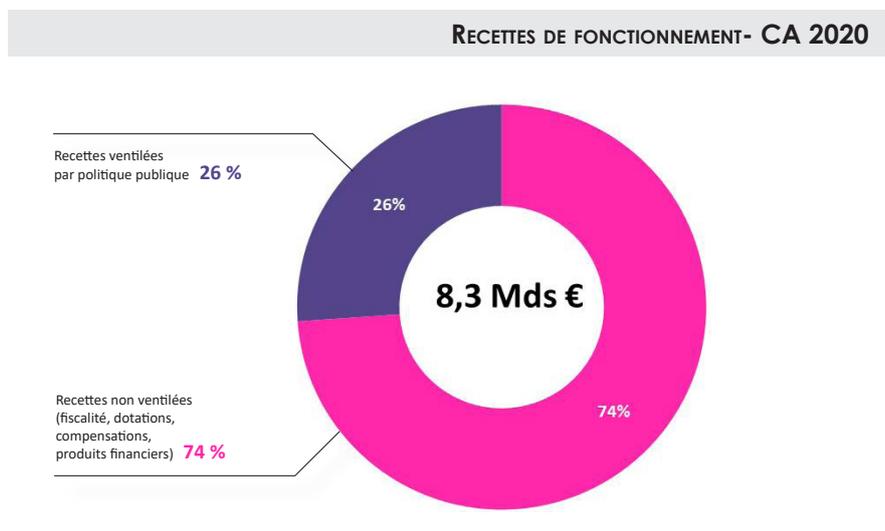
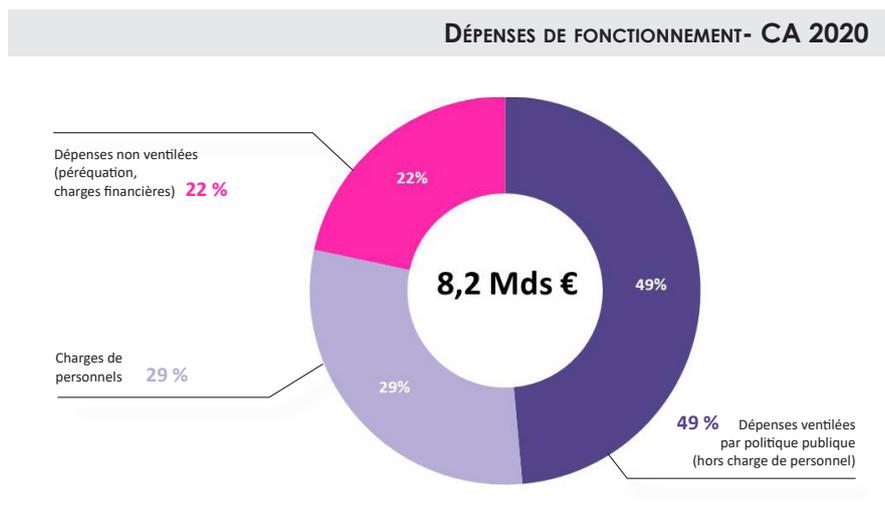
Ce montant est principalement composé de la dotation versée par l'État dans le cadre du fonds de compensation de la TVA (105,2 M€).

6,2 M€ sont inscrits au titre de la part communale de la taxe d'aménagement. En effet, en investissement, la taxe d'aménagement est perçue dans la fonction « services généraux », car elle constitue, sur le plan réglementaire, une recette non affectée. La nomenclature budgétaire et comptable M57, applicable aux métropoles, prévoit dès lors son imputation dans cette fonction. À l'inverse, la part perçue en fonctionnement constitue une recette affectée, et est donc imputée sur la fonction « aménagement des territoires et habitat ».

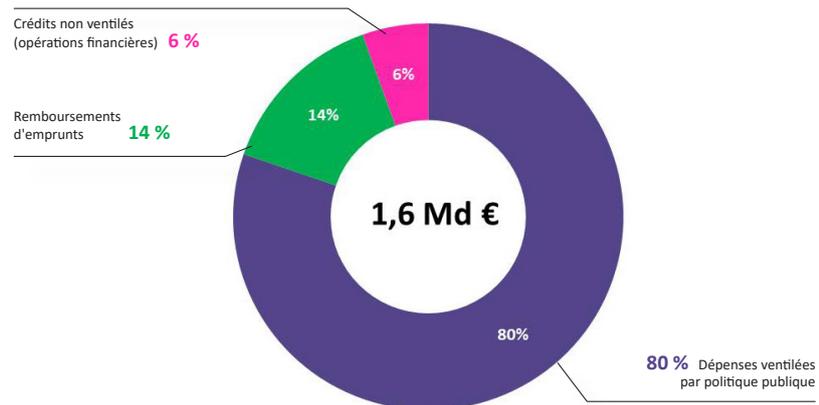
III/ PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement hors :

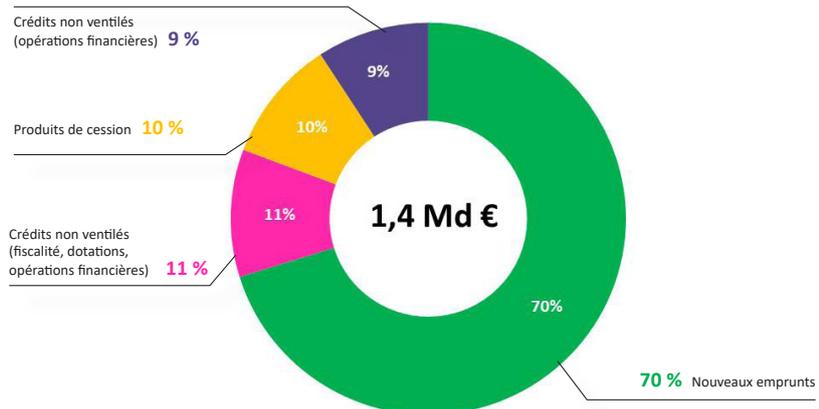
- crédits d'ordre dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, décrits dans la partie IV,
- crédits réels relatifs aux opérations non ventilables par politique publique (fiscalité, dotations, péréquations, opérations financières), décrits dans la partie II du présent rapport.



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT- CA 2020



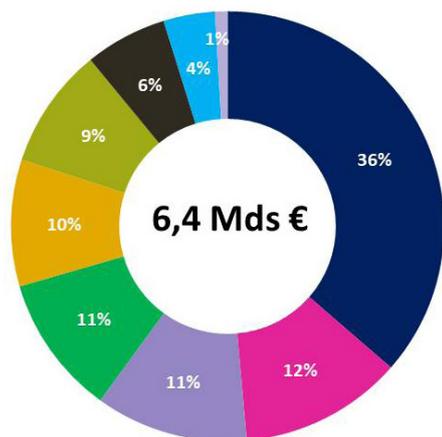
RECETTES D'INVESTISSEMENT- CA 2020



RÉPARTITION DES CRÉDITS VENTILÉS PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE RAPPORT FINANCIER 2020 :

Depuis l'exercice 2019, le budget primitif de la Ville de Paris est réparti selon 9 fonctions permettant d'identifier directement les moyens dévolus aux différentes politiques publiques.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE (hors crédits non ventilés) - CA 2020



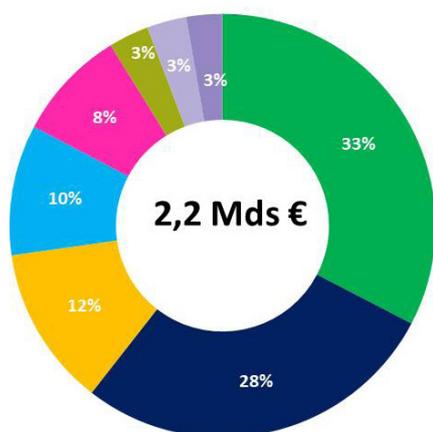
■ Santé, action sociale, APA, RSA
 ■ Services généraux et gestion des fonds européens
 ■ Environnement
 ■ Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE (hors crédits non ventilés) - CA 2020



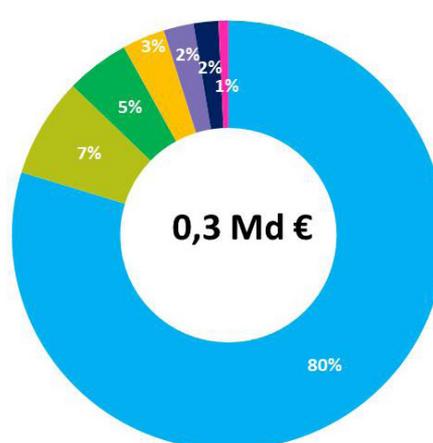
■ Transports
 ■ Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
 ■ Sécurité
 ■ Aménagement des territoires et habitats
 ■ Action économique

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE (hors crédits non ventilés) - CA 2020



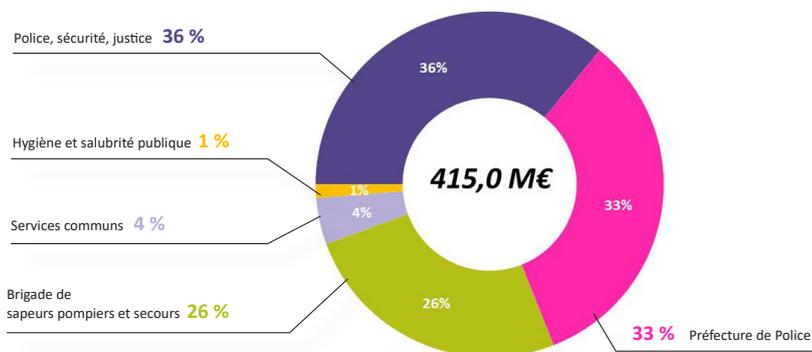
■ Environnement
 ■ Santé, action sociale, APA, RSA
 ■ Transports
 ■ Aménagement des territoires et habitats

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE (hors crédits non ventilés) - CA 2020



■ Services généraux et gestion des fonds européens
 ■ Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
 ■ Action économique
 ■ Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ - CA 2020



EN M€	CA 2019	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	389,3	395,8
<i>dont masse salariale</i>	<i>151,6</i>	<i>156,0</i>
Dépenses d'investissement	15,5	19,2
Recettes de fonctionnement	1,7	1,4
Recettes d'investissement	1,3	0,2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

POUR L'EXERCICE 2020, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ, MASSE SALARIALE INCLUSE, S'EST ÉLEVÉ À 395,8 M€, EN PROGRESSION DE 6,5 M€ PAR RAPPORT À 2019.

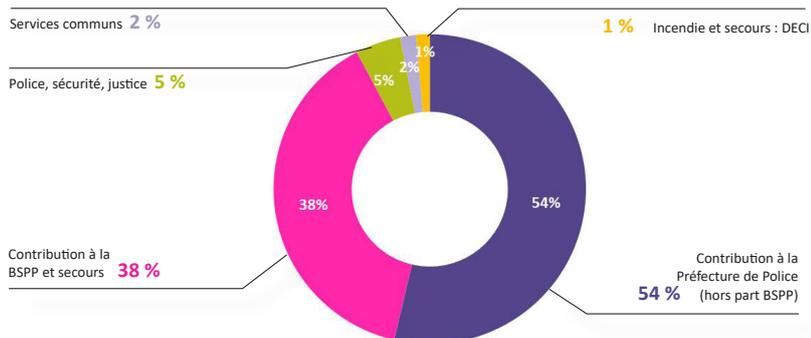
Onze postes ont été créés sur la fonction sécurité au BP 2020, notamment pour renforcer la lutte contre l'habitat indigne à la Direction du logement et de l'habitat (DLH) et la lutte contre les nuisances d'origine professionnelle à la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP).

Par ailleurs, 10 postes de chefs de la tranquillité publique, agents de catégorie A de la filière sécurité, ont été créés en février 2020 à la DPSP. À noter également que les effectifs réels (agents effectivement en poste) ont progressé de 60 équivalents temps plein entre 2019 et 2020.

Au total, sur l'année 2020, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à +13 emplois budgétaires sur cette fonction

Les dépenses de fonctionnement consacrées à la sécurité ont représenté 239,8 M€ hors masse salariale, en augmentation de 2 M€ par rapport au CA 2019.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2020



Principale dépense portée par la Ville au titre de la sécurité, la contribution versée à la Préfecture de police s'est élevée à 221,1 M€ en 2020, en hausse de 2,6 M€ (+ 1,2 %) par rapport au CA 2019.

Au sein de cette contribution, **la part destinée au financement de la brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) a augmenté de 2,6 M€ pour atteindre 92,5 M€**. Cette évolution est due à la poursuite du plan de modernisation de la BSPP, visant notamment à améliorer les conditions de travail des pompiers et à pérenniser leur engagement sur le territoire parisien. Parmi les principales mesures sont à noter des revalorisations indemnitaires, une intensification des travaux d'entretien et des maintenances réglementaires, un plan de transformation numérique, un recours accru aux réservistes et la prise à bail de logements ont été mis en œuvre.

La part consacrée à la Préfecture de police au titre des administrations parisiennes est, quant à elle équivalente à la contribution versée en 2019, soit 128,6 M€.

Hors contribution à la Préfecture de police, **les dépenses au titre de la sécurité ont représenté 18,7 M€**, en baisse de 0,6 M€ par rapport au CA 2019.

Les dépenses consacrées à la **protection et à la surveillance de l'espace public** se sont élevées à 11,3 M€, soit une diminution de 2,3 M€ par rapport à 2019.

Les dépenses de **gardiennage des bâtiments et espaces publics** ont diminué de 2,2 M€ pour atteindre 9,9 M€. Cette baisse est principalement due au transfert des dépenses de gardiennage des Services de Sécurité Incendie et Assistance aux Personnes (SSIAP) vers les crédits relatifs aux incendies et aux secours pour 1,6 M€ et, pour le reste, aux économies réalisées durant le confinement du fait de l'annulation de certains événements (ex : Foire du Trône ; Paris Respire) et de la fermeture de certains établissements.

Au sein de ces dépenses de gardiennage, la subvention versée au Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS) est stable à 0,8 M€.

Les subventions consacrées à l'**aide aux victimes et à la prévention de la radicalisation** se sont élevées à 1,3 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport au CA 2019.

Les dépenses dédiées aux missions relatives aux incendies et aux secours ont atteint 95,9 M€, en progression de 4,2 M€ par rapport au CA 2019.

En plus des 92,5 M€ consacrés au financement de la **brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP)**, 1,7 M€ ont été versés à la régie autonome Eau de Paris, chargée de la gestion des points d'eau incendie pour le dispositif de défense extérieure contre les incendies (DECI) comme en 2019, et 1,6 M€ ont été dépensés au titre des crédits SSIAP qui, l'année dernière, étaient considérés comme des dépenses de **gardiennage des bâtiments et espaces publics**.

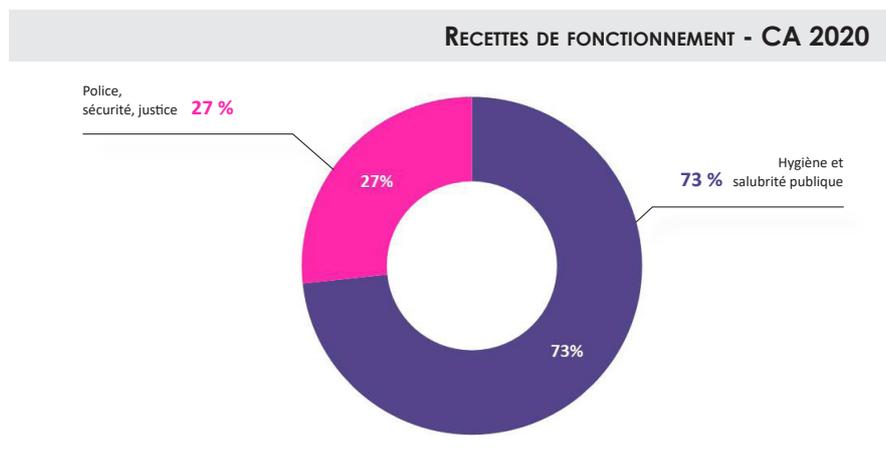
Les dépenses de fonctionnement des **services communs** ont représenté 3,9 M€ en 2020, en progression de 0,6 M€ par rapport au CA 2019, essentiellement du fait d'une hausse des prestations TAM (+1,2 M€) et des prestations de nettoyage des locaux (+ 0,1 M€) en raison de la crise de la COVID. Ces augmentations sont en partie compensées par des économies, essentiellement sur les bâtiments publics, la maintenance (notamment grâce aux travaux de sécurisation réalisés sur certains sites), les catalogues et imprimés, et les fournitures de petit équipement.

Enfin, les dépenses consacrées au **contrôle réglementaire de salubrité** ont baissé de 0,4 M€ en 2020, pour atteindre 0,2 M€.

Globalement, les dépenses en fonctionnement consacrées à la crise sanitaire en 2020 représentent 0,2 M€ sur la fonction sécurité.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA SÉCURITÉ ONT ATTEINT 1,4 M€ AU CA 2020, EN BAISSÉ DE 0,3 M€ PAR RAPPORT AU CA 2019.



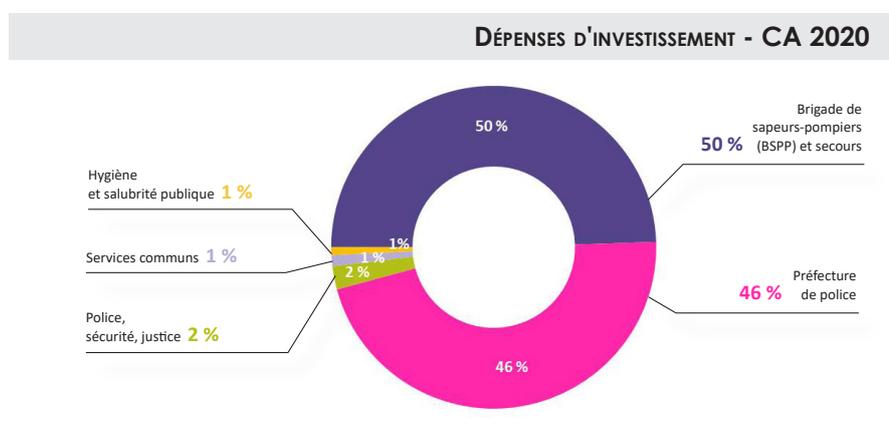
Les recettes au titre de la **prévention de la délinquance et l'aide aux victimes** diminuent de 0,2 M€, principalement du fait d'un titrage exceptionnel de solde de subventions relatives à la prévention de la délinquance en 2019 pour la mise en œuvre du plan de sécurisation des écoles et collèges parisiens.

Les recettes relatives au **contrôle réglementaire de salubrité** diminuent légèrement de 0,1 M€ pour s'élever à 1,0 M€. Elles sont principalement composées de la subvention versée par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre de la convention relative au contrôle des règles d'hygiène de l'habitat à Paris.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA FONCTION « SÉCURITÉ » SE SONT ÉLEVÉES À 19,2 M€, SOIT UNE AUGMENTATION DE 3,7 M€ PAR RAPPORT À 2019.



9,5 M€ ont été consacrés aux dépenses de **défense contre les incendies et de secours** (BSPP et secours), soit une augmentation de 3 M€ par rapport à 2019 :

- 7,4 M€ ont été versés à la Préfecture de police pour financer les travaux dans les casernes de la **brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP)**, soit une hausse de 2,7 M€ par rapport à 2019. Cette hausse s'explique notamment par l'accélération des travaux en fin de mandature dans plusieurs casernes BSPP (Bourg-la-Reine, Neuilly-sur-Marne) ;
- 2,1 M€ ont été mobilisés pour la **défense extérieure contre les incendies (DECI)**.

8,9 M€ ont été versés à la Préfecture de Police au titre des **interventions de protection des biens et des personnes**, soit une augmentation de 1,1 M€ par rapport à 2019. Cette hausse s'explique notamment par le rattrapage de travaux sur le patrimoine parisien de la Préfecture de Police, dont ceux réalisés sur l'île de la Cité.

0,4 M€ a été consacré à des dépenses de **mise en sécurité** et concerne principalement le programme de renforcement de la sécurité de l'Hôtel de Ville.

0,2 M€ a été consacré à des dépenses de **services communs**, notamment les acquisitions de mobiliers et les travaux d'entretien des locaux.

Les dépenses d'**hygiène et la salubrité publique** ont atteint 0,2 M€ en 2020 et concernent les travaux d'office dans les immeubles en péril.

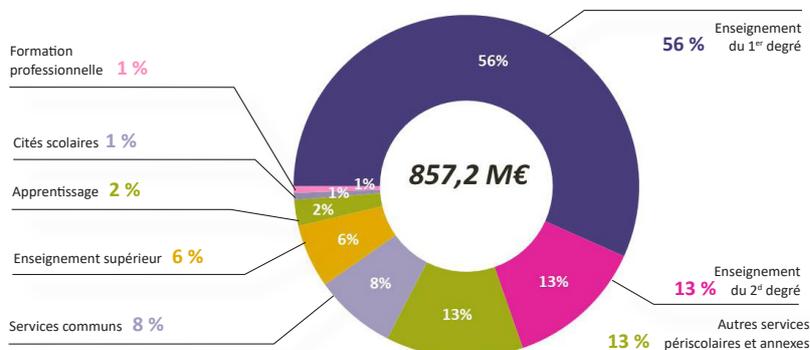
Recettes

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVENT À 0,2 M€, EN BAISSE DE 1,1 M€ PAR RAPPORT À 2019.

Celles-ci correspondent aux remboursements versés par des tiers à la suite de travaux d'office réalisés par la Ville. Cette baisse s'explique par la crise sanitaire, qui a eu pour effet de suspendre temporairement les visites des inspecteurs d'hygiène et de salubrité (diagnostic) et donc de retarder les travaux.

2/ ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE - CA 2020



EN M€	CA 2019	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	728,4	735,9
<i>dont masse salariale</i>	492,2	498,8
Dépenses d'investissement	140,5	121,3
Recettes de fonctionnement	45,0	58,9
Recettes d'investissement	15,7	6,1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

POUR L'EXERCICE 2020, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION S'EST ÉLEVÉ À 735,9 M€, DONT 498,8 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Douze postes ont été créés au BP 2020 au titre des extensions et ouvertures d'équipements pour les écoles et les collèges parisiens à la DASCO. Un poste a été créé pour le pilotage du projet de transformation de la maternité en « super-équipement » (crèche, école, gymnase et locaux d'activités) à Saint Vincent de Paul (14^e) et 4 postes de renfort ont été créés pour renforcer les services supports, notamment au service de la prévention des risques professionnels et dans les circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance. Par ailleurs, 1 poste a été créé à la Direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE) pour renforcer l'encadrement du personnel d'entretien de l'École Boule.

Pour faire face à la crise sanitaire, 150 postes supplémentaires ont été créés au BS 2020 à la DASCO, pour une durée de six mois, pour assurer la mise en œuvre des différents protocoles sanitaires liés à la pandémie et permettre la réouverture et le fonctionnement des écoles. Par ailleurs, 10 postes ont été créés pour renforcer les circonscriptions des affaires scolaires.

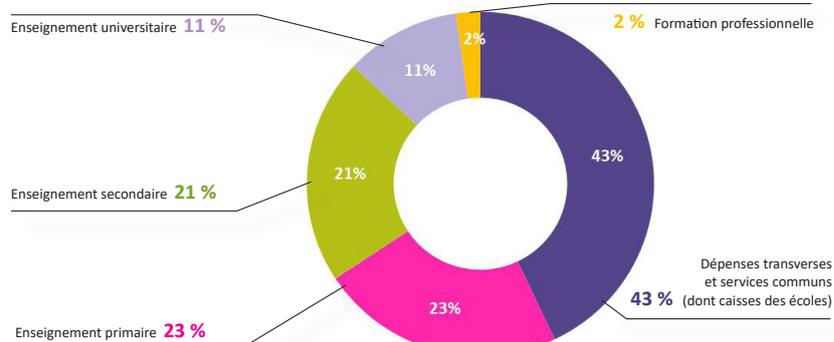
Au titre de la résorption de l'emploi précaire, 3 postes ont été créés et 399 agents techniques des écoles ont été titularisés. Par ailleurs, 11 transformations catégorielles ont également été effectuées pour permettre aux agents exerçant les fonctions de responsables d'action éducative au sein de chaque circonscription d'accéder à la catégorie A.

Compte tenu de la baisse de la démographie scolaire, 95 redéploiements de postes ont été opérés sur la fonction enseignement.

Au total sur l'année 2020, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires du BP et du BS s'établit à - 121 emplois budgétaires sur cette fonction.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement, à la formation professionnelle et l'apprentissage se sont élevées à 237,1 M€, en hausse de 0,8 M€ par rapport au CA 2019.**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2020



Les dépenses de fonctionnement de cette fonction regroupent celles directement destinées aux établissements et dispositifs de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur (129,9 M€), les dépenses transverses (services annexes et services communs, pour 101,8 M€) et les dépenses pour la formation professionnelle et l'apprentissage (5,4 M€).

Au sein du premier ensemble (129,9 M€), les dépenses au titre de l'enseignement primaire s'élèvent à 54 M€ au CA 2020.

Ce montant regroupe, d'une part, 15,6 M€ dédiés aux dépenses courantes de fonctionnement des écoles : 2,6 M€ pour les **écoles maternelles**, 4,4 M€ pour les **écoles primaires** et 8,6 M€ au titre des **écoles polyvalentes**. Concernant les écoles maternelles, le CA 2020 est en hausse de 1 M€ par rapport au CA 2019 et de 1,1 M€ s'agissant des écoles primaires. Cette évolution des dépenses s'explique par le regroupement des crédits consacrés au financement du plan d'embellissement des établissements scolaires sur les écoles maternelles et primaires, pour un niveau de dépenses d'entretien bâtiminaire en baisse de 1 M€ en 2020, en conséquence de l'achèvement du plan d'embellissement en cours d'année. Les dépenses des écoles polyvalentes augmentent de 2,8 M€ du fait de la centralisation des crédits de nettoyage (+ 5,3 M€). La DASCO a fait appel à des prestataires externes pour réaliser ces prestations de nettoyage-désinfection, en complément des agents de nettoyage en régie (masse salariale). Cette dépense a été centralisée sur les classes regroupées, mais elle concerne l'ensemble des écoles primaires (maternelles, élémentaires et polyvalentes).

Cet ensemble comprend d'autre part les **dépenses transverses de l'enseignement primaire**, qui s'élèvent à 38,4 M€, en recul de 5,6 M€ par rapport au CA 2019, la contribution au Ministère de l'Éducation Nationale au titre des décharges de classes n'ayant pu être versée au titre de 2020. En effet, la négociation de la convention ente la Ville et l'État relative aux décharges de classes des directeurs et directrices d'école parisiens n'a pas abouti dans les délais pour se répercuter sur l'année 2020.

Ainsi, les **dépenses transverses de l'enseignement primaire** comprennent au CA 2020 :

- Les dépenses de soutien à l'enseignement privé du premier degré (36,1 M€), en hausse de 6,1 M€ en raison de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, selon les dispositions de la loi du 28 juillet 2019 pour une École de la confiance. Cet abaissement a conduit à la création d'un forfait privé maternelle, ce qui a pour conséquence d'augmenter la contribution versée par la Ville de Paris.
- Les contrats de partenariat de performance énergétique (1,5 M€), en diminution de 0,1 M€ par rapport à 2019 ;
- L'enveloppe allouée au dispositif « Ensemble, davantage mobilisés pour des écoles et des collèges prioritaires » pour 0,8 M€.

Les dépenses liées à l'enseignement secondaire s'élèvent pour leur part à 50,3 M€, en hausse de 0,1 M€.

Parmi ces dépenses, **42,3 M€** ont été consacrés aux collèges dont 18 M€ pour les collèges publics, hors masse salariale, et 22,5 M€ pour les collèges privés.

Les dépenses des collèges publics augmentent de 1 M€ par rapport au CA 2019. L'essentiel de cette hausse est due aux dépenses de nettoyage et désinfection liées à la crise sanitaire. La dotation de fonctionnement aux collèges privés croît de 0,2 M€ pour tenir compte de l'augmentation des effectifs.

1,8 M€ ont été consacrés aux **actions éducatives du second degré**, qui regroupent le dispositif « action collégiens », et les subventions en lien avec l'action éducative du second degré. Ce poste diminue de **0,8 M€** par rapport au CA 2019, suite à la restriction des activités durant l'année 2020.

5,3 M€ ont été consacrés aux dépenses de fonctionnement courant des **lycées**, dont 4,4 M€ de subvention à la régie personnalisée de l'École Du Breuil. Les dépenses des lycées municipaux (0,9 M€) baissent de 0,3 M€ du fait de leur prochain transfert à la région.

2,7 M€ sont dédiés aux dépenses courantes de fonctionnement des **cités scolaires** (ensembles imbriqués collèges-lycées), correspondant au remboursement à la région Ile-de-France des dépenses de fluides, de maintenance et de rémunération en tant que maître d'ouvrage.

Enfin, les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur atteignent 25,6 M€ au CA 2020, en hausse de 3,5 M€ par rapport au CA 2019. Parmi ces dépenses, 13,2 M€ sont versés à l'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle (ESPCI), 4,6 M€ à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) et 2,1 M€ aux écoles d'art. Le soutien aux structures d'aide à la vie étudiante a représenté 5,4 M€, en augmentation de 3,5 M€ du fait de l'imputation des crédits relatifs à l'AERE (aide exceptionnelle à la rentrée étudiante) en fonctionnement. 0,2 M€ sont consacrés à l'École professionnelle supérieure d'arts graphiques (EPSAA). Enfin, 0,04 M€ ont été destinés aux actions de soutien aux étudiants en situation de handicap et 0,02 M€ à l'entretien du patrimoine universitaire.

Les dépenses transverses liées à l'enseignement s'élèvent à 101,8 M€, soit une baisse de 2,2 M€.

Parmi elles, les dépenses liées aux **caisses des écoles et à la restauration scolaire** représentent le principal poste de dépenses avec 85,5 M€. Les subventions aux caisses des écoles (82,3 M€) augmentent de 3,6 M€ par rapport au CA 2019. Cette augmentation est liée aux subventions exceptionnelles dues au COVID et à l'évolution normale des subventions initiales, s'expliquant principalement par la hausse des dépenses de personnel et d'alimentation. Les crédits pour la **restauration des collèges autonomes et cités mixtes** (collèges assurant eux-mêmes le service de restauration scolaire) s'élèvent à 2,7 M€ au CA 2020. 0,5 M€ ont été consacrés à l'approvisionnement en repas froids des établissements scolaires de la ville ouverts pour les enfants des personnels prioritaires pendant le 1^{er} confinement.

Par ailleurs les **services annexes de l'enseignement** représentent 11,6 M€ au CA 2020, en baisse de 2 M€ par rapport au CA 2019. Les dépenses sur les temps d'activités périscolaires (10,8 M€) diminuent de 1,1 M€, et les dépenses au titre des transports scolaires

(0,4 M€) de 1 M€ suite à la restriction des activités durant l'année 2020. Les dépenses de soutien aux activités éducatives (0,4 M€) augmentent de 0,1 M€ par rapport à 2019.

En raison du COVID, les dépenses au titre des **classes de découverte** ont diminué de 4 M€ au CA 2020, pour atteindre 3,5 M€.

Enfin, les **services communs** de l'enseignement et de la formation professionnelle représentent 1,2 M€.

Les **dépenses relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élèvent à 5,4 M€ au CA 2020**, contre 4,8 M€ en 2019.

Au sein de ce budget, **l'apprentissage** représente 4,7 M€, montant en augmentation de 0,6 M€ par rapport à 2019 en raison de l'effort de la Ville en faveur du recrutement d'apprentis (553 en 2020) et du coût de formation par apprenti qui a augmenté du fait de l'application à partir de 2020 de la réforme du financement de l'apprentissage.

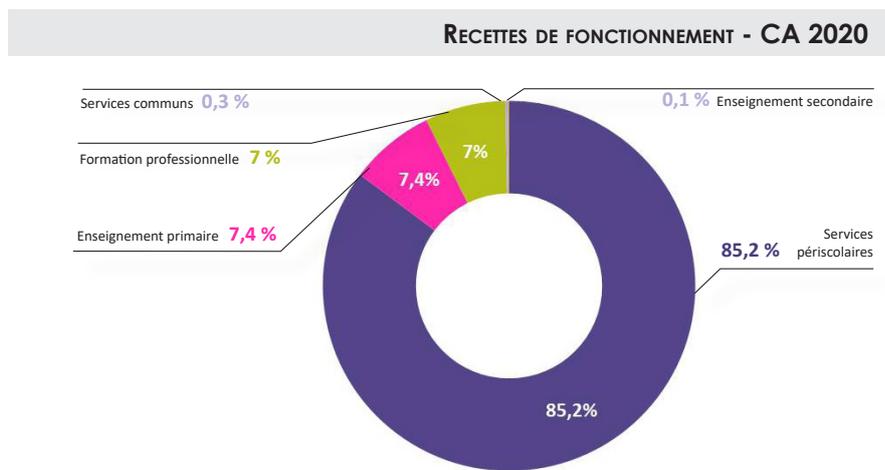
Les dépenses de formation des salariés en **contrat aidé** s'élèvent pour leur part à 0,1 M€, en baisse de 0,05 M€ par rapport à 2019 du fait de la réduction du volume de salariés en contrat aidé décidée par l'État et qui se répercute également sur les recettes de fonctionnement perçues à ce titre.

La **formation professionnelle**, dispensée dans le cadre des cours municipaux pour adultes (CMA) représente pour sa part 0,6 M€, un montant stable par rapport à 2019.

Globalement, les dépenses en fonctionnement consacrées à la crise sanitaire en 2020 représentent 10,3 M€ sur la fonction Enseignement, formation professionnelle et apprentissage.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE S'ÉLÈVENT À 58,9 M€ AU CA 2020, EN HAUSSE DE 13,9 M€ PAR RAPPORT AU CA 2019.



Au sein de ce montant, les inscriptions au titre de **l'enseignement primaire** restent stables à 4,4 M€, par rapport au CA 2019.

Les recettes liées à **l'enseignement secondaire** se montent à 0,04 M€

Les autres recettes relatives **aux services annexes de l'enseignement** représentent 50,2 M€ soit une progression de 17,7 M€. Une nouvelle répartition des **participations de la CAF** a été opérée au cours de l'exercice 2019 entre la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » et la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ». Ainsi, 20,1 M€ de recettes CAF supplémentaires ont été titrées en 2020, par transfert depuis la fonction « Culture » pour atteindre 37,1 M€. Les autres recettes relatives aux services annexes de l'enseignement représentent 13,1 M€. Elles portent pour 9,9 M€ sur **les temps d'activités périscolaires** au titre des participations de l'État (6,1 M€), qui restent stable, et des participations familiales qui baissent de 1,6 M€ (3,8 M€) du fait de la restriction des activités. 2,8 M€ de recettes ont été perçues au titre des participations familiales pour la **restauration dans les collèges** et les recettes au titre des **classes découvertes** représentent 0,4 M€.

Les participations de l'État en lien avec **l'apprentissage** représentent 1,1 M€ au CA 2020, soit une diminution de 2,5 M€ par rapport au CA 2019. Cette baisse s'explique par la réduction du dispositif des contrats aidés.

Les recettes perçues au titre de la **formation professionnelle** qui correspondent aux droits d'inscription pour la formation continue dispensée au sein des cours municipaux d'adultes représentent 3 M€, en recul de 1,1 M€ par rapport au CA 2019 suite aux annulations de cours en raison de la crise sanitaire.

Les recettes perçues au titre de **l'enseignement supérieur** représentent 0,02 M€.

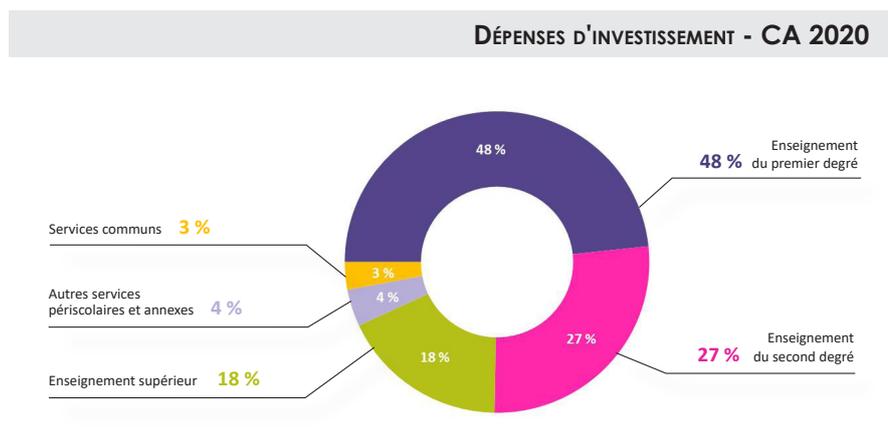
Enfin, les recettes perçues au titre des **services communs**, représentent 0,1 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

EN 2020, LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE SE SONT ÉLEVÉES À 121,3 M€, SOIT UNE BAISSSE DE 19,2 M€ PAR RAPPORT À 2019.

Cette baisse s'explique principalement par l'avancée et l'achèvement des travaux dans les établissements du premier degré.



L'enseignement du premier degré représente le premier poste de dépenses, avec 58,6 M€ (soit une diminution de 20,4 M€ par rapport à 2019).

Les nouvelles écoles et opérations de rénovation représentent **14,3 M€** contre 17,8 M€ au CA 2019. Cette baisse s'explique par l'achèvement d'un certain nombre d'opérations de construction et de rénovation, telles que l'école polyvalente dans le quartier Chapelle international dans le 18^e arrondissement (1 M€ liquidés en 2020 contre 5 M€ en 2019). La diminution globale est également due à l'achèvement des travaux de l'école Constantinople dans le 8^e arrondissement (en baisse de 1,6 M€ par rapport à 2019), menés et liquidés par Elogie Siemp en 2020 après une avance versée par la Ville en 2019, et au ralentissement des travaux du groupe scolaire Kuss dans le 13^e arrondissement du fait de la crise sanitaire (1 M€ contre 3,2 M€ en 2019).

Il est à noter qu'en 2020 deux nouveaux projets ont été menés : 8,2 M€ ont été consacrés à la mise en œuvre des cours Oasis (adaptation des cours d'écoles au changement climatique, après une période d'expérimentation) et 2,9 M€ ont permis de démarrer la rénovation de l'école Bruneseau Nord (13^e arrondissement).

L'entretien et l'équipement des écoles ont représenté **44,3 M€**, en baisse de 17 M€ par rapport à 2019. 21,9 M€ (contre 24,7 M€ en 2019) ont ainsi été consacrés aux enveloppes d'intérêt local et 8,7 M€ aux travaux de rénovation énergétique et au plan Climat dans les écoles. 9,5 M€ ont été mobilisés pour le mobilier, l'informatique, les travaux de rentrée, 2,2 M€ pour les travaux de sécurisation et 1,9 M€ pour l'amélioration des conditions de travail des personnels.

L'enseignement du second degré a mobilisé pour sa part 32,7 M€, soit une baisse de 8,3 M€ par rapport à l'exécution 2019.

28 M€ ont été consacrés aux **collèges**, soit une baisse de 8,6 M€ par rapport à 2019 (36,5 M€).

10,6 M€ ont été consacrés aux travaux dans les établissements (contre 18,5 M€ en 2019), notamment dans les collèges suivants : le collège Maurice Utrillo dans le 18^e arrondissement (7,5 M€), le collège Mallarmé dans le 17^e arrondissement (1,2 M€) et le collège Lucie Faure dans le 20^e arrondissement (0,5 M€). Les autres dépenses d'investissement dans les collèges s'élèvent à 17,4 M€, dont 10 M€ pour l'entretien et 5 M€ pour le subventionnement des collèges autonomes (contre 3 M€ en 2019).

4,1 M€ ont été consacrés aux **lycées municipaux** contre 3,7 M€ en 2019.

1,1 M€ sont liés à l'entretien des lycées municipaux et lycées municipaux pour adultes. Par ailleurs, 3 M€ de travaux (contre 2,6 M€ en 2019) ont été réalisés dans les lycées, dont le lycée Théophile Gautier dans le 4^e arrondissement (1,5 M€), Lucas de Nehou dans le 5^e arrondissement (0,6 M€) ou encore le Lycée C. Jenatzy dans le 18^e arrondissement (0,5 M€).

0,6 M€ a été consacré à l'entretien et l'équipement de **l'école du Breuil**.

L'enseignement supérieur s'est vu consacrer 21,6 M€ en 2020, contre 12,2 M€ en 2019.

Au total, **18,8 M€** ont été consacrés aux **écoles et universités**, en augmentation de 9,4 M€ par rapport à l'exercice 2019. Cette hausse notable est liée notamment au début des travaux de rénovation de l'école supérieure de physique et chimie industrielles de Paris (ESPCI) pour un montant de 5,9 M€ (ainsi que 0,3 M€ pour le relogement dans des locaux provisoires durant les travaux de rénovation), de sécurisation de la Sorbonne (2,1 M€) et du site des Cordeliers (1,3 M€). Par ailleurs, 3,2 M€ ont été consacrés à la poursuite des travaux du Campus Condorcet. 2,3 M€ de subventions ont été versées à l'ESPCI et à l'École des Ingénieurs de la Ville

de Paris. En outre, 1,5 M€ a été consacré à la création d'un espace de coworking à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris. Enfin, 1 M€ a été consacré à divers travaux d'entretien dans l'enseignement supérieur, 0,7 M€ à la mise en sécurité de l'ENSCP et 0,4 M€ à la mise en sécurité de Paris Descartes.

L'entretien et le soutien aux **écoles d'art** représentent **1,4 M€**, dont 1,2 M€ de subventions d'équipement et 0,2 M€ de travaux. Ces chiffres sont stables par rapport à 2019.

1,4 M€ ont également été dévolus à la **vie étudiante** sous la forme d'une subvention versée au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Celle-ci est en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2019 du fait du report de certains travaux.

Les dépenses d'investissement dans les services périscolaires, l'hébergement et la restauration scolaire se sont élevées à 4,8 M€ contre 7,1 M€ en 2019.

4,1 M€ (contre 5,9 M€ en 2019) ont permis de financer les mises aux normes et les travaux dans les cuisines scolaires et 0,7 M€ (contre 1,2 M€ en 2019) pour l'accueil périscolaire. La diminution globale est liée à l'achèvement de travaux dans la cuisine centrale du 18^e arrondissement et dans la cuisine de l'école Bienfaisance dans le 8^e arrondissement.

Enfin, les services communs de l'enseignement mobilisent 3,6 M€ en 2020, contre 1,3 M€ en 2019.

Des actions en matière de prévention des inaptitudes au travail ont été mises en place pour un montant de 2,4 M€ en 2020. L'amélioration des conditions de travail a mobilisé, quant à elle, 1,2 M€.

Recettes

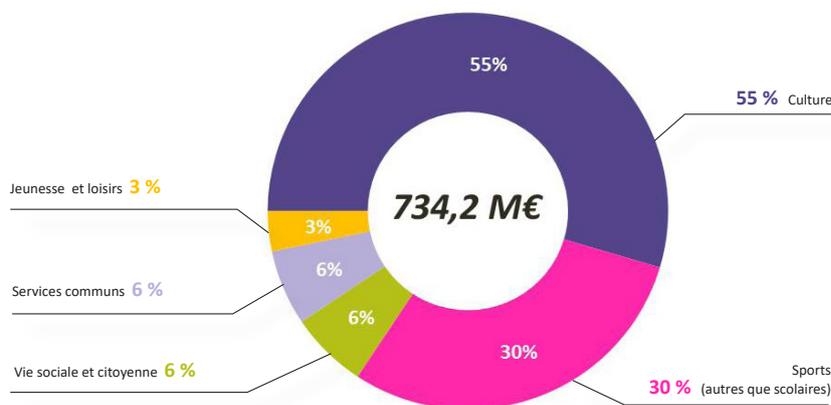
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT SE SONT ÉLEVÉES À 6,1 M€ EN 2020, CONTRE 15,7 M€ EN 2019. ELLES SONT RÉPARTIES ENTRE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POUR 5,8 M€ ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE POUR 0,3 M€ (9,9 M€ EN 2019).

L'unique recette perçue pour l'enseignement secondaire est la dotation départementale d'équipement des collèges qui a représenté 5,8 M€ en 2020, inchangée par rapport à 2019.

En 2020, les recettes de l'enseignement primaire sont constituées pour l'essentiel d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie de 0,3 M€ pour les travaux de désimperméabilisation dans les cours Oasis. Ces recettes sont en diminution de 9,6 M€ par rapport à 2019 car elles comprenaient en 2019 une subvention perçue pour l'acquisition de l'école primaire Constantinople dans le 8^e arrondissement (8,7 M€) et un acompte du FEDER pour le commencement des travaux sur les cours Oasis (1,3 M€) ; l'acompte suivant étant versé à partir de 40 % de taux de réalisation.

3/ CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS - CA 2020



EN M€	CA 2019	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	568,1	585,1
<i>dont masse salariale</i>	<i>305,7</i>	<i>308,7</i>
Dépenses d'investissement	208,6	149,1
Recettes de fonctionnement	107,6	65,9
Recettes d'investissement	23,5	20,5

PLAN DE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS

Le Conseil de Paris de mai 2020 a adopté un plan de soutien aux acteurs culturels de 15 M€, dont 11,7 M€ ont été exécutés en fonctionnement par la direction des affaires culturelles (DAC) sur l'exercice 2020. Avec ce plan, la Ville de Paris a souhaité soutenir particulièrement le secteur culturel très durement touché par la crise sanitaire.

Le plan de soutien a tout d'abord été mobilisé au premier semestre 2020 pour abonder trois fonds destinés à des secteurs peu ou pas subventionnés (le fonds de secours du Centre national de la musique, le fonds d'urgence pour le spectacle vivant hors musique géré par l'association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) et le fonds de solidarité mis en place par la société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), puis dans le cadre de l'appel à projets « l'été Particulier » permettant la rencontre des publics et des artistes à travers une programmation gratuite dans l'espace public, dans tous les champs du spectacle vivant.

Ce plan de soutien a également été mobilisé pour financer des subventions exceptionnelles à de nombreux acteurs et structures du milieu culturel parisien (spectacle vivant, musique, arts visuels, lecture publique, pratiques amateurs ou encore du patrimoine).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

POUR L'EXERCICE 2020, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA CULTURE, LA VIE SOCIALE, LA JEUNESSE, LE SPORT ET LES LOISIRS S'ÉLÈVE À 585,1 M€, DONT 308,7 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

34 postes ont été créés en 2020 sur la fonction pour accompagner l'ouverture de nouveaux équipements et renforcer la politique culturelle et sportive.

A la Direction des affaires culturelles (DAC), sur le secteur des conservatoires, la montée en charge des nouveaux conservatoires ainsi que la réforme pédagogique des enseignements se sont traduites par la création de 2 postes et de 140 heures d'enseignement.

Le secteur des bibliothèques a bénéficié de la création de 12 postes dont 5 pour les actions dans les quartiers populaires, 3 postes pour renforcer le réseau des bibliothèques, 1 poste pour renforcer le service informatique des bibliothèques, 1 poste pour renforcer l'équipe volante destinée à assurer les remplacements dans les bibliothèques ainsi que 2 postes pour faciliter le fonctionnement des équipes chargées de l'ouverture dominicale des médiathèques Robert Sabatier et J-P Melville. Un poste a aussi été créé pour renforcer la mission

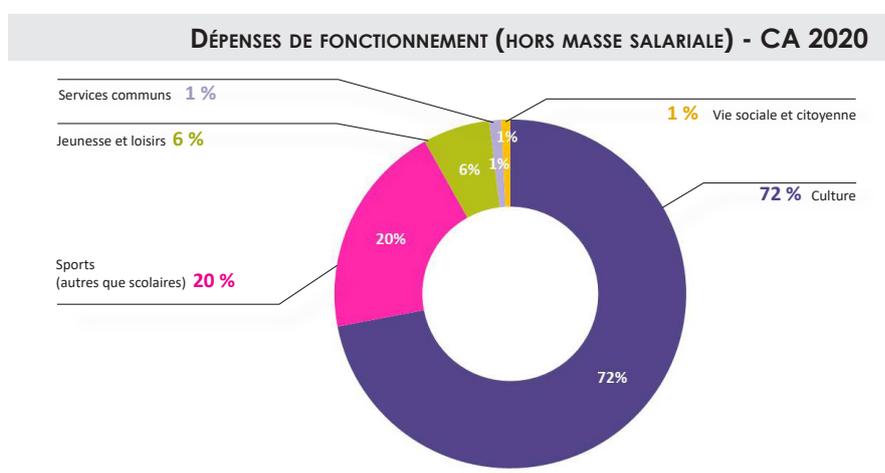
cinéma.

Au titre de la résorption de l'emploi précaire, 30 postes ont été créés par transformation d'heures de vacation afin de permettre la contractualisation d'enseignants vacataires des conservatoires.

14 postes ont été créés à la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) pour assurer le fonctionnement de 2 nouveaux gymnases et d'un nouveau centre sportif. Par ailleurs, 1 poste a été créé pour la coordination et le pilotage des circonscriptions et 1 autre pour l'accompagnement des grands événements.

Au total sur l'année 2020, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à + 63 emplois budgétaires sur cette fonction.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à la fonction « culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » s'élèvent à 276,4 M€ au CA 2020, en hausse de 14 M€.



Le budget consacré à la culture s'élève à 199 M€ au CA 2020, en hausse de 18,3 M€ par rapport à 2019, principalement en raison du plan de soutien mis en place en cours d'année afin d'aider le secteur à faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire.

Les dépenses relatives au **théâtre**, essentiellement composées de subventions à des établissements culturels, représentent 99,3 M€ au CA 2020, en hausse de 10,3 M€ par rapport au CA 2019. Cette forte augmentation est principalement due au plan de soutien à la culture qui, pour les théâtres, représente 9,1 M€ en 2020. Les principales mesures de soutien aux théâtres correspondent à des versements de subventions exceptionnelles aux acteurs culturels. La part de ces dépenses consacrée au **soutien au spectacle vivant** s'établit à 43,3 M€, celle consacrée à **l'expression musicale** à 44,6 M€ et celle dédiée à la **diversité de l'économie culturelle** (cirques, arts de la rue, musiques actuelles...) à 11,4 M€.

Les dépenses consacrées aux **musées** représentent 64,9 M€. Elles correspondent à la subvention attribuée à **l'établissement public Paris Musées (EPPM)**, en hausse de 8,8 M€ par rapport au CA 2019. La subvention à l'EPPM augmente en raison du soutien accordé à l'établissement en 2020 du fait de l'effondrement de ses recettes et de la rigidité de ses dépenses (notamment l'impossibilité de recourir à l'activité partielle a conduit à un maintien de dépenses de personnel importantes).

20,7 M€ ont été alloués aux **activités artistiques et manifestations culturelles en 2020**, en baisse de 1 M€. Les subventions au titre de **l'enseignement artistique et des pratiques amateurs** (8,4 M€) augmentent en raison du plan de soutien à la culture (+ 0,4 M€). Les subventions aux **arts visuels** (8,2 M€), augmentent quant à elles de 1 M€ par rapport à 2019, sous l'effet conjoint du plan d'aide à la culture (+ 1,3 M€) et de la réduction des dépenses de fonctionnement courant du Fonds d'art contemporain (fin des dépenses exceptionnelles liées au déménagement des collections rue du Pré, intervenues principalement en 2019). **Les subventions au titre de l'action culturelle** (1,4 M€) bénéficient également du plan de soutien à hauteur de 0,02 M€. En revanche, les dépenses consacrées à l'organisation de la « **Nuit Blanche** » (0,8 M€) diminuent de 1,5 M€, en conséquence de la crise sanitaire Covid, qui a amené à redimensionner l'événement pour un public limité de 100 000 personnes au lieu du million habituel. Les dépenses consacrées aux moyens transverses de l'action culturelle (1,1 M€) diminuent de 0,7 M€. Cette baisse s'explique principalement par la fin de la location des entrepôts de stockage pour le théâtre du Châtelet et par un transfert de crédits liés aux Magasins généraux à la DLH en 2020. Enfin, les frais de fonctionnement des conservatoires et ateliers des Beaux-Arts (0,8 M€) diminuent de 0,3 M€, en conséquence de la crise sanitaire.

7,4 M€ ont été consacrés en 2020 à la conservation du **patrimoine culturel**, répartis entre 2,9 M€ pour l'entretien et la valorisation du patrimoine, 2,4 M€ de subventions dont 0,1 M€ au titre du plan de soutien à la culture, 1,3 M€ pour les fontaines patrimoniales, 0,6 M€ pour le budget « Mémoire » et 0,2 M€ pour le budget dédié au patrimoine historique.

3,9 M€ ont été destinés au fonctionnement des **bibliothèques et des médiathèques** dont 0,1 M€ dédiés au plan de soutien, soit une baisse de 0,2 M€ du fait de leur fermeture durant le 1^{er} confinement.

2,4 M€ ont été consacrés au **cinéma**, soit une hausse de 0,4 M€ par rapport au CA 2019 due au plan de soutien à la culture.

Le service des **archives** a représenté une dépense de 0,4 M€.

Les dépenses dédiées au sport représentent 55,1 M€ au CA 2020, en légère baisse (1 M€) par rapport au CA 2019.

20,7 M€ ont été attribués aux **manifestations sportives** en 2020, en diminution de 1,4 M€.. En effet, en raison de la restriction des activités sportives au cours de l'année 2020, les dépenses au titre des **dispositifs sportifs** (3,7 M€), de l'**évènementiel** (0,6 M€) et des **transports scolaires** (0,5 M€) diminuent respectivement de 1,2 M€, 0,2 M€ et 0,6 M€. Les associations sportives ont bénéficié du soutien de la Ville, notamment le haut niveau amateur, plus directement touché par les effets de la crise sanitaire que les clubs professionnels. Le **soutien aux clubs professionnel** (3,6 M€) diminue ainsi de 0,6 M€ en 2020, tandis que le soutien au **sport de proximité** (7,4 M€) augmente de 1,7 M€. La diminution des dépenses liées aux **grands événements sportifs internationaux** (-1,6 M€ par rapport au CA 2019) s'explique pour l'essentiel par l'annulation de la plupart des évènements en 2020, à l'instar des championnats d'Europe d'athlétisme et de gymnastique et d'un match de NBA organisé à Paris. Le dispositif de stade éphémère au Trocadéro, qui devait couvrir l'Euro de football et les JO de Tokyo, a été reporté à 2021. Par ailleurs, les dépenses liées aux JOP 2024 (2,9 M€) connaissent une hausse de 1 M€ par rapport au CA 2019, en raison de la mise en œuvre du programme Héritage.

Les dépenses consacrées aux **piscines** représentent 20,5 M€, en hausse de 1,8 M€ par rapport au CA 2019. 16,2 M€ ont été attribués à la **gestion externalisée**, en hausse de 1,8 M€ en raison notamment de l'ouverture des piscines Yvonne Godard (20^e arrondissement) et Elisabeth (14^e arrondissement). Les acomptes (marchés publics et DSP) ont été versés en totalité à l'exception des créneaux scolaires et des tarifs sociaux afin de soutenir les délégataires durant la crise sanitaire. Les dépenses consacrées aux **piscines en régie** restent stables malgré leur fermeture, les économies d'eau ayant été compensées par une hausse des travaux d'entretien. Les crédits consacrés à la **location de créneaux** diminuent de 0,2 M en raison des activités annulées du fait de la crise sanitaire.

Le budget consacré aux **stades** s'élève à 5,8 M€ en diminution de 0,6 M€ par rapport à 2019, principalement du fait de l'externalisation du stade Jean Bouin.

4,9 M€ ont été consacrés à la gestion des **salles de sport** et des **gymnases**, dont les dépenses de fonctionnement et d'entretien courant augmentent de 0,2 M€ par rapport au CA 2019.

Enfin, 3,2 M€ ont été dédiés à la gestion des **parcs interdépartementaux**, en baisse de 1 M€ par rapport au CA 2019. Cette évolution s'explique par la reprise en régie du parc interdépartemental de Bobigny.

Les montants dévolus aux actions en matière de jeunesse et de loisirs se sont élevées à 17,1 M€, dont 12,2 M€ pour les centres de loisirs et les colonies de vacances.

Sous l'effet de la crise de la Covid (fermetures des centres durant le confinement, puis baisse des sorties et des mini séjours), le budget dédié au fonctionnement des **centres de loisirs** s'établit à 8,2 M€ en 2019, contre 9,2 M€ en 2019.

4,1 M€ sont alloués au financement des **colonies de vacances**, en léger recul de 0,1 M€. L'impact des suppressions de séjours a été presque intégralement compensé par la mise en œuvre, à la demande de l'État, du dispositif des « Colos apprenantes » à l'été et l'automne 2020.

Enfin, 4,8 M€ sont alloués aux **autres activités** pour les jeunes, soit un montant équivalent au CA 2019. Ces dépenses comprennent notamment les dispositifs de BAFA citoyens et Paris Jeunes Vacances.

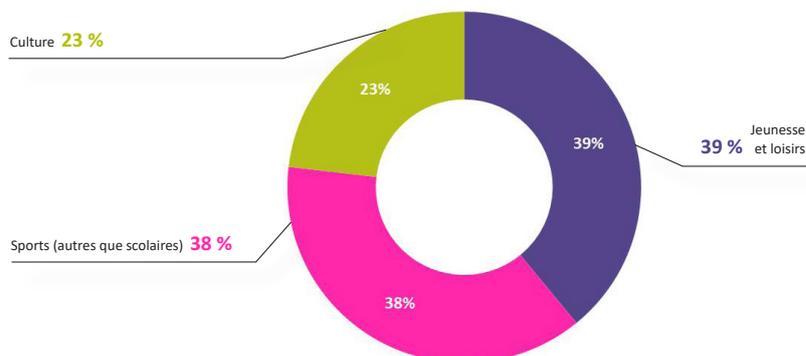
La « **Vie sociale et citoyenne** » représente 3 M€, dont 1,4 M€ consacrés à l'égalité femmes-hommes, 0,8 M€ à la lutte contre les discriminations, 0,7 M€ à la politique de la nuit et 0,2 M€ aux actions LBGTQI+.

Les **services communs** ont disposé d'un budget de 2,3 M€ en 2020, en baisse de 2,4 M€, principalement en raison du transfert en 2020 du budget de la Direction des Affaires Culturelles sur le budget de la Direction de l'Urbanisme (Fonction 5) des crédits dédiés au remboursement, à la SEM PariSeine, des dépenses de fluides et d'entretien des équipements culturels des Halles, à hauteur de 1,7 M€ et par un effet COVID pour 0,6 M€.

Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives à **la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs** s'élèvent à 65,9 M€, en baisse de 41,7 M€ par rapport au CA 2019. Cette baisse s'explique pour partie par le transfert des recettes issues de la Caisse d'Allocations Familiales vers la fonction enseignement (fonction 2) et par la chute de fréquentation des équipements sportifs, culturels et de jeunesse due à leur fermeture pendant la crise sanitaire.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2020



Les recettes liées au secteur de la jeunesse et des loisirs représentent 25,8 M€ au CA 2020.

En 2020, l'activité des **centres de loisirs** a généré 22 M€ de recettes, soit une baisse de 22 M€ par rapport à 2019. Ces recettes comprennent 15,8 M€ au titre de la participation des usagers des centres de loisirs et 6,2 M€ au titre des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le financement des centres de loisirs, dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse.

La forte baisse est principalement due à une nouvelle répartition des participations de la CAF, entre la fonction « Enseignement et formation professionnelle et apprentissage » et la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ». L'essentiel de ces participations se trouve désormais dans les recettes de la fonction « Enseignement ». C'est ainsi 20,1 M€ de recettes CAF supplémentaires qui ont été titrées en 2020 sur la fonction « Enseignement ».

Les autres recettes de ce secteur sont constituées de 1,7 M€ de recettes des **Vacances Arc-en-Ciel** (en augmentation de 1 M€ du fait de la compensation intégrale par l'État du dispositif « Colos apprenantes ») et de 2,1 M€ de recettes issues des **autres activités pour les jeunes** (en diminution de 1,2 M€ en raison notamment de la baisse de fréquentation des Centres d'Animation du fait des restrictions sanitaires).

Les recettes de fonctionnement liées au secteur du sport représentent 24,9 M€, en baisse de 18,3 M€ par rapport au CA 2019.

Les recettes issues de l'activité des **stades** représentent 18,9 M€ soit une baisse de 13,2 M€. La baisse des recettes des stades notamment en gestion externalisée s'explique par les exonérations de redevances accordées au prorata des jours de fermeture, l'annulation du Marathon et du Semi-Marathon de Paris (-1,4 M€), ainsi que le décalage du versement de la part variable de la redevance versée par la Fédération Française de Tennis (FFT) pour l'organisation de Roland-Garros (4,7 M€).

Les recettes liées à l'organisation de grands événements sportifs internationaux tels que les **Jeux olympiques et paralympiques de 2024** représentent 0,5 M€, soit un montant stable par rapport à 2019.

Les recettes des **piscines**, d'un montant de 4,3 M€ en 2020, ont chuté de 4,5 M€ en raison de leur fermeture ponctuelle et, plus largement, de la baisse de la fréquentation liée à la crise sanitaire.

Les recettes liées aux **dispositifs sportifs**, qui représentent 1,2 M€ au CA 2020, chutent de 0,6 M€.

15,2 M€ de recettes ont été perçues au titre de la culture en 2020, en baisse de 1,3 M€ par rapport au CA 2019.

11,7 M€ ont été perçus au titre des **manifestations culturelles**, en hausse de 0,3 M€ par rapport au CA 2019, en raison notamment de la mise en œuvre d'une politique d'ouverture des **conservatoires** à un public plus large (qui conduit à une augmentation du nombre de places facturées). Par ailleurs les factures correspondant aux recettes d'inscription dans les **conservatoires et Ateliers Beaux-Arts (ABA)** au titre de l'année scolaire 2019-2020 ayant déjà toutes été adressées lorsqu'est survenu le confinement du printemps, la perte en recettes (droit d'inscriptions minorés au titre de l'année scolaire 2020-2021 pour les élèves réinscrits qui ont subi des annulations de cours en 2020) se répercutera au CA 2021. Les **moyens transverses de l'action culturelle** et l'opération « **Nuit blanche** » ont généré 0,2 M€ de recettes.

Les recettes des **théâtres** représentent 1,4 M€, en baisse de 0,3 M€ par rapport à 2019, sous l'effet des exonérations de redevances (Gaîté lyrique, Carreau du Temple) et des moindres recettes d'affichage sur les bâches publicitaires.

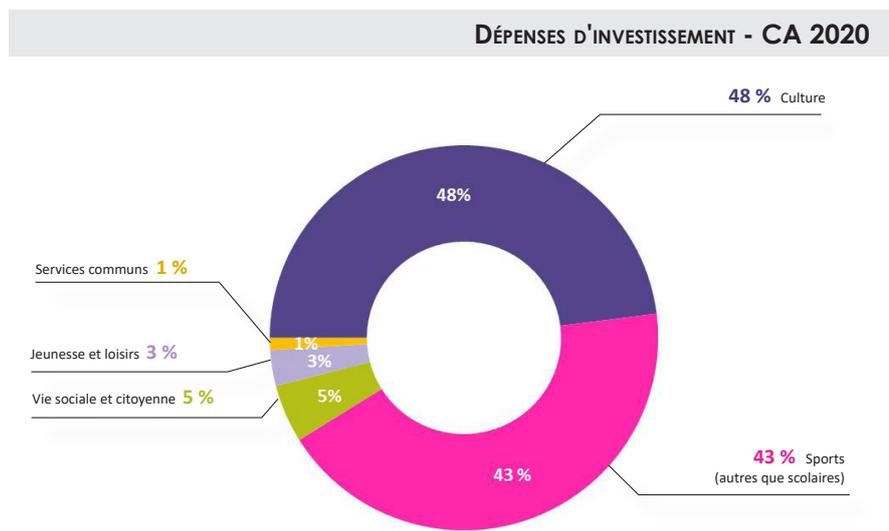
Les recettes des **bibliothèques**, qui s'élèvent à 1 M€, diminuent de 0,3 M€ (de recettes usagers).

Les recettes de fonctionnement liées au **patrimoine** sont de 0,1 M€.

1 M€ de recettes a été perçu sur les **cinémas et autres salles de spectacle**, en baisse de 0,9 M€ par rapport au CA 2019. Cette baisse s'explique par la suspension des tournages en 2020.

Dépenses

149,1 M€ ONT ÉTÉ CONSACRÉS À LA FONCTION « CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS » EN 2020, CONTRE 208,6 M€ EN 2019.



71,5 M€ ont été consacrés au domaine de la culture, en baisse de 41 M€ par rapport à 2019 liées notamment à l'achèvement des travaux dans les musées, dans les théâtres parisiens comme celui du Châtelet ou encore du Conservatoire municipale du 14^e.

Les dépenses en faveur de la **sauvegarde du patrimoine, de la mémoire et des archives** ont représenté un investissement de **23,9 M€** en 2020, contre 18,3 M€ en 2019. Ce poste de dépenses concerne principalement le « plan édifices culturels », qui a mobilisé 20,9 M€ en 2020. Dans ce cadre, 2,3 M€ ont été consacrés aux gros entretiens et 1,6 M€ aux travaux de sécurisation des édifices. 2,8 M€ ont ainsi été mobilisés pour les travaux de toiture de l'Église Saint-Vincent de Paul (10^e arrondissement), 2 M€ pour les travaux de toiture de l'Église Saint-Philippe de Roule (8^e arrondissement) et 1,6 M€ pour les travaux de l'Église Saint-Pierre de Montrouge (14^e arrondissement).

L'installation et l'entretien des plaques, statuaire et monuments commémoratifs ont représenté 1,4 M€ de dépenses d'investissement, dont 1M€ de subvention au titre du Mémorial de la Shoah.

À cela s'ajoute 0,5 M€ pour l'entretien de fontaines patrimoniales. 0,6 M€ a été consacré en 2020 à la conservation du patrimoine, dont 0,2 M€ pour l'entretien des bibliothèques patrimoniales et 0,3 M€ pour la numérisation des ouvrages dans les bibliothèques. Enfin, 0,5 M€ a été consacré aux services d'archives.

21,6 M€ ont été investis en faveur des **musées**, soit une baisse de 19,6 M€ par rapport à 2019, en raison de l'achèvement de plusieurs opérations. 13,3 M€ ont été consacrés à la rénovation du musée Carnavalet (contre 22 M€ en 2019), en vue de sa réouverture en 2021. 1,8 M€ a été consacré aux règlements du solde des différents marchés de travaux du Musée de la Libération de Paris. Les travaux de création de salles en sous-sol au Musée Galliera, dont les travaux sont terminés depuis juillet 2020, ont conduit à une dépense de 1,7 M€. À cela s'ajoutent 2,4 M€ de subventions accordées à l'établissement public Paris Musées pour l'acquisition d'œuvres d'art et le financement de petits travaux d'entretien.

Les **bibliothèques et médiathèques** ont bénéficié de **9,9 M€** de dépenses d'investissement, en augmentation de 1,7 M€ par rapport à 2019. 4,3 M€ ont notamment été consacrés à l'acquisition de collections nouvelles, 2,5 M€ à l'entretien des bâtiments et 0,8 M€ à l'achat de matériel et mobilier.

Les dépenses en matière de **soutien à la création artistique** se sont élevées à **7,5 M€**, en baisse de 12,3 M€ par rapport à 2019 en raison de l'achèvement de plusieurs opérations en 2020. Ces dépenses concernent notamment les travaux d'entretien et de rénovation réalisés dans les **théâtres parisiens**, dont le montant s'élève à 7M€. Dans ce cadre, 2,9 M€ ont été consacrés au règlement des dernières factures liées à la rénovation du Théâtre du Châtelet (contre 13,5 M€ en 2019) à la suite de sa réouverture en septembre 2019. La rénovation du Théâtre de la Ville, dont la réouverture est prévue en 2021, a conduit à une dépense de 2,6 M€. 1,5M€ a été consacré aux travaux urgents dans les salles de spectacles vivants.

Enfin, 0,5 M€ de subvention d'équipement a été attribué dans le secteur du **cinéma**.

6,7 M€ ont été consacrés à l'**action culturelle**, contre 10,5 M€ en 2019. 2,2 M€ ont été versés sous forme de subventions à des structures et associations, notamment pour la cité de la Musique Philharmonie, le Théâtre de la Ville et la société pour le développement

de l'investissement culturel – Théâtre de la Pépinière. À cela s'ajoute 1 M€ pour l'entretien des grands équipements culturels. Par ailleurs, 2 M€ ont été mobilisés afin de protéger les lieux culturels menacés, notamment par le biais de la préemption, à l'instar du Lavoisier moderne dans le 18^e arrondissement.

Les dépenses en matière d'**enseignements et pratiques amateurs** s'élèvent à **1,9 M€** en 2020 contre 14,5 M€ en 2019. Cette évolution s'explique par l'achèvement du projet de construction du conservatoire municipal Darius Milhaud (14^e arrondissement) qui fut inauguré en septembre 2019.

64,3 M€ ont été consacrés au domaine du sport, en baisse de 18,8 M€ par rapport à 2019.

33 M€ ont été consacrés à la **préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**. 20,2 M€ ont été versés en 2020 au titre de la contribution parisienne à la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), responsable de la livraison des sites et des projets d'infrastructures. Par ailleurs, 11,2 M€ ont été consacrés au projet de restructuration du Gymnase des Fillettes (18^e arrondissement).

13,2 M€ ont été investis dans les **salles de sport et les gymnases**, contre 23,4 M€ en 2019. Cette baisse s'explique notamment par l'achèvement, en juin 2020, des travaux du gymnase au 122 rue des Poissonniers (18^e arrondissement), ou encore ceux de la Halle Carpentier dans le 13^e arrondissement. 5,9 M€ ont été consacrés à l'entretien des équipements via les dépenses d'entretien localisées. 1,3 M€ ont été consacrés à la création du gymnase dans le quartier Chapelle International (18^e arrondissement) et 1,2 M€ pour la rénovation du centre sportif Dejerine (20^e arrondissement).

Les dépenses d'investissement relatives aux **piscines** se sont élevées à **12,7 M€**, contre 37,3 M€ en 2019. Cette diminution s'explique par la livraison en 2019 de nombreuses opérations de rénovations telles que la Piscine Saint Merri (4^e arrondissement) ou encore la Piscine Davout dans le 20^e arrondissement. Parmi les projets individualisés, 2,4 M€ ont été consacrés à l'achèvement de la construction de la piscine Élisabeth qui a ouvert en février 2020 dans le 14^e arrondissement, 2 M€ pour la rénovation de la piscine Blomet, dans le 15^e arrondissement, ouverte en septembre 2020 et 0,7 M€ pour la piscine au 133 rue Belliard dans le 18^e arrondissement. Le plan piscines (gros entretien et rénovations) a représenté 6,3 M€.

3,5 M€ ont été consacrés aux **stades**, dont 1 M€ pour l'installation et l'entretien de gazons synthétiques, 0,9 M€ pour le Stade Jean Bouin ou encore 0,8 M€ pour les travaux de rénovation du Parc des Princes dans le 16^e arrondissement.

L'entretien et la rénovation **des bains douches** ont conduit à une dépense de **1 M€**.

Les autres équipements sportifs, tels que les parcs interdépartementaux ou les équipements sportifs à vocation internationale, ont conduit à mobiliser **0,9 M€** en 2020. En outre, 0,7 M€ ont été versés sous forme de subventions d'équipement aux organismes en charge de la gestion des parcs.

7,3 M€ ont été consacrés à la vie sociale et citoyenne, contre 7,1 M€ par rapport à 2019.

3,3 M€ ont été consacrés à l'entretien et la modernisation des mairies d'arrondissement. Les travaux de restauration des menuiseries et ravalement de façades de la mairie du 10^e arrondissement ont mobilisé 1,5 M€, la rénovation de la mairie du 13^e arrondissement s'est vue consacrer 0,7 M€ et celle de la mairie du 17^e arrondissement, 0,4 M€.

S'agissant des dépenses au titre de la jeunesse, **4,5 M€ ont été investis en 2020**, dont 2,5 M€ pour la reconstruction du Centre d'animation Hébert (18^e arrondissement) et 1 M€ pour l'entretien des équipements au travers des dépenses d'investissement localisé.

Enfin, 1,5 M€ a été consacré aux services communs de la culture, de la jeunesse, du sport et de la vie locale et citoyenne.

Recettes

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR LA CULTURE, LA VIE SOCIALE, LA JEUNESSE, LES SPORTS ET LOISIRS SE SONT ÉLEVÉES À 20,5 M€ AU CA 2019, CONTRE 23,5 M€ EN 2019.

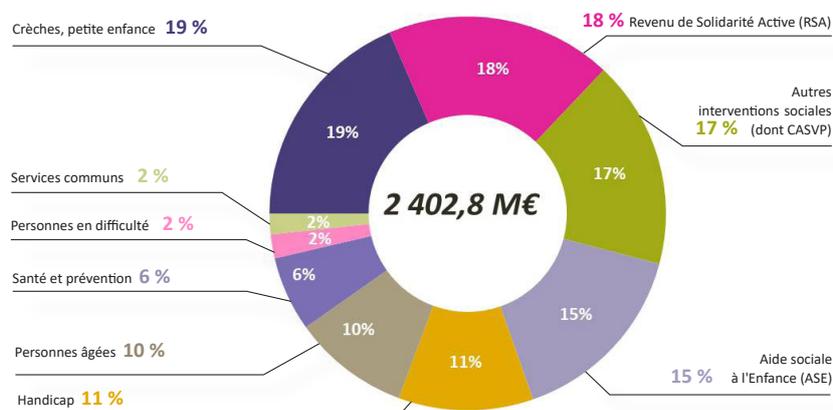
Ce montant comprend principalement 11,2 M€ perçus au titre des versements de participation de la SOLIDEO.

2,9 M€ ont été perçus dans le cadre des subventions liées à la réalisation du Plan Église versées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France, de mécénats et de redevances liées au bâches publicitaires dont 1,8 M€ pour les travaux réalisés à l'Église Saint Germain des Prés (6^e arrondissement).

En outre, 2,9 M€ ont été perçus à la suite des travaux réalisés dans les musées parisiens et correspondent à des mécénats perçus par l'Établissement Paris Musées reversés à la Ville pour financer les travaux réalisés.

Un montant de 2 M€ a été au perçu au titre des travaux de la fontaine des Champs-Élysées (8^e arrondissement), financé par le Fonds pour Paris.

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA SANTÉ ET À L'ACTION SOCIALE - CA 2020



EN M€	CA 2019	CA 2020
Dépenses de fonctionnement <i>dont masse salariale</i>	2 235,6 516,9	2 347,2 525,0
Dépenses d'investissement	82,8	55,6
Recettes de fonctionnement	618,0	600,5
Recettes d'investissement	6,5	5,1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

AU CA 2020, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DÉDIÉ À LA SANTÉ ET L'ACTION SOCIALE S'ÉLÈVE À 2 347,2 M€, DONT 525 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

230 postes ont été créés sur cette fonction en 2020.

L'engagement municipal en faveur de l'accueil de la petite enfance s'est poursuivi, avec la création de 156 postes à la Direction des familles et de la petite enfance (DFPE) en 2020, dont 47 emplois créés dans le cadre de l'ouverture ou de l'augmentation de capacité de 5 équipements, 3 postes de renfort administratif pour accompagner cette montée en charge, 3 postes pour l'accueil des enfants en situation de handicap, ainsi que 3 postes pour la reprise progressive des personnels des jardins d'enfants de Paris Habitat. S'y ajoutent 100 postes d'auxiliaires de puériculture pour pérenniser le recours à des agents spécialisés des crèches afin de permettre le bon fonctionnement des établissements, dans un contexte de recrutement rendu encore plus difficile dans la période Covid.

80 emplois de la petite enfance de catégorie C ont été transformés en catégorie B offrant ainsi de nouveaux débouchés aux auxiliaires de puériculture s'occupant d'enfants en situation de handicap et de prévention des risques professionnels, ainsi qu'aux agents techniques de la petite enfance, en spécialité logistique générale et coordination. Ces transformations catégorielles offrent un meilleur déroulé de carrière aux agents de catégorie C de cette filière dont les corps sont presque entièrement féminisés.

A la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES), 74 postes ont été créés en 2020, dont 60 postes dans le cadre de la poursuite de la réforme du secteur de l'aide sociale à l'enfance, en complément des 55 créations de l'année 2019.

14 postes ont en outre été créés à la sous-direction de la santé, 2 postes pour la reprise de l'Observatoire local de coordination des toxicomanies, 3 postes de coordonnateurs locaux de santé mentale et 9 postes pour la mise en œuvre du plan d'action contre la pollution au plomb, présenté le 18 septembre 2019 au Conseil de Paris.

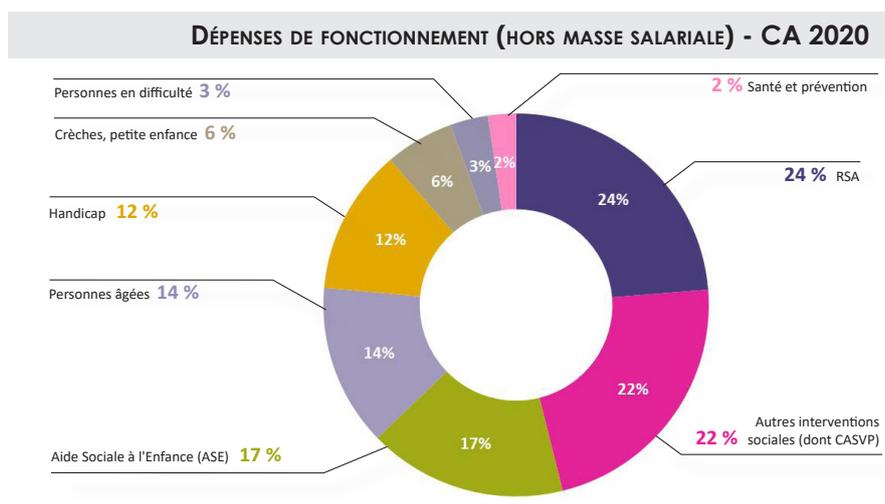
A la DASES, dans le cadre de la réforme du service de la santé scolaire, 3 postes de médecins sont transformés en 3 postes de médecins d'encadrement territorial et 6 postes de médecins et 2 postes de SMS en 14 postes d'infirmières.

Enfin, il a été nécessaire de procéder à des opérations d'ajustement des autorisations d'emplois aux effectifs réels. Ces ajustements se sont faits à somme nulle au niveau de la Ville et n'ont pas eu d'incidence sur la masse salariale.

Pour la DFPE, le sureffectif autorisé de 200 postes a été régularisé, en transformant 85 postes de la petite enfance de catégorie A en 85 postes d'agents techniques de la petite enfance et en transférant 200 postes en provenance des effectifs non répartis, transformés en 195 auxiliaires de puériculture et 5 agents techniques de la petite enfance.

Au total sur l'année 2020, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à + 409,5 emplois budgétaires sur cette fonction.

Les dépenses consacrées à la santé et l'action sociale hors masse salariale s'élèvent à 1 822,2 M€ au CA 2020, en hausse de 103,4 M€ par rapport au CA 2019.



Les dépenses liées au **revenu de solidarité active (RSA)** représentent 431,9 M€, en progression de 30,9 M€.

En leur sein, les allocations et remises gracieuses, qui s'élèvent à 393,6 M€, sont en augmentation de 29,6 M€. Outre l'impact des revalorisations du RSA (+ 1% en avril 2019 et + 0,9% en avril 2020), cette progression résulte de l'augmentation du nombre d'allocataires suite aux conséquences économiques de la crise sanitaire : + 8,5% en moyenne en 2020 par rapport à 2019 (70 065 allocataires en décembre 2020). Les actions d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du RSA, mises en œuvre dans le cadre du Plan parisien pour l'insertion par l'emploi (PPIE), s'élèvent quant à elles à 38,3 M€ (+ 1,3 M€).

Les **dépenses de l'aide sociale à l'enfance (ASE)** s'établissent à 296 M€, en hausse de 17,3 M€ par rapport au CA 2019.

Cette augmentation résulte principalement des frais d'hébergement payés aux établissements parisiens de l'ASE (EPASE), qui progressent de 17,1 M€ pour atteindre 215,6 M€. Cette dynamique s'explique notamment par l'ouverture de nouvelles structures (à l'instar de l'établissement de Montlignon pour les jeunes souffrant de troubles du comportement), et la montée en charge du dispositif d'appel à projets pour les mineurs non accompagnés. De leur côté, les frais annexes à l'hébergement (4,7 M€) diminuent de 3,5 M€ sous l'effet de la crise sanitaire qui a empêché l'organisation d'activités (sorties, voyages). Enfin, les dépenses consacrées à la prise en charge hôtelière (17,7 M€) augmentent de 3,4 M€, le nombre de familles prises en charges ayant augmenté du fait de la crise sanitaire (356 familles en mars 2020 et 485 en février 2021, soit + 36% en moins d'un an).

Les autres dépenses consacrées à l'ASE (actions éducatives, subventions, allocations aux familles,...) se stabilisent à 58 M€ (+ 0,3 M€)

Les **crédits relatifs à la famille et la petite enfance** représentent 113,1 M€, en hausse de 10,6 M€ par rapport au CA 2019, dont 7,5 M€ d'aide exceptionnelle versée aux familles parisiennes démunies pour permettre de faire face à leurs besoins fondamentaux, notamment alimentaires, dans le contexte de crise sanitaire et sociale, et de fermeture des établissements d'accueil de jeunes enfants et des établissements scolaires.

Les dépenses relatives aux **crèches et haltes garderies s'élèvent à 103 M€**, soit une augmentation de 3,1 M€ en lien avec la croissance du parc en 2019 (coût des places en année pleine sur 2020) et 2020 (coût au prorata des places ouvertes dans 3 nouveaux établissements). Cette dynamique a été ralentie par les économies générées par la fermeture des crèches du 16 mars au 11 mai 2020 (sauf quelques crèches relais). A contrario, la crise sanitaire a généré des dépenses supplémentaires (frais de nettoyage en particulier, mais aussi analyses d'eau avant réouverture des équipements en mai-juin).

Enfin, un montant de 2,6 M€ a été mobilisé pour les dispositifs en faveur des familles, pour poursuivre le financement des actions entrant dans le champ de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles (dont les dispositifs R'de jeux et Ludomouv')

Les **dépenses consacrées aux personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)**, représentent 223,2 M€, en diminution de 17,1 M€ par rapport au CA 2019.

Les dépenses au titre de **l'hébergement des personnes âgées** admises à l'aide sociale légale (77,7 M€) diminuent notamment de 9,2 M€ dans un contexte de baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires renforcé par la surmortalité liée au Covid (4 697 bénéficiaires en décembre 2020 contre 6 136 bénéficiaires en décembre 2019).

Les dépenses effectuées au titre de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** s'établissent à 122,8 M€, soit une baisse de 9,5 M€ par rapport à 2019. Cette enveloppe comprend :

- 77,2 M€ au titre de l'APA à domicile, en baisse de 4,1 M€ en raison d'une diminution du nombre de bénéficiaires, qui passe de 15 803 en 2019 à 13 664 en décembre 2020 ;
- 45,1 M€ au titre de l'APA en établissement, en baisse de 5 M€ (8 237 bénéficiaires en 2019 contre 7 051 en décembre 2020) ;
- 0,5 M€ au titre des frais d'émission et de traitement des chèques emploi service universel (CESU) versés à 6 262 bénéficiaires et de la participation versée au CASVP au titre de la constitution des dossiers de demande d'APA.

Par ailleurs, 22,6 M€ ont été consacrés aux **dépenses de prévention et d'accompagnement** des personnes âgées, en hausse de 1,6 M€ par rapport au CA 2019.

Au sein de ces crédits, 13,8 M€ ont été consacrés à l'accueil de jour (principalement les participations aux 6 centres locaux d'information et de coordination « Paris Émeraude » ainsi qu'une partie de la prise en charge en centre d'accueil de jour Alzheimer). Ces dépenses sont en hausse de 2,3 M€ en raison du financement d'une prime exceptionnelle aux salariés des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Par ailleurs, 2,6 M€ ont été consacrés à l'aide-ménagère, 0,4 M€ aux actions transverses dédiées aux personnes âgées à domicile et 0,4 M€ à des subventions. Enfin, 5,4 M€ ont été consacrés aux actions financées dans le cadre de la conférence des financeurs (+ 0,1 M€). Issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, ce dispositif a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

L'**aide sociale aux personnes en situation de handicap** atteint 248,6 M€, en hausse de 9 M€ par rapport au CA 2019.

À ce titre, les **frais d'hébergement et participations à des structures d'accueil** constituent le poste de dépense principal, pour un montant de 159,9 M€ (145,6 M€ au titre des frais d'hébergement et 14,3 M€ pour l'accueil de jour), en augmentation de 4,7 M€ par rapport au CA 2019, conformément à l'augmentation tendancielle du nombre de bénéficiaires (5 240 en décembre 2020 contre 4 916 en janvier 2020).

Cette tendance impacte également les **allocations versées au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** qui progressent de 4,3 M€ pour atteindre 80,4 M€ (respectivement 65 M€ pour la PCH et 15,4 M€ pour l'ATCP).

8,3 M€ ont été consacrés aux **autres actions** en faveur des personnes handicapées, dont 3,4 M€ au titre de l'orientation et l'information des personnes handicapées à travers la contribution à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH 75), stable par rapport à 2019, et 3,7 M€ au titre de l'aide sociale légale pour le financement des prestations d'aide-ménagère à domicile.

L'**aide aux personnes en difficulté** représente 42,6 M€, soit une hausse de 6,2 M€ par rapport au CA 2019.

Ce budget comprend notamment la contribution au fonds de solidarité logement (FSL) pour un montant de 21,5 M€, en progression de 2,5 M€. 8,2 M€ ont été consacrés au financement des actions menées dans le cadre de la grande cause de lutte contre l'exclusion (+ 2,7 M€) et 5,7 M€ ont été dédiés aux subventions allouées au titre des actions en faveur de l'accueil des réfugiés (+ 0,4 M€) traduisant l'effort de la collectivité dans ces deux domaines. 1,4 M€ a été consacré à la restauration solidaire, 2 M€ à la mise à l'abri en hôtel et 3,7 M€ aux subventions allouées au titre de la solidarité (+0,8 M€).

Les **autres interventions sociales** représentent un budget de 407,6 M€ principalement consacrés à la subvention au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP).

La **contribution au CASVP** atteint 379,4 M€ soit une hausse de 11,3 M€ par rapport à 2019 sous l'effet des conséquences sociales de la crise sanitaire. Les actions au titre de la **prévention spécialisée et du lien social** atteignent 28,2 M€ (+0,3 M€). Au sein de cette enveloppe, 19,1 M€ ont été consacrés à la participation aux clubs de prévention spécialisée, 6,3 M€ au financement des centres sociaux et 2 M€ aux subventions au titre du lien social. Enfin, 0,7 M€ a été dédié au fonds d'aide aux jeunes parisiens.

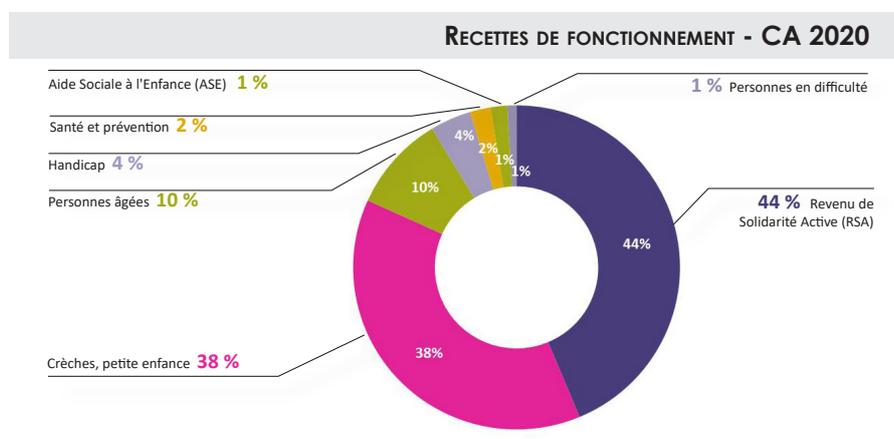
57,8 M€ ont été consacrés aux **dépenses de santé et de prévention**, en hausse de 35,1 M€ par rapport au CA 2019. Cette augmentation est liée à la pandémie de Covid 19. Ainsi, 32,2 M€ ont été consacrés aux fournitures de masques et autres équipements de protection individuels (gants, blouses,...), en complément des crédits de la fonction services généraux (pour un total consolidé de 49,4 M€.) Par ailleurs, 2,6 M€ ont été dédiés à la campagne de dépistage.

Les dépenses de **protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale** s'élèvent à 10,6 M€ (-0,2 M€). 12,4 M€ ont été consacrés aux **actions de prévention, d'éducation pour la santé et pour les centres de santé** (+0,4 M€). Ces dépenses incluent principalement les crédits dédiés aux prophylaxies (3,7 M€), aux laboratoires (1,2 M€), aux actions de prévention par l'éducation (2,5 M€), à la lutte contre les toxicomanies (2,2 M€), aux centres de santé (1 M€), à la santé scolaire et aux vaccinations (1 M€).

Enfin, les **dépenses liées aux services communs** restent stables à 1,4 M€.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT LIÉES À LA SANTÉ ET À L'ACTION SOCIALE REPRÉSENTENT 600,5 M€, EN BAISSE DE 17,5 M€ PAR RAPPORT AU CA 2019.



Avec un montant de 262,4 M€, les principales recettes sont liées à la **compensation au titre de l'allocation du RSA**, essentiellement à travers une fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Celle-ci représente une recette de 246,6 M€, stable par rapport au CA 2019. 10,8 M€ ont également été perçus au titre du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), et 5 M€ au titre des recouvrements d'indus (+0,9 M€).

Les recettes liées à la **petite enfance et aux crèches** représentent 228,7 M€, en baisse de 33,2 M€, en lien avec la fermeture des établissements le 16 mars 2020 puis leur réouverture progressive à compter du 11 mai. Les participations familiales (57,7 M€) reculent notamment de 28,7 M€ (-33 %). Les participations versées par la CAF (168 M€) diminuent également, mais dans une moindre mesure (-5,3 M€, soit -3%), l'organisme ayant mis en place des mécanismes de compensation permettant d'absorber la perte brute de recettes.

Les recettes afférentes à l'**aide aux personnes âgées** s'élèvent à 57,5 M€, en hausse de 16,1 M€. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des dotations versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'APA : 17,4 M€ contre 5,2 M€ au CA 2019 (impact des régularisations sur exercices antérieurs, ainsi que du remboursement des primes exceptionnelles versées aux agents des SAAD). Les recettes de recouvrement sur bénéficiaires (29,6 M€) progressent de 4,7 M€ en lien avec le nombre de dossiers traités par la DASES ainsi que quelques recouvrements significatifs (dont un à + de 1M€). Les participations de la conférence des financeurs au titre de l'autonomie et de la prévention s'élèvent à 5,6 M€ (+1 M€). Enfin, les remboursements de chèques emploi service universel (CESU) non utilisés atteignent 4,3 M€.

Les **recettes afférentes à la politique en faveur des personnes handicapées** s'élèvent à 24,5 M€, en hausse de 0,9 M€. Elles incluent, à hauteur de 15,2 M€, les dotations versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de la PCH (13,5 M€) et de la MDPH 75 (1,7 M€), ainsi que 1,5 M€ au titre des indus et remboursements liés aux CESU non utilisés. Les recouvrements sur bénéficiaires atteignent 7,3 M€.

Le montant des recettes perçus au titre de la **prévention et de l'éducation pour la santé, les établissements sanitaires ainsi qu'au titre de la PMI**, atteint 12,2 M€ (-2,2 M€). Ces recettes se composent essentiellement des remboursements des organismes de sécurité sociale pour la prise en charge des usagers de ces centres, et des participations des usagers.

Les recettes liées à l'**aide sociale à l'enfance** s'élèvent à 9,9 M€, en baisse de 1 M€. Le remboursement des dessaisissements par les autres départements (8,3 M€) diminue de 0,3 M€, et le montant des participations des familles prises en charge à l'hôtel (0,6 M€) est en recul de 0,5 M€, ces ménages étant devenus moins solvables avec la crise.

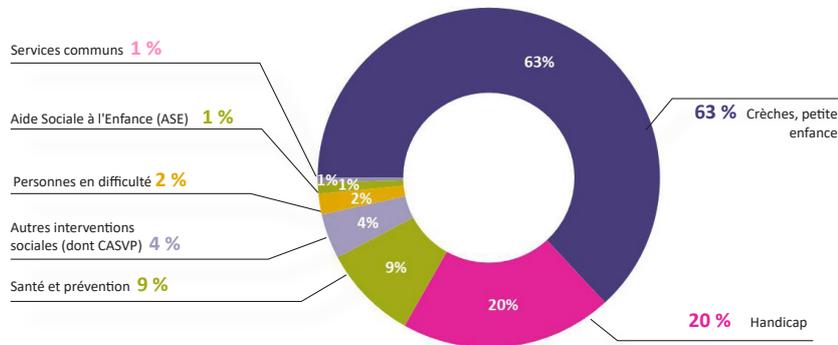
Enfin, les recettes au titre de l'**aide aux personnes en difficulté** s'élèvent à 5,4 M€ (+3,3 M€) : 4,3 M€ de participation de l'État dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, et 1,1 M€ du fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) pour cofinancer le projet d'accueil et d'accompagnement des mineurs en errance de la Goutte d'Or.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN MATIÈRE DE SANTÉ, D'ACTION SOCIALE ET DE DÉPENSES LIÉES AU RSA SE SONT ÉLEVÉES À 55,6 M€ EN 2020, SOIT UNE BAISSSE DE 27,2 M€ PAR RAPPORT À 2019 (82,8 M€).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2020



L'ACTION SOCIALE REGROUPE 90,9 % DES DÉPENSES, SOIT 50,5 M€ INVESTIS EN 2020, EN BAISSE DE 26,6 M€ PAR RAPPORT À 2019.

La Ville a investi **35 M€** en faveur de la **petite enfance (crèches, haltes-garderies et structures de multi-accueil)** en baisse de 22,1 M€ par rapport à 2019.

19,7 M€ ont été consacrés aux travaux de constructions et de restructurations des crèches (contre 32,4 M€ en 2019). Il s'agit notamment des crèches collectives situées boulevard Lefebvre dans le 15^e arrondissement (2,8 M€), rue de l'Évangile dans le 18^e arrondissement (2,5 M€), ou encore rue de la Justice dans le 20^e arrondissement (1,8 M€).

Dans le contexte de l'objectif d'ouverture de 5 000 nouvelles places en crèches, plusieurs projets sont arrivés à échéance. C'est notamment le cas des crèches du 133 rue de Belleville (19^e), de Clichy-Batignolles (17^e), de la rue Ganneron (18^e) ou encore de la rue Max Jacob (13^e).

L'entretien et l'équipement des crèches constituent par ailleurs une dépense de 15,3 M€ contre 24,6 M€ en 2019. Cette baisse est due au report de plusieurs projets du fait de la crise sanitaire d'une part et d'autre part à la diminution des subventions d'équipement aux crèches associatives (-6 M€ par rapport à 2019) du fait de la diminution du nombre d'ouvertures de crèches (11 contre 14 en 2019), à la suite de la crise sanitaire. Par ailleurs, le programme de mandature s'achevant, seule une nouvelle opération a fait l'objet d'un vote en 2020, contre 15 en 2019.

10,5 M€ ont été consacrés aux dépenses **mise en accessibilité** contre 12,8 M€ en 2019. Les équipements concernés sont les suivants : les bâtiments scolaires (4 M€), les espaces verts (1,8 M€), les mairies d'arrondissement (1,5 M€), les équipements sportifs (1,3 M€), les bâtiments administratifs (0,8 M€), les équipements culturels (0,4 M€), les équipements de la petite enfance (0,4 M€), les transports (0,2 M€) et les équipements sociaux (0,1 M€).

2,4 M€ ont été consacrées aux **personnes âgées**, dont une subvention d'équipement de 2,3 M€ allouée au CASVP pour le financement des travaux de restructuration et de modernisation réalisés dans l'EHPAD Belleville (20^e arrondissement). 0,1 M€ ont financé le schéma directeur gérontologique.

Les dépenses d'investissement au titre de la **solidarité** se sont élevées à 1,2 M€. 0,9 M€ ont été consacrés à la lutte contre l'exclusion, 0,2 M€ à la territorialisation de l'action sociale et 0,1 M€ a été versé aux centres sociaux notamment pour le centre social La Serre Pouchet (17^e arrondissement).

0,6 M€ ont été dépensés en faveur de la **protection de l'enfance** (1,3 M€ en 2019) dont 0,3 M€ pour la réalisation du Service d'accueil familial et départemental (SAFD) de Lagny-sur-Marne (77). Cette diminution est liée à l'achèvement de l'opération.

En outre, 0,6 M€ de subventions d'équipement a été versé en faveur des établissements accueillant des **personnes handicapées** (0,8 M€ en 2019).

Enfin, les **services communs** de petite enfance et de l'action sociale ont représenté une dépense de 0,3 M€.

En 2020, les dépenses de santé se sont élevées à 5 M€ comme en 2019.

3,2 M€ ont été consacrés aux dépenses d'entretien et de renouvellement du matériel dans les établissements de santé et de protection maternelle et infantile, dont 0,7 M€ pour les travaux dans les centres de santé, 0,9 M€ dans les PMI, 0,6 M€ spécifiquement pour la PMI Lefebvre Périchaux (15^e) et 0,4 M€ pour le matériel et le mobilier dans les laboratoires.

1,8 M€ a été consacré aux actions de prévention et d'éducation pour la santé, dont 1,2 M€ sous forme de subventions à l'AP-HP et à des organismes associatifs.

Les **dépenses de structure liées au RSA s'élèvent à 0,07 M€**, en baisse de 0,6 M€ par rapport à 2019. Cette baisse fait suite à la fin des travaux d'implantation de l'espace parisien d'insertion des arrondissements centraux (EPI), rue Château Landon (10^e arrondissement).

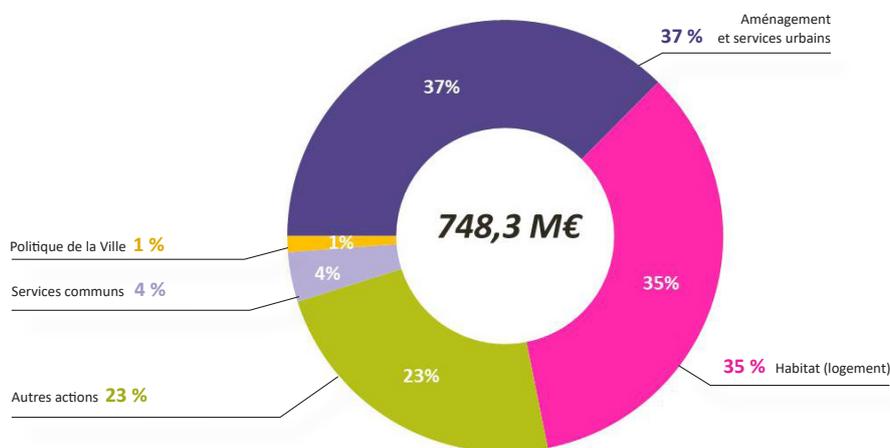
Recettes

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE SE SONT ÉLEVÉES À 5,1 M€ EN 2020, CONTRE 6,5 M€ EN 2019.

Celles-ci sont principalement issues des subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales à la suite des travaux de création et de rénovation de crèches et structures de multi-accueil. Elles sont versées à l'ouverture de l'établissement, ce qui explique les évolutions d'une année sur l'autre. Par exemple, 1,2 M€ a été perçu au titre des travaux de la crèche collective PNE Chapelle internationale située dans le 18^e arrondissement ou encore 0,9 M€ pour la crèche collective, rue de la Justice située dans le 20^e arrondissement.

5/ AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - CA 2020



EN M€	CA 2019	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	246,3	247,3
<i>dont masse salariale</i>	159,4	159,3
Dépenses d'investissement	575,9	501,0
Recettes de fonctionnement	305,2	214,7
Recettes d'investissement	250,3	218,4

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

POUR L'EXERCICE 2020, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT ET À L'HABITAT S'ÉLÈVE À 247,3 M€, DONT 159,3 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Au BP 2020, 10 postes ont été créés à la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) pour l'entretien des nouveaux espaces verts ouverts dans le cadre du programme 30 hectares.

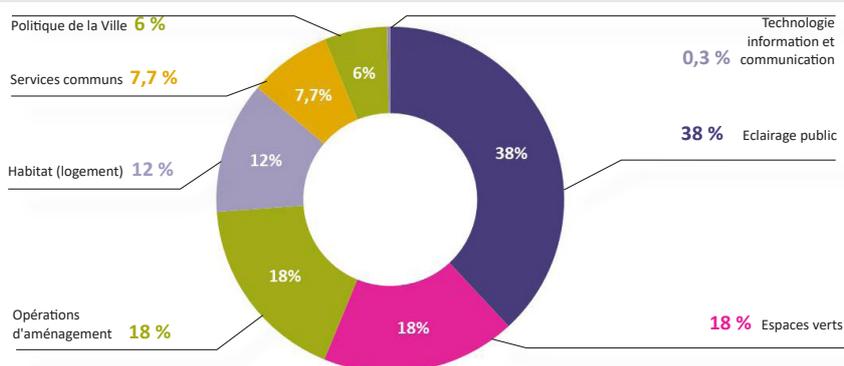
À la DLH, 1 poste a été créé pour l'extension du système d'information dédié à la gestion locative (LUDIC), 1 poste pour le pilotage du projet de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et 3 pour renforcer le contrôle des meublés touristiques.

Au BS 2020, 16 postes d'adjoints administratifs ont été transformés en postes de secrétaires médicaux et sociaux, permettant aux conseillers logement du service de la demande de logement de progresser de la catégorie C à la catégorie B. Ces transformations viennent reconnaître l'exigence particulière des missions de ces agents.

Au total sur l'année 2020, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires du BP et du BS s'établit à + 7 emplois budgétaires sur cette fonction.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement relatives à l'aménagement et à l'habitat s'élèvent à 88,1 M€, en baisse de 1,7 M€ par rapport au CA 2019.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2020



69,9 M€ ont été consacrés à l'aménagement des territoires au CA 2020, soit 1,6 M€ de plus par rapport au CA 2019. Cette inscription regroupe les crédits relatifs à l'éclairage, aux espaces verts, aux opérations d'aménagement et à la politique de la ville.

Les dépenses liées à l'**éclairage public** représentent 33,5 M€ au CA 2020, en légère augmentation de 0,1 M€ par rapport au CA 2019.

Les dépenses relatives aux **espaces verts urbains** représentent 15,9 M€. Au sein de ce budget, les dépenses d'entretien s'élèvent à 11,0 M€, dont 2,8 M€ pour les parcs et jardins et 3,1 M€ pour les arbres et les bois. Par ailleurs, 4,7 M€ ont été consacrés aux dépenses d'arrosage et 0,2 M€ aux travaux pour compte de tiers.

Les dépenses relatives aux **opérations d'aménagement urbain** augmentent de 1,8 M€ par rapport au CA 2019, pour atteindre 15,3 M€. Elles incluent :

- l'entretien des équipements publics et du Forum des Halles, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement du site, pour un montant total de 6,2 M€, en hausse de 2,8 M€ en raison du transfert de l'ensemble des dépenses liées à la gestion du site des Halles à la Direction de l'urbanisme ;
- des subventions versées au titre du soutien aux organismes publics d'urbanisme à hauteur de 8,3 M€ équivalentes à 2019, dont 5,9 M€ pour l'atelier parisien d'urbanisme (APUR) et 2,4 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal ;
- des frais d'études et des charges de fonctionnement concernant les appels à projets urbains pour 0,8 M€. Ils diminuent globalement de 0,5 M€ du fait de besoins moindres en 2020 et de la crise sanitaire (moins de concertations engagées ou à moindre frais).

La **politique de la ville** bénéficie de 5,1 M€ en 2020. Le principal poste de dépense correspond au versement de subventions aux associations, acteurs de terrain de la politique de la ville.

Les politiques de l'habitat sont composées essentiellement de la gestion du parc privé de la collectivité et des aides au secteur locatif. Les dépenses qui leur ont été consacrées au CA 2020 s'élèvent à 10,7 M€, en retrait de 0,9 M€ par rapport au CA 2019.

La **gestion du parc privé** de la collectivité a représenté un budget de 5,8 M€, stable par rapport au CA 2019.

Les **aides au secteur locatif** s'élèvent à 4,1 M€ au CA 2020. Ces aides couvrent notamment le dispositif « Multiloc » et « Louez solidaire » (0,2 M€) ainsi qu'un ensemble de subventions aussi bien aux associations du secteur (2 M€) qu'aux opérations d'amélioration de l'habitat (1,9 M€) en diminution de 1,1 M€. Cette diminution est principalement liée à une baisse provisoire du nombre d'adresses accompagnées due à la transition entre le dispositif OAHD 4 et OAHD 5.

Les **aides à l'accession à la propriété** ont été exécutées à hauteur de 0,03 M€.

0,1 M€ a été consacré au financement des **aires d'accueil des gens du voyage**. Cette dépense est composée de contrats de prestations de services pour la gestion des aires d'accueil situées dans le Bois de Vincennes et dans le Bois de Boulogne.

L'enveloppe consacrée au **logement social en section de fonctionnement** s'élève à 0,15 M€ de frais liés à la maîtrise d'ouvrage sociale et urbaine (mission d'accompagnement des Foyers de Travailleurs Migrants notamment).

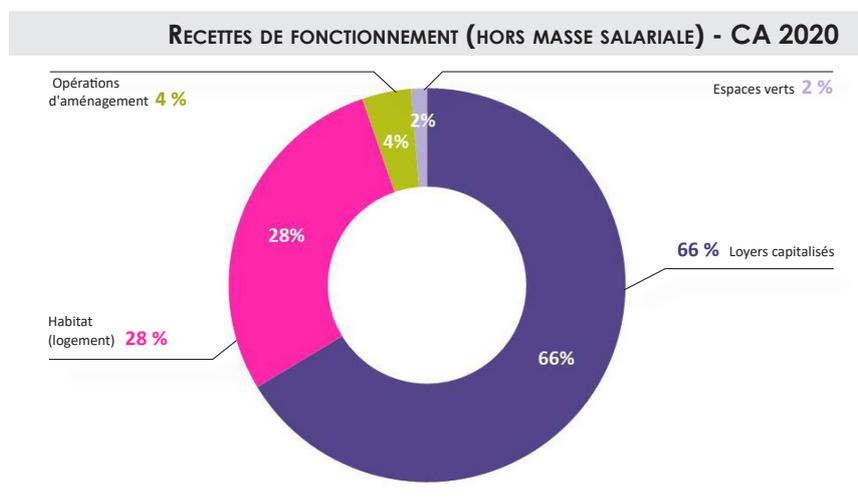
Les crédits d'honoraires liés au **compte foncier logement** s'élèvent à 0,2 M€ en 2020.

Le budget dédié aux **équipements de voie publique** s'est élevé à 0,3 M€. Ces dépenses sont consacrées aux locations mobilières pour les journaux électroniques d'information (JEI).

Les **services communs** de la Direction du Logement et de l'Habitat, de la Direction de l'Urbanisme et de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement représentent un montant de 6,8 M€.

Globalement, les dépenses en fonctionnement consacrées à la crise sanitaire en 2020 représentent 0,4 M€ sur la fonction aménagement des territoires et habitat.

Recettes



Les recettes de fonctionnement inscrites au sein de la fonction « Aménagement et habitat » se sont élevées à 214,7 M€ en 2020, en baisse de 90,5 M€ par rapport à 2019.

Les recettes relatives à l'**habitat et au logement** s'élevaient à 203,7 M€, en repli par rapport au CA 2019 (-7 M€). Cette baisse des recettes s'explique essentiellement par la diminution du montant des loyers capitalisés perçus en lien avec le moindre nombre de conventionnements réalisés. La baisse est partiellement compensée par une hausse des loyers capitalisés issus des préemptions; Les loyers capitalisés issus principalement du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux atteignent 144,6 M€ en 2020, contre 152,7 M€ au CA 2019. Ces recettes intègrent notamment :

- 68,6 M€ de recettes liées au transfert aux bailleurs, en vue de la réalisation d'opérations de logement social, des immeubles que la Ville préempte sur son territoire à partir du compte foncier logement ;
- 46,3 M€ de recettes de Paris Habitat au titre de la campagne de conventionnement de 2019 ;
- 29,7 M€ de recettes d'Élogie-Siemp au titre de la campagne de conventionnement de 2019.

Malgré les exonérations et les suspensions de loyers entraînées par le plan de soutien de la Ville à ses locataires (estimées à 2,9 M€), les **recettes de loyers (hors loyers capitalisés)** se sont élevées à 58,2 M€ au CA 2020, en hausse de 1,4 M€ par rapport au CA 2019. Cette augmentation s'explique notamment par la perception, en 2020, de loyers exceptionnels.

Les autres recettes liées à la politique de l'habitat s'élevaient à 0,5 M€ au CA 2020. Il s'agit essentiellement des recettes d'ingénierie versées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) au titre de sa participation à la prise en charge du coût des opérations d'amélioration de l'habitat, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

11,4 M€ de recettes ont été perçues en 2020 au titre de la politique **d'aménagement des territoires**, en baisse de 83,4 M€ par rapport à l'année 2019. La forte diminution s'explique notamment par le fait qu'en 2019 la ville a perçu une recette exceptionnelle de 41,7 M€, résultant de la perception d'un produit exceptionnel de cession lié à la vente d'un ensemble immobilier d'Elogie-Siemp sur la commune d'Athis-Mons (91).

Les recettes liées aux **opérations d'aménagement** représentent 6,9 M€ et recouvrent principalement les excédents des zones d'aménagement concerté (ZAC) perçus par la Ville, à hauteur de 4,5 M€ en 2020. Ce montant diminue de 37,8 M€ par rapport au CA 2019, en lien avec le calendrier de clôture des opérations. Elles recouvrent également la part départementale de la taxe d'aménagement (2,3 M€).

Les **autres recettes d'aménagement** représentent 1,7 M€ au CA 2020. Il s'agit pour 0,6 M€ du remboursement de la quote-part des dépenses d'Associations syndicales libres (ASL), issues des équipements de la DU aux Halles et pour 1.1 M€ de recettes foncières issues d'excédents de frais d'acquisition, des intérêts de consignations et de certaines redevances d'occupation du domaine public.

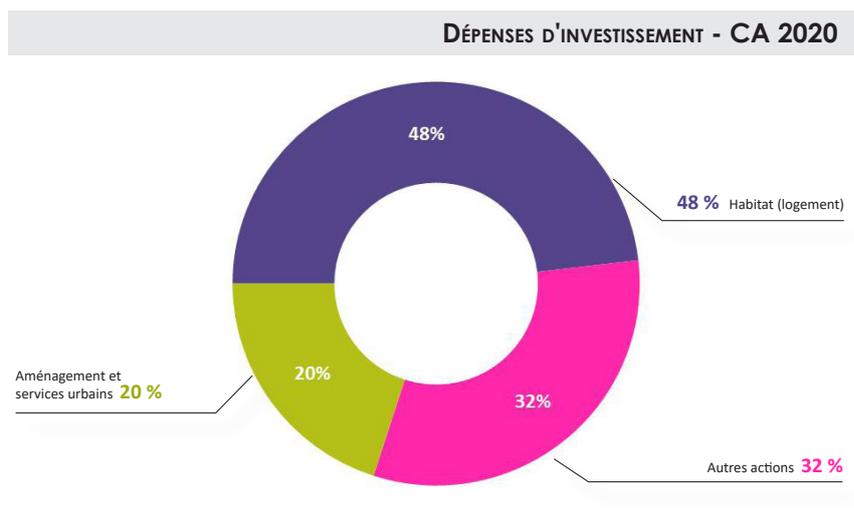
Les **recettes liées aux espaces verts urbains** s'élevaient à 2,8 M€ en 2020 contre 4,7 M€ en 2019. Il s'agit de remboursements des travaux pour comptes de tiers (0,8 M€) et de redevances versées par les fermiers et concessionnaires (2 M€). La baisse des recettes est une conséquence de la fermeture des parcs lors du 1er confinement.

0,1 M€ ont été perçus au titre de **l'éclairage public**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LIÉES À LA FONCTION « AMÉNAGEMENT ET HABITAT » SE SONT ÉLEVÉES À 500,82 M€ EN 2019, EN DIMINUTION DE 75 M€ PAR RAPPORT À 2018.



Les actions en faveur de l'habitat et du logement ont donné lieu à une dépense s'élevant à 240,8 M€, en diminution de 28 M€ par rapport à l'exécution 2019 (268,8 M€).

223,8 M€ (contre 239,8 M€ en 2019) ont ainsi été consacrés au **logement social**, répartis entre 130 M€ de subventions versées aux bailleurs sociaux, 60,4 M€ de crédits délégués par l'État (aides à la pierre) et 33,3 M€ de plan de soutien aux bailleurs sociaux. La diminution globale des crédits dédiés au logement social (- 16 M€), malgré la mise en place du plan de soutien aux bailleurs, s'explique par le ralentissement des chantiers de construction de logements sociaux durant la crise sanitaire et la première période de confinement.

Afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement social, il convient de valoriser également les acquisitions foncières dédiées à ce secteur, qui s'élèvent à 144,6 M€ pour 2020 (contre 110,5 M€ en 2019). Ainsi, les dépenses totales d'investissement relatives au logement social sont en hausse pour 2020 et se sont élevées à 368,4 M€ (350,3 M€ en 2019).

11 M€ (contre 23 M€ en 2019) ont été consacrés à l'**aide à l'amélioration de l'habitat privé**. Il s'agit principalement des aides à l'éradication de l'habitat insalubre, pour 5 M€, en baisse de 9 M€ (14 M€ en 2019). Cela correspond à des participations versées à un opérateur, la Soreqa, dont les besoins de financement varient en fonction du nombre d'adresses à traiter et de son niveau de trésorerie. Par ailleurs, 6 M€ ont été consacrés à la rénovation de logements privés. Cette dépense se répartit entre 5 M€ versés à l'Agence Nationale de l'Habitat dans le cadre de la délégation de compétence relative à la gestion des aides municipales pour l'amélioration de l'habitat privé et 1,4 M€ pour le plan de transformation de 1 000 « chambres de bonne ».

5,9 M€ ont été consacrés à l'entretien du **parc privé de la collectivité**, en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2019, l'essentiel (5 M€) étant consacré aux travaux dans les immeubles communaux (contre 2,7 M€ l'an passé).

L'aménagement et les services urbains ont mobilisé une dépense de 100,1 M€ en 2020 contre 168,3 M€ en 2019.

Les **opérations d'aménagement sur la voirie** ont représenté **33,9 M€** en 2020, contre 61,3 M€ en 2019. Pour partie, ces dépenses concernent l'aménagement de la voirie et l'équilibre des opérations de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).

La diminution la plus notable concerne le projet d'aménagement des places qui diminue de 13,7 M€ par rapport à 2019, avec une dépense totale de 8,5 M€ sur l'exercice. Cela s'explique par la livraison, en 2019, de quatre places (place de la Madeleine, place de la Nation, place Gambetta et place des Fêtes) tandis que seules les places de la Bastille et d'Italie étaient en travaux en 2020.

Par ailleurs, d'autres diminutions sont constatées du fait du calendrier opérationnel des projets :

- 3 M€ concernant le projet d'aménagement du boulevard de la Chapelle (18^e arrondissement) qui s'est vu consacrer 1,5 M€ et dont la livraison a eu lieu en 2020.
- 2,6 M€ concernant le projet de rénovation de l'avenue du Général Leclerc (14^e arrondissement), qui s'est vu consacrer 0,7 M€ en 2020. Cette diminution s'explique par la livraison du projet en 2019 et par la liquidation en 2020 des dernières factures.
- 2,3 M€ concernant le projet Voie Brussais (14^e) qui a été livré en 2019 et dont les dernières liquidations ont eu lieu en 2020.

S'agissant des travaux de voirie dans les zones d'aménagement concerté (ZAC), la ZAC Clichy Batignolles a mobilisé 0,1 M€, la ZAC Porte de Montreuil 0,3 M€, le triangle Eole-Evangile 0,9 M€ et le Python Duvernois 0,6 M€.

Enfin, l'opération de réaménagement de la Porte Maillot a mobilisé 1,3 M€ en 2020, contre 1,5 M€ en 2019.

La collectivité a investi **33,4 M€** en matière **d'espaces verts, parcs et jardins**, notamment pour les opérations suivantes :

- 13,5 M€ pour l'entretien et l'équipement récurrents des bois et espaces verts, qui concernent principalement les opérations d'entretien localisées (3,4 M€), l'équipement mécanique (1,4 M€), l'entretien des bois (1,4 M€) ainsi que le remplacement et la plantation d'arbres (4,1 M€) ;
- 19,9 M€ consacrés à la poursuite de projets en cours. L'objectif de livrer « 30 hectares supplémentaires d'espaces vert » s'est vu consacrer 10,8 M€ en 2020. Dans ce cadre, 6,5 M€ ont été consacrés à la poursuite de l'aménagement du Parc Martin Luther King (17^e arrondissement), 1,4 M€ pour le square Alban Satragne (10^e arrondissement), 1,2 M€ pour le jardin Poissonniers (18^e arrondissement). En marge de ce programme, 5,1 M€ ont été consacrés à la création du nouveau parc dans le secteur Chapelle Charbon (18^e arrondissement), 1,2 M€ à la végétalisation des grandes places et 1,2 M€ à la végétalisation de 100 hectares de toitures et murs.

Les **opérations d'urbanisme et les participations aux zones d'aménagement concerté (ZAC)** ont conduit à un montant de dépense de **10,5 M€** en 2020, contre 23,4 M€ en 2019. L'exercice 2019 a en effet été marqué par le versement d'une importante participation dans le cadre de la ZAC Chapelle-Charbon pour la phase 1 du projet (18,7 M€). En 2020, seules les participations à la ZAC Beaujon 2 ont été liquidées.

L'**opération des Halles** a mobilisé 1,2 M€ contre 12,9 M€ en 2019 du fait de l'achèvement des travaux.

Par ailleurs, **10,3 M€** ont été consacrés à l'**entretien de l'éclairage public**, contre 11,9 M€ en 2019.

7,7 M€ ont été consacrés aux **participations au bilan de voirie des différentes ZAC**, dont 7,1 M€ au titre de la ZAC « Paris Rive Gauche ».

Enfin, les **services communs** ont mobilisé **3,1 M€ contre 2,5 M€ en 2019**. Cette augmentation est due aux travaux menés dans les locaux des espaces verts.

Les **autres actions (acquisitions foncières) s'établissent à 159,2 M€, réparties entre les acquisitions foncières pour le logement (144,6 M€, cf. ci-dessus) et le compte foncier équipement (13,5 M€).**

0,6 M€ a été consacré à la politique de la ville avec principalement le subventionnement de projets solidaires et culturels.

Enfin, les services communs se sont vus consacrer moins de 0,1 M€.

Recettes

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT LIÉES À LA POLITIQUE DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET L'HABITAT SE SONT ÉLEVÉES À 78,5 M€ HORS CESSIONS IMMOBILIÈRES (SOIT 11,6 M€ DE MOINS QU'EN 2019). EN TENANT COMPTE DES CESSIONS FONCIÈRES, CE MONTANT S'ÉLÈVE À 218,4 M€ (SOIT 31,9 M€ DE MOINS QU'EN 2019).

La Ville de Paris a notamment perçu **76,3 M€ de remboursements de l'État au titre de sa compétence déléguée en matière d'aides à la pierre**. Ce poste est en diminution de 8,6 M€ par rapport à 2019 du fait d'une part des moindres dépenses liées au ralentissement des chantiers et d'autre part de la convention pluriannuelle 2017-2022.

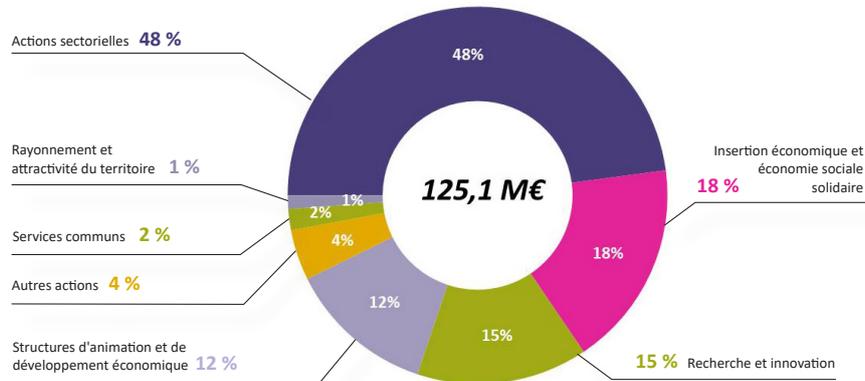
Au titre des **aménagement et services urbains**, la Ville a perçu **1,9 M€** en diminution de 2,1 M€ par rapport à 2019 du fait de la diminution des recettes liées aux ZAC et aux acquisitions d'emprises. L'exercice 2019 était en effet marqué par une recette exceptionnelle de 1,8 M€ lié à l'appel du solde de la participation de l'aménageur EFA dans le cadre de l'opération Chapelle internationale (19^e) ; le rythme de ces recettes dépendant des conventions de financement de chaque ZAC.

Enfin, 1,1 M€ de recettes a été perçu dans le cadre des **opérations d'aménagement des espaces verts et de la voirie**.

À noter, depuis le passage à la nomenclature M57, la taxe d'aménagement (anciennement inscrite en fonction 5) est désormais imputée en fonction 0 Services généraux.

Les **produits de cessions des immobilisations ont atteint 139,9 M€ en 2020**, contre 160,1 M€ en 2019. L'écart avec 2019 s'explique par l'importance de plusieurs cessions en 2019 : cession dans le cadre de l'APUI « Réinventer Paris » Eole Evangile - Projet Ilot fertile (45 M€), cession à la SEMAPA d'emprises dans le secteur Bruneseau de la ZAC PRG (13^e) (34,6 M€) et cession du site Léon Jouhaux (10^e) (35 M€). Les cessions en 2020 sont à la fois moins nombreuses et de moindre volume ; les principales cessions réalisées en 2020 étant : la cité jardin des Grésillons à Asnières (92) pour **62,1 M€**, l'APUI « Reinventing cities » - Porte de Montreuil pour **26,7 M€**, le foncier de la ZAC Paul Bourget pour **7,2 M€** et l'immeuble du 106-108 rue de l'Ouest (14^e) pour **6,4 M€**.

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ACTION ÉCONOMIQUE - CA 2020



EN M€	CA 2019	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	46,5	60,3
<i>dont masse salariale</i>	<i>10,5</i>	<i>10,9</i>
Dépenses d'investissement	27,8	64,8
Recettes de fonctionnement	67,6	64,6
Recettes d'investissement	0,0	0,0

PLAN DE SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a porté un coup d'arrêt à l'activité de la plupart des entreprises et des associations de notre territoire, occasionnant une crise économique et sociale inédite.

Le **plan de soutien aux entreprises et associations parisiennes** a prévu diverses exonérations pour alléger les charges des acteurs les plus affectés. Cela concerne notamment les droits de voirie (45,8 M€), et sur les loyers et charges. Ces exonérations ont été accordées aux associations, institutions culturelles et entreprises locataires de la Ville au titre du premier et du second confinement (moindres recettes estimées à 5,2 M€), des exonérations diverses ont notamment pour l'occupation de l'espace public (1,3 M€) ou encore la baisse des redevances sur les baux emphytéotiques administratifs (BEA) avec la SEMAEST (1,5 M€) et la hausse de la participation Ville sur certains contrats gérés par la SEMAEST (VQ2 et CRC pour 0,8 M€).

La Ville de Paris a également renforcé son accompagnement aux entreprises et associations en complétant les dispositifs étatiques et régionaux avec des mesures répondant aux besoins spécifiques des structures parisiennes et contribuant à soutenir directement leur trésorerie.

En section de fonctionnement, la mise en œuvre de ce plan s'est notamment traduite par la compensation de la perte de recettes liée à l'exonération des droits de place des délégataires des marchés couverts et découverts (4,8 M€), un soutien accru aux structures du tourisme (3,6 M€), en faveur des acteurs de l'économie sociale et solidaire (1,4 M€), et des associations et acteurs culturels, librairies et métiers d'arts (230 K€).

Une aide exceptionnelle a également été versée au titre de la rentrée étudiante (3,6 M€).

En section d'investissement, des dépenses exceptionnelles ont été portées par la direction du logement et de l'habitat (DLH) en faveur des bailleurs sociaux parisiens afin de leur permettre de maintenir en 2021 et 2022 la réalisation de travaux et d'équipements visant à améliorer les conditions d'occupation des logements de leur parc (33,35 M€ versés en décembre 2020).

Sur le périmètre de la direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE), un financement complémentaire a été accordé au titre des plans de soutien et de relance, dont 7 M€ pour la participation au fonds « Résilience », 2,5 M€ pour « Redémarrer autrement » ainsi qu'1 M€ supplémentaire pour le Plan d'investissement d'avenir « Fab ». Un soutien supplémentaire a été apporté grâce à l'appel à projets « Coup de pouce Commerce », également en faveur des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), et pour le fonds « Avenir et Soutien Tourisme ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT

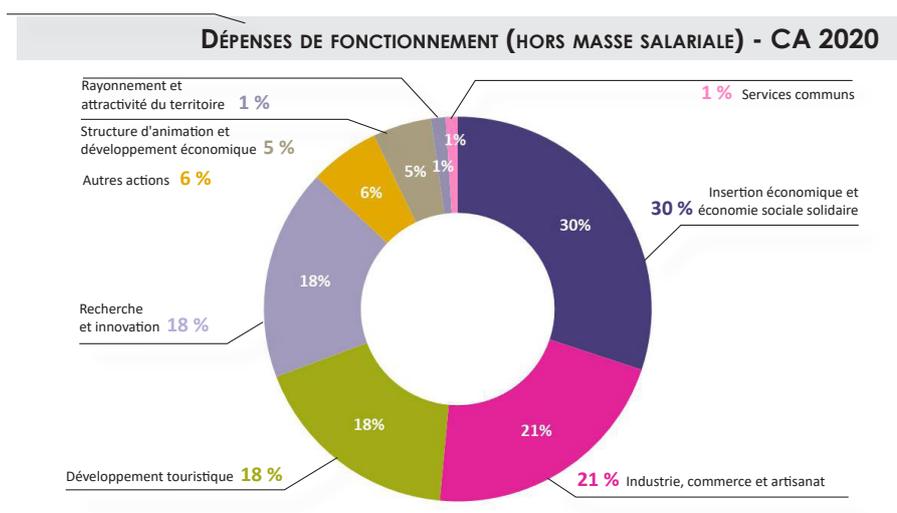
Dépenses

EN 2020, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'ACTION ÉCONOMIQUE S'ÉLÈVE À 60,3 M€, DONT 10,9 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Au BP 2020, 1 poste a été créé à la Direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE) pour renforcer le service des activités commerciales sur le domaine public. Au BS 2020, 5 postes ont également été créés : 1 poste pour piloter le plan de soutien aux commerces parisiens, particulièrement éprouvés par la crise sanitaire et 4 postes de régularisation à la Bourse du travail au profit d'agents en reconversion professionnelle.

Au total sur l'année 2020, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires du BP et du BS s'établit à + 4 emplois budgétaires sur cette fonction.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action économique s'élèvent à 49,5 M€, en hausse de 13,4 M€ par rapport au CA 2019 (soit 37,3%).



L'**insertion économique et l'économie sociale et solidaire** constitue le premier poste de dépenses avec 14,9 M€ de crédits consommés en 2020, en hausse de 34,2 % par rapport à 2019.

Les dépenses en faveur de **l'emploi** s'élèvent à 10,7 M€, en hausse de 1,7 M€ soit + 15,6 %. Elles comprennent notamment 3,9 M€ de subventions d'accès à l'emploi, 3,2 M€ de subventions à la Mission Locale de Paris et 3,6 M€ de crédits dédiés à la formation.

Les dépenses consacrées au soutien à **l'économie sociale et solidaire** représentent 4,2 M€, dont 1,4 M€ inscrit au titre du plan de soutien et 1,3 M€ pour l'accompagnement à l'entrepreneuriat à fort impact social.

Les dépenses liées au **développement touristique** s'élèvent à 8,8 M€ en 2020. Elles sont principalement constituées de la subvention à l'Office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP), pour un montant de 8,2 M€, soit un accroissement de 2,9 M€ par rapport à 2019. Cette hausse est due à la mise en œuvre du plan de soutien de la Ville en faveur des acteurs du tourisme. Les autres subventions s'établissent à 0,6 M€, en hausse de 0,4 M€, à la suite du déploiement du plan de soutien.

Les dépenses consacrées à la **recherche et à l'innovation** atteignent 8,8 M€, en hausse de 0,1 M€ par rapport à 2019. Cette progression est liée à la revalorisation des crédits relatifs à l'innovation (+0,1 M€), en conséquence de la mise en place du plan de soutien aux ateliers de fabrication partagée. Un versement supplémentaire de 0,5 M€ au Forum des images a par ailleurs permis de compenser la perte de recettes et la hausse de charges consécutives à la crise sanitaire. En parallèle, la baisse de 0,5 M€ des dépenses dédiées aux structures de la recherche est imputable à une diminution du montant alloué aux bourses et au projet « Les MonumentalEs » sur la Place du Panthéon.

10,6 M€ ont été dédiés à **l'industrie, au commerce et à l'artisanat**, en augmentation de 6,4 M€ par rapport à 2019. Les dépenses relatives au soutien aux métiers d'art s'élèvent ainsi à 0,9 M€ en 2020, contre 0,8 M€ en 2019 (soit un accroissement de 18 %), en raison de nouvelles dépenses des Ateliers de Paris et des charges sur le site des Frigos. Le soutien aux commerçants est passé de 3,4 M€ en 2019 à 9,6 M€ en 2020, soit une hausse de +181 % due notamment au plan d'aides aux kiosquiers, au plan de soutien en direction des acteurs économiques comme les marchés et à la distribution de « paniers des essentiels ».

Les dépenses en faveur des **structures d'animation et de développement économique** totalisent 2,4 M€ au CA 2020 (soit + 0,3 M€ par rapport à 2019). Cette hausse correspond à un versement complémentaire à Paris&Co au titre de la mise en œuvre du plan de soutien en direction des acteurs économiques pour faire face à la crise sanitaire. La plateforme à destination des jeunes entreprises innovantes a également été soutenue.

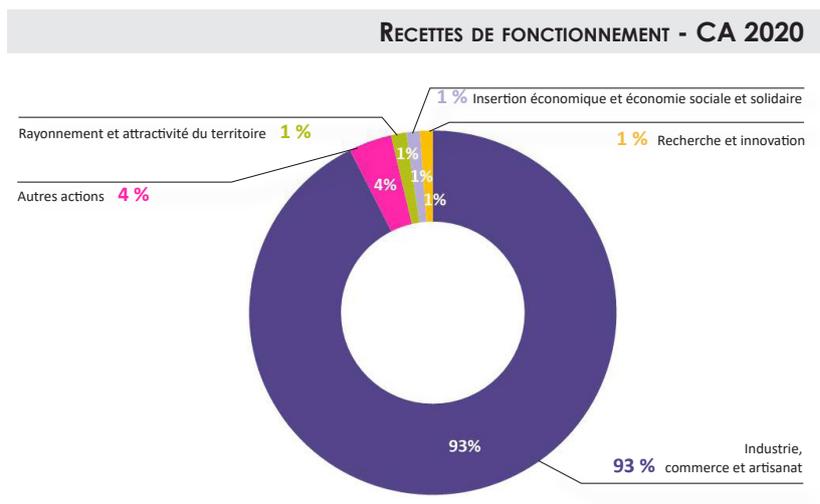
0,6 M€ a été consacré au **rayonnement et à l'attractivité du territoire** (-0,2 M€). Ces dépenses ont diminué du fait de l'annulation de la Foire du Trône et de la Fête à Neu-Neu en raison de la situation sanitaire.

Les **autres actions** représentent, comme en 2019, 2,9 M€, et concernent les subventions versées aux unions départementales syndicales.

Enfin, les dépenses consacrées aux **services communs** se sont établies à 0,5 M€, en baisse de 0,2 M€. Les autres impôts locaux et les charges courantes comme les voyages, les réceptions et les petits travaux ont baissé du fait de la crise sanitaire.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À L'ACTION ÉCONOMIQUE S'ÉLÈVENT À 64,7 M€ AU CA 2020, EN BAISSÉ DE 4,3 % PAR RAPPORT AU CA 2019 (-2,9 M€).



Les recettes en lien avec l'industrie, le commerce et l'artisanat s'élèvent à 43,2 M€, en baisse de 1,3 M€ par rapport au CA 2019.

Les recettes de **droits de voirie** ont diminué de 24,5 M€ pour atteindre 16,6 M€ à la suite de l'exonération des droits de voirie, de terrasses, d'étalages, d'échafaudages et de palissades votée dans le cadre du plan de soutien aux entreprises et associations parisiennes.

Les revenus des **immeubles loués en soutien aux artistes et commerçants (SEMAEST, Frigos)** ont rapporté 0,9 M€, soit une baisse de 2,1 M€ sur un an, en lien avec la mise en oeuvre du plan de soutien de la Ville comprenant l'exonération des loyers pour les artistes résidant dans les ateliers.

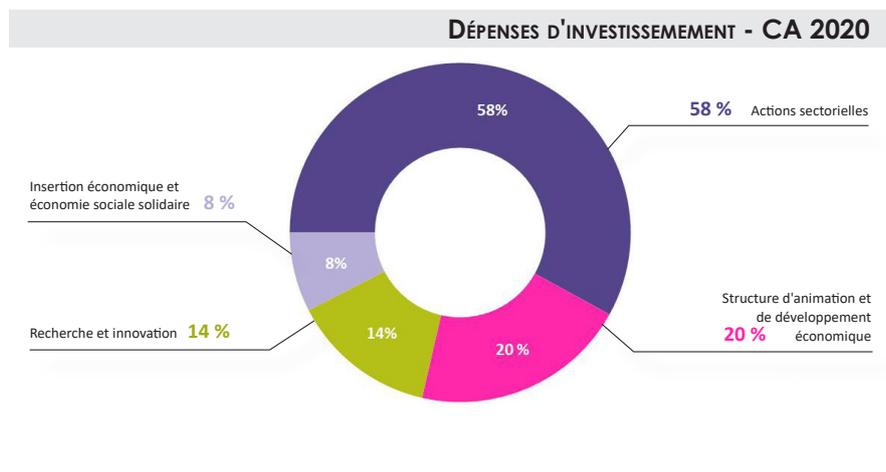
Les revenus des **immeubles d'activité économique** s'élèvent pour leur part à 2,4 M€, en baisse de 0,8 M€ par rapport au CA 2019.

La crise sanitaire a entraîné une **perte de redevances liée à l'annulation de la Foire du Trône à hauteur de 0,9 M€.**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

LES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SE SONT ÉLEVÉS À 64,8 M€, EN AUGMENTATION DE 37 M€ PAR RAPPORT À L'EXÉCUTION 2019.



37,5 M€ ont été versés au titre des actions sectorielles en faveur de l'industrie, des commerces, de l'artisanat et du développement touristique soit une augmentation de 31,9 M€ par rapport à 2019 (5,6 M€ exécutés en 2019).

34 M€ ont été mobilisés pour les dépenses de modernisation et de développement des **commerces et marchés parisiens**, contre 2,9 M€ en 2019. Cette forte augmentation est liée à l'apurement de factures de 2017 à 2020 (28,3 M€) sur le marché passé avec Médiakiosk, compensé par une recette équivalente en fonctionnement et concrétisant l'abandon de redevance pour la Ville.

2,5 M€ ont été versés au titre du dispositif « Redémarrer autrement » afin de soutenir les initiatives écologiques des commerçants, 2,3 M€ pour la restructuration et la rénovation des kiosques et marchés et 0,8 M€ pour Vital'Quartier.

1,9 M€ a été consacré au **développement touristique**, dont 1 M€ au plan de soutien et de promotion du tourisme et 0,6 M€ versés sous forme de subvention à l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP) pour financer la modernisation de ses outils digitaux et de son service informatique.

Par ailleurs, 1,6 M€ a été versé au titre de **l'industrie et l'artisanat**, dont 1,2 M€ consacré au titre du plan librairies, disquaires et galeries.

13,3 M€ ont été consacrés aux structures d'animation et de développement économique, soit une hausse de 6 M€ par rapport à 2019.

Ce montant comprend 4,4 M€ de subventions consacrées à l'expérimentation de solutions innovantes telles que, par exemple, l'expérimentation de nouveaux produits, la mise en œuvre de nouveaux procédés ou encore de nouvelles organisations sur le territoire francilien. À ce titre, 4 M€ ont été versés à des entreprises dans le cadre du fonds Paris Innovation Amorçage (PIA) et 0,4 M€ via le dispositif « Paris Région Innovation Lab » (PRIL). 8,9 M€ ont été versés sous forme de subventions ou de prêts d'honneur dans le cadre de différents dispositifs tels que le soutien aux pépinières (7,3 M€, dont l'Arc de l'Innovation, et le versement d'un solde de 4 M€ à la Sorbonne), et des projets collaboratifs d'innovation (1,6 M€).

8,9 M€ ont été mobilisés pour la recherche et l'innovation, soit une baisse de 3,9 M€ par rapport à 2019.

D'une part, 5,3 M€ ont été versés au titre de la **recherche**. 2,3 M€ ont été versés sous forme de subvention via le Fonds de soutien à la recherche, dont 1,7 M€ pour l'extension de l'Institut Henri Poincaré. Ces versements sont en baisse de 4,9 M€ par rapport à 2019 du fait du versement en 2019 d'une 3^e tranche de 4 M€ de subvention à l'association Science Créativité Interdisciplinarité Recherche Éducation. 3 M€ ont été mobilisés dans le cadre du dispositif « Émergence(s) », en hausse de 0,8 M€ par rapport à 2019.

D'autre part, 3,6 M€ ont été versés au titre de **l'innovation** sous la forme de subventions dans le cadre du dispositif « Paris intelligente » (3 M€) et 0,6 M€ pour l'école de création numérique TUMO.

La collectivité a consacré 4,9 M€ d'investissements à la politique d'insertion économique et à l'économie sociale et solidaire, soit une hausse de 3,2 M€ par rapport à 2019.

2,6 M€ ont été mobilisés sous forme de prêts d'honneur, notamment via le dispositif « Paris Initiative Entreprise », en hausse de 2 M€ par rapport à 2019. Cette augmentation est due aux versements de subventions liées à la crise sanitaire, notamment au titre du Fonds de Prêt Patient ESS, confié à « Paris Initiative Entreprise » par la Ville de Paris, dans le cadre du plan de relance face à la crise sanitaire. Au titre du plan de relance, 1 M€ ont été versés sous forme de subventions aux acteurs de l'économie sociale et solidaire. Enfin, 0,7 M€ ont été consacrés aux travaux de la Bourse du travail.

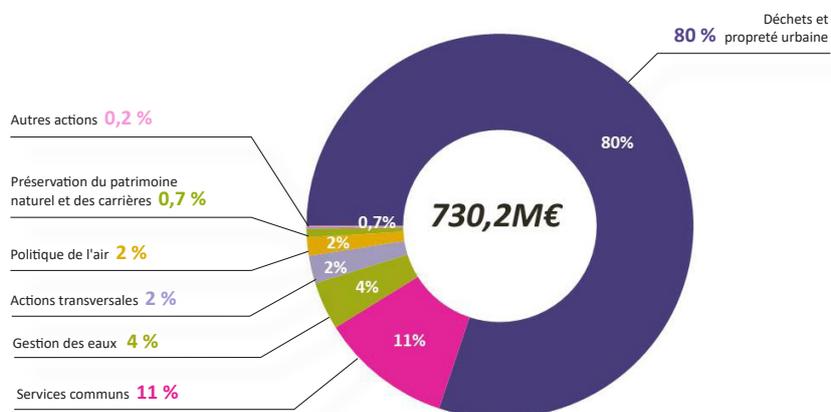
0,2 M€ a été consacré au rayonnement et à l'attractivité du territoire, principalement au titre des illuminations des Champs Élysées.

0,1 M€ ont été consacrés aux **services communs** (études et mobilier).

Recettes

En 2020, comme en 2019, aucune recette n'a été constatée sur la fonction action économique.

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ENVIRONNEMENT - CA 2020



EN M€	CA 2019	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	660,1	676,4
<i>dont masse salariale</i>	<i>314,1</i>	<i>320,2</i>
Dépenses d'investissement	47,7	53,8
Recettes de fonctionnement	710,2	703,2
Recettes d'investissement	2,2	13,0

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

POUR L'EXERCICE 2020, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'ENVIRONNEMENT S'EST ÉLEVÉ À 676,4 M€, DONT 320,2 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Au BP 2020, 14 postes ont été créés sur la fonction environnement.

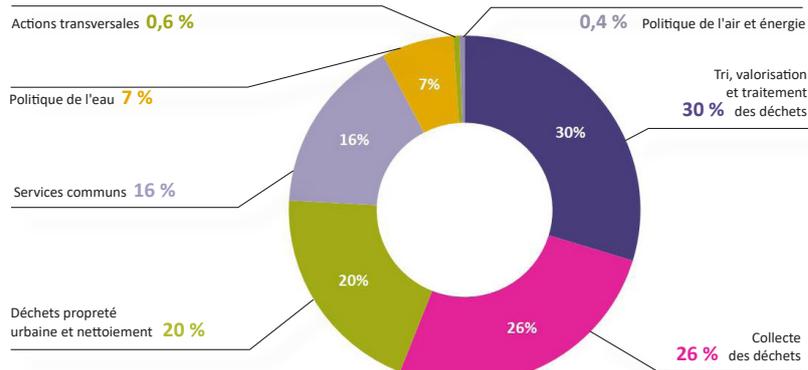
Un poste a été créé à l'agence de l'écologie urbaine à la DEVE pour renforcer le contrôle de la qualité de l'air à Paris, enjeu majeur de santé publique. À cette fin, la Ville de Paris déploie, en lien avec Bloomberg Philantropies et Airparif, un réseau de capteurs dans les établissements scolaires ou d'accueil de la petite enfance.

Treize postes ont été créés à la Direction de la propreté et de l'eau (DPE), dont 9 pour l'ouverture d'un nouvel espace de tri rue Hyacinthe Vincent dans le 14^e arrondissement en complément des 8 espaces de tri et des 2 points tri préexistants, ainsi que 4 postes, en complément des 4 postes créés au BP 2018, pour améliorer l'entretien des 7 places dans le cadre de leur requalification (Bastille, Fêtes, Gambetta, Italie, Madeleine, Nation et Panthéon).

Afin d'actualiser le tableau d'emplois, 217 postes budgétaires structurellement vacants sur la fonction environnement ont été transférés sur la fonction 4 (Santé et action sociale), pour parvenir à un équilibre entre effectifs budgétaires et réels, notamment à la DFPE.

Au total sur l'année 2020, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires du BP et du BS s'établit à - 206 emplois budgétaires sur cette fonction, y compris les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2020



Le budget de fonctionnement hors masse salariale s'est établi à 356,2 M€ au CA 2020, en progression de 10,2 M€ sur un an (+3 %).

► Le premier poste de dépense regroupe les actions en matière de déchets et de propreté urbaine qui ont atteint 270,2 M€. Hors contribution au SYCTOM, ces dépenses ont progressé de 5 % (+8,8 M€).

- Les dépenses de tri, de valorisation et de traitement des déchets se sont élevées à 105,8 M€, en hausse de 1,7 M€ par rapport au CA 2019. Le montant de la contribution annuelle versée au SYCTOM pour le traitement des déchets atteint 98 M€ soit 6,4 M€ de moins que l'inscription prévue au BP 2020 en lien avec la baisse du volume des déchets traités dans le contexte de la crise sanitaire. La comparaison par rapport au CA 19 (+0,4M€) est méthodologiquement difficile dans la mesure où uniquement 11 mensualités avaient été mandatées en 2019, à hauteur de 97,7 M€. Les dépenses liées au fonctionnement des espaces de tri s'établissent à 6 M€ (-0,5 M€). Enfin, les charges de fonctionnement liées au déploiement des stations Trilib' (125 stations posées fin 2020) atteignent 1,8 M€ ;

- Les dépenses consacrées aux marchés de collecte des déchets ont représenté 93,7 M€, en hausse de 2,9 M€ par rapport à 2019 (+3,2 %, principalement sous l'effet de l'application des révisions de prix annuelles prévues aux contrats). Elles ont atteint 61,4 M€ pour la collecte privée des ordures ménagères et des multi-matériaux (+2 M€), 15,2 M€ pour la collecte des corbeilles de rue (+0,2 M€), 10,8 M€ pour la collecte du verre (+0,5 M€), 4,5 M€ pour la mise à disposition de bacs de collecte (-0,2 M€), 1,1 M€ pour la collecte des bio-déchets (+0,3 M€) et 0,6 M€ pour la collecte pneumatique, un montant stable ;

- les dépenses dédiées aux actions en matière de propreté se sont élevées à 52,7 M€, en hausse de 6,5 M€ par rapport à 2019 (+14 %). Cette augmentation résulte principalement de la mise à disposition de gel hydro-alcoolique (GHA) sur les abris voyageurs (3,4 M€) et les sanisettes (0,9 M€), financée par les crédits consacrés aux sanisettes et mobilier urbain de propreté.

Hors GHA, les contrats de prestation des sanisettes ont mobilisé 20,8 M€ (+1,7 M€ en lien avec les révisions de prix contractuelles et le déploiement des urinoirs adaptables) ; le nettoyage mécanique des chaussées 15,4 M€ (en légère diminution de 0,4 M€) ; l'enlèvement des graffitis 3,7 M€ (stable) ; les autres prestations de propreté urbaine et de nettoyage 5,9 M€ (en hausse de 0,7 M€ notamment à la suite du renforcement des prestations de déblaiement des marchés à la sauvette) ; le nettoyage des Berges de Seine 1,5 M€ (stable) ; et les marchés de nettoyage assurés par des entreprises d'insertion dans les arrondissements 1 M€ (+0,1 M€). Enfin, les actions de sensibilisation à la propreté ont représenté 0,1 M€.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de marché en matière de déchets et de propreté urbaine entre 2019 et 2020.

Variation CA 2020 / CA 2019 des dépenses de marché de collecte et de propreté (€)

LIBELLÉ	CA 2019	CA 2020	ÉVOLUTION
Collecte privée ordures ménagères et multimatériaux	59 435 775	61 394 978	3,3%
Collecte et entretien corbeilles de rue	15 015 978	15 193 393	1,2%
Collecte du verre	10 308 974	10 846 903	5,2%
Mise à disposition de bacs de collecte	4 711 907	4 520 781	-4,1%
Collecte des biodéchets	794 214	1 131 621	42,5%
Collecte pneumatique des ordures ménagères	504 488	573 366	13,7%
Total - Collecte des déchets	90 771 336	93 661 041	3,2%
Sanisettes (dont mise à disposition de gel hydro-alcoolique)	19 138 553	25 052 629	30,9%
Nettoyement mécanique	15 808 778	15 457 166	-2,2%
Enlèvement des graffitis	3 700 903	3 682 287	-0,5%
Prestations de nettoyage et de propreté urbaine	5 198 337	5 948 423	14,4%
Nettoyement des Berges de Seine	1 438 122	1 489 476	3,6%
Régies de quartier	875 604	962 323	9,9%
Total - Propreté urbaine	46 160 297	52 592 304	13,9%
Déchetterie et objets encombrants	6 470 445	6 002 517	-7,2%
Trilib'	18 741	1 787 947	NC
Total marchés collecte et propreté	143 420 719	154 043 810	7,4%

- Enfin, 17,9 M€ ont été consacrés aux services communs de la propreté : 9,3 M€ pour l'entretien et la maintenance des véhicules et de transport, 6,7 M€ pour l'outillage et les équipements (dont la location de sanitaires mobiles) et 1,9 M€ pour les locaux et terrains. Ces dépenses sont en baisse de 1,3 M€ sur un an, notamment du fait des économies générées par le confinement sur le fonctionnement des services en régie (dont -0,5 M€ de consommation de carburant et -0,5 M€ d'achat de pièces détachées pour la flotte de véhicules).

► Le deuxième poste de dépenses correspond aux services communs, pour 58,7 M€, en hausse de 1,9 M€ par rapport au CA 2019.

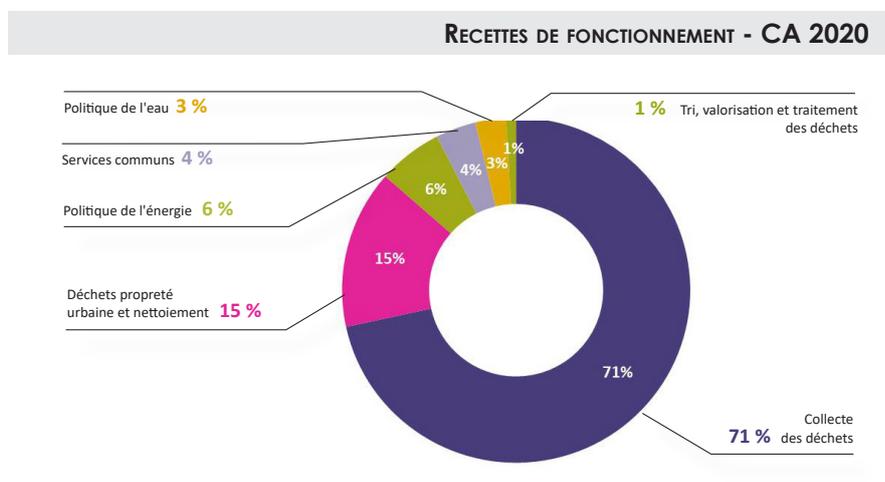
Les dépenses de fluides des bâtiments administratifs et des équipements de proximité de la Ville s'élèvent à 57,7 M€, en hausse de 2 M€, dont +1,7 M€ pour la fourniture d'électricité. Ces prestations étant facturées au forfait, l'impact des baisses de consommation observées durant les périodes de confinement sera visible sur les factures de régularisation du premier semestre 2021.

Les dépenses consacrées aux fonctions supports de la DPE reculent de 0,1 M€ pour s'établir à 1 M€.

- Les actions menées en matière de **gestion des eaux** ont représenté 23,6 M€ (- 0,9 M€). Ces dépenses incluent la contribution de la Ville au budget de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine-Grands Lacs pour 3,6 M€, en baisse de 0,9 M€ (ce montant ayant été transféré en section d'investissement). La contribution obligatoire du budget général au budget annexe de l'assainissement, au titre de la gestion des eaux pluviales, demeure stable (20 M€).
- 2,1 M€ ont été consacrés **aux actions transverses** (-0,5 M€), dont 1,4 M€ pour les mesures entrant dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), 0,6 M€ pour le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et 0,1 M€ en soutien à l'économie circulaire dans les espaces verts.
- Enfin, 1,2 M€ ont financé des **études et subventions** consacrées aux mesures anti-pollution (+0,4 M€ sur un an) et 0,4 M€ des études pour le renouvellement des concessions des réseaux de chaleur et de froid.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONSTATÉES AU TITRE DE LA FONCTION « ENVIRONNEMENT » S'ÉTABLISSENT À 703,2 M€, EN BAISSÉ DE 7 M€ PAR RAPPORT AU CA 2019.



- Les recettes relatives aux déchets et à la propreté s'élèvent à 614,2 M€, en baisse de 2,6 M€ sur un an.
 - Les recettes liées à la **collecte des déchets** représentent 503,1 M€, dont 493,3 M€ au titre de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**, en hausse de 6,1 M€ par rapport au CA 2019 (+1,2 %) sous l'effet du dynamisme des bases fiscales. Le produit de la **redevance relative aux déchets non ménagers (DNNM)** s'élève pour sa part à 9,5 M€, en repli de 8,9 M€ sur un an (-49 %) suite à l'exonération de six mois votée dans le cadre du plan de soutien aux entreprises et associations parisiennes. S'y ajoutent les recettes relatives aux **autres prestations de collecte** pour 0,3 M€ (prestations réalisées à la demande de tiers).
 - La propreté urbaine et le nettoyage représentent 104,4 M€ de recettes, dont 104,1 M€ correspondant à la **taxe de balayage** (+0,3 M€), et 0,3 M€ au titre des **autres prestations de propreté urbaine** (refacturation des coûts d'enlèvements des affiches et marquages illicites et des dépôts sauvages).
 - La **politique de valorisation des déchets** a généré 6,6 M€ de recettes en 2020 (+0,2 M€) dont 5,8 M€ versés par le SYCTOM au titre des aides et des trop perçus sur les redevances mensuelles.
 - Enfin, les revenus des immeubles et de terrains ont rapporté 0,1 M€.
- La **politique de l'énergie** a représenté pour sa part 40,8 M€ de recettes, en baisse de 0,8 M€ par rapport au CA 2019. Les redevances et remboursements de frais versés par les concessionnaires de gaz et d'électricité s'élèvent à 31,5 M€ (-0,9 M€, en lien avec les baisses de consommation observées entre 2018 et 2019). Les concessionnaires des réseaux de chaleur et de froid ont généré 9,3 M€ de recettes (+0,1 M€).
- Les **recettes des services communs** ont atteint 26,4 M€, principalement au titre des **fluides des bâtiments**, correspondant au remboursement par les états spéciaux d'arrondissements des dépenses centralisées sur le budget général. Ces remboursements atteignent 26,1 M€, en recul de 3,4 M€ par rapport au CA 2019, conséquence de la baisse des consommations durant le confinement (les fournisseurs facturent la ville au forfait, réévalué l'année suivante, alors que la ville refacture aux mairies d'arrondissement sur la base de leur consommation réelle, d'où un décalage entre l'évolution des dépenses et des recettes de fluides).
- Les **recettes inscrites au titre des actions en matière de gestion des eaux** ont représenté 19,9 M€, en hausse de 0,1 M€. Elles se composent du remboursement des personnels mis à disposition du **syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAP)**.

mération parisienne (SIAAP) et de l'institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS) à hauteur de 4,4 M€, des remboursements de frais versés par les **budgets annexes de l'assainissement et de l'eau** pour 7,5 M€, des redevances versées par Eau de Paris au titre des biens et terrains mis à disposition pour 5,5 M€ (+0,1 M€), et du reversement au budget général de 2,5 M€ **d'excédents du budget annexe de l'eau**.

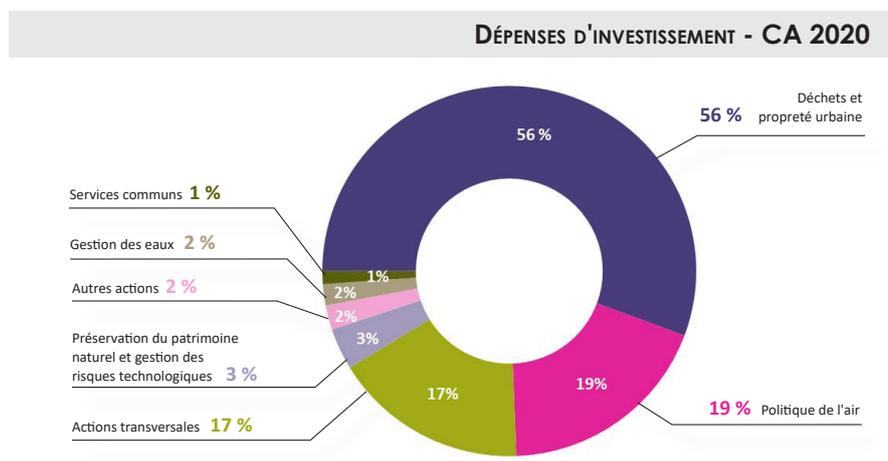
► **Les carrières ont généré une recette de 1,4 M€** (-0,2 M€) constituée par les participations des départements et des communes aux charges de fonctionnement (1 M€) et la facturation de cartes et renseignements (0,4 M€).

► **Enfin, les cofinancements reçus** au titre du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) et du projet européen LIFE sur les revêtements de chaussées atteignent 0,5 M€ (-0,2 M€).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

AU TITRE DE LA FONCTION « ENVIRONNEMENT », 53,8 M€ ONT ÉTÉ INVESTIS EN 2020, SOIT UNE AUGMENTATION DE 6,1 M€ PAR RAPPORT À 2019 (47,7 M€).



29,9 M€ ont été investis en 2020 en faveur de la politique de gestion des déchets et de la propreté urbaine, soit une augmentation de 8 M€ par rapport aux dépenses constatées en 2019.

Ces dépenses d'investissement ont été consacrées principalement aux actions suivantes :

- L'acquisition de véhicules dont le montant s'élève en 2020 à 16,3 M€ soit une hausse de 5,7 M€ par rapport à 2019. Cette augmentation est liée au cycle des commandes et des livraisons de véhicules mais également à la dédiélisation des véhicules (livraison de bennes GNV en 2020); le parc de véhicules demeurant constant ;
- 8,3 M€ ont été consacrés aux travaux de construction et de réhabilitation des garages en hausse de 5 M€ par rapport à 2019. Les principaux garages concernés sont ceux de Paris Sud-Ouest, de Clichy et d'Issy-les-Moulineaux ;
- Les dépenses d'investissement en matière de tri, de valorisation et de traitement des déchets se sont élevées à 2,2 M€, très proche de l'exercice 2019 (2,3 M€). Ces dépenses concernent principalement le déploiement progressif de stations « Trilib » (1,4 M€) : 125 stations sont déployées à la fin de l'année 2020 ;
- Les investissements permettant d'améliorer la collecte des déchets se sont élevés à 1,9 M€ soit une baisse de 0,7 M€. Ces dépenses portent principalement sur la mise en place des nouvelles corbeilles de rues CYBEL, contribuant à la lutte contre les rats, pour un montant de 1,3 M€ ;
- Les dépenses consacrées à l'acquisition du matériel, à la rénovation des locaux et à l'entretien des lieux d'appel s'élèvent à 1,2 M€.

10,1 M€ ont été consacrés à la politique de l'air par le biais d'un soutien au développement de véhicules propres, en hausse de 3 M€ par rapport à 2019. Ce soutien est opéré sous forme de subventions et d'aides financières au développement de véhicules propres. L'augmentation en 2020 traduit le succès croissant de ces aides, en particulier les demandes d'achat de vélos électriques à la suite du premier confinement.

9,1 M€ ont été consacrés aux actions transversales en faveur du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) soit une baisse de 4,2 M€ par rapport à 2019.

Concernant les bâtiments publics, les dépenses relatives au plan climat-air-énergie territorial se sont réparties ainsi :

- 5,8 M€ pour la modernisation des centres thermiques des équipements publics (en baisse de 3,9 M€ par rapport à 2019). Cette baisse est principalement liée à la crise sanitaire et au premier confinement, qui ont ralenti la mise en œuvre de la programmation;
- 0,8 M€ pour la poursuite de la modernisation des ventilations des équipements publics (-0,9 M€ par rapport à 2019). Cette diminution est également due au ralentissement des travaux durant le premier confinement;
- 2,3 M€ de travaux dans les bâtiments administratifs (en hausse de 1,3 M€ par rapport à 2019). Cette hausse s'explique par les travaux de réfection de menuiseries du Pavillon d' Arsenal afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment.

Les dépenses relatives aux espaces verts se sont élevées à 0,2 M€, en baisse de 0,7 M€ par rapport à 2019.

1,9 M€ ont été dédiés à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion des risques technologiques, se caractérisant principalement par la mise en œuvre d'opérations de consolidation des sols (2,2 M€ en 2019).

1,2 M€ ont été consacrés aux actions en matière de gestion de l'eau. Ce montant est stable par rapport à 2019. Cette dépense concerne principalement le versement d'une subvention à l'Établissement public territorial de bassin Seine-Grands Lacs (0,9 M€).

1 M€ ont été consacrés aux autres actions en faveur de l'environnement principalement pour les projets d'agriculture urbaine (0,7 M€).

Enfin, les dépenses relatives aux services communs ont représenté 0,6 M€ en 2020, soit une baisse de 0,1 M€ par rapport à 2019.

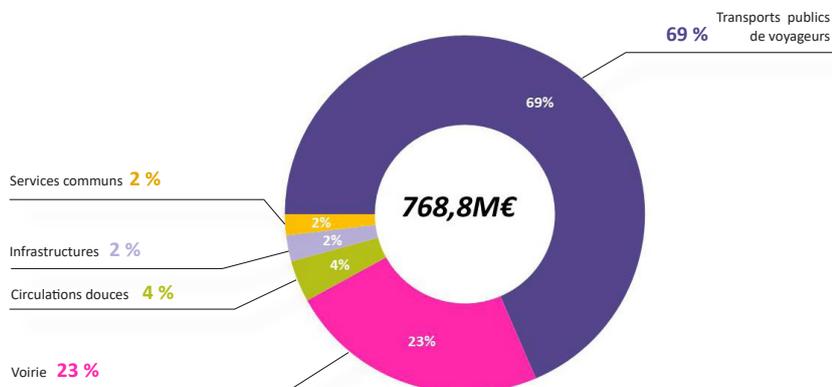
Recettes

LES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA FONCTION « ENVIRONNEMENT » S'ÉLÈVENT À 13 M€, SOIT UNE HAUSSE DE 10,8 M€ PAR RAPPORT À 2019.

12,6 M€ correspondent à des recettes de régularisation de l'opération Paul Meurice. À la suite d'erreurs d'imputation budgétaire, 3 mandats émis en 2015, 2016 et 2017 ont été annulés par l'émission de 3 titres de recettes et à nouveau émis sur le chapitre 923 pour un montant équivalent.

0,4 M€ ont été perçus au titre des produits de cession issus de la vente de véhicules pour leur destruction ou leur recyclage.

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AUX TRANSPORTS - CA 2020



EN M€	CA 2019	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	611,0	614,3
<i>dont masse salariale</i>	<i>67,9</i>	<i>69,1</i>
Dépenses d'investissement	171,4	154,5
Recettes de fonctionnement	339,9	263,6
Recettes d'investissement	8,0	8,7

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

AU CA 2020, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AUX TRANSPORTS S'EST ÉLEVÉ À 614,3 M€, DONT 69,1 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

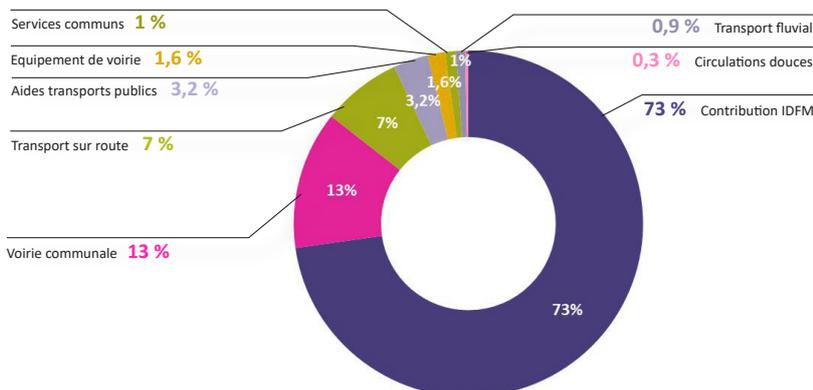
Au BP 2020, 2 postes ont été créés à la Direction de la voirie et des déplacements (DVD) pour renforcer d'une part la mission vélo et d'autre part le suivi du budget participatif dont un très grand nombre de projets concerne la DVD.

Au BS 2020, 3 créations ont été enregistrées à la DVD : 1 poste pour renforcer le secteur des aides à l'éco-mobilité afin de réduire les délais d'instruction des demandes et 2 pour permettre la mise aux normes accessibilité des arrêts de bus en application du décret 2006-1658 du 21 décembre 2006. À terme, ce sont 700 chantiers de voirie qui seront nécessaires pour y répondre.

Au total sur l'année 2020, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires du BP et du BS s'établit à + 2 emplois budgétaires sur cette fonction.

HORS MASSE SALARIALE, LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DES TRANSPORTS REPRÉSENTENT 545,2 M€ AU CA 2020, EN HAUSSE DE 0,4% SUR UN AN (+ 2,1 M€).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2020



► **La contribution à Ile-de-France Mobilités (IDFM)** demeure le principal poste de dépenses avec un montant de 396,6 M€ (+ 4,5 M€ par rapport au CA 2019, en hausse de 1,14% comme les années précédentes). Cette participation correspond à 30 % des contributions publiques aux charges d'exploitation des services de transports franciliens.

► **Les dépenses de voirie communale s'élèvent à 79,1 M€ au CA 2020, en baisse de 2,4 M€.**

Au sein de ce montant, les dépenses relatives au **stationnement de surface** s'élèvent à 36,9 M€, en recul de 5 M€, sous l'effet de la baisse de la circulation pendant les confinements successifs. Les dépenses de mise en fourrière pour stationnement gênant (8,7 M€) diminuent ainsi de 4,8 M€ (-36 %). Le montant des dépenses consacrées aux moyens de paiement (maintenance des horodateurs, terminaux à carte bleue, paiement par téléphone mobile) représente 5,4 M€, en baisse de 1,7 M par rapport à 2019. Les dépenses dédiées au stationnement des autocars dans les parcs concédés (3,1 M€) diminuent de 2,2 M€ (soit -42 %), en conséquence de la baisse de la fréquentation touristique. Les dépenses relatives au traitement des forfaits post-stationnement par l'ANTAI diminuent de 1,8 M€ pour atteindre 3,1 M€ en lien avec la baisse des recettes liées au traitement des recours administratifs préalable obligatoires (RAPO). Enfin, les dépenses liées aux marchés de contrôle du stationnement s'élèvent à 16,6 M€, en hausse de 5,5 M€ afin de permettre la mise en œuvre du contrôle par lecteur automatique de plaques d'immatriculations (LAPI) effectif depuis mars 2021.

Les **dépenses de travaux et d'entretien sur la voirie communale** représentent 21 M€, en repli de 4,2 M€ sur un an. Les réfections de voirie, à la suite d'**accidents causés par des tiers non identifiés** (2,6 M€), diminuent de 3 M€ par rapport au CA 2019, exercice qui avait été marqué par de nombreuses dégradations commises en marge des manifestations sur voie publique. Les dépenses consacrées aux **bornes de recharge électrique** (bornes Belib' et remise en service des bornes Autolib') ont atteint 2 M€, en légère baisse de 0,3 M€ du fait de la baisse des consommations électriques générées par l'utilisation du service. Les dépenses consacrées aux plans de voirie (0,1 M€) diminuent mécaniquement de 0,8 M€, du fait de leur transfert en section d'investissement. Ce transfert explique également la baisse de 0,2 M€ observée sur les travaux pour compte de tiers (1,3 M€ de dépenses résiduelles au CA 2020, dont 1 M€ de régularisations d'anciennes recettes). Les autres dépenses dédiées à l'entretien de la voirie (chaussées-trottoirs, signalisation, tunnels, boulevard périphérique) restent stables à 15 M€.

Les **équipements de voirie** représentent 8,8 M€ au CA 2020, en progression de 0,9 M€ du fait du déploiement des consignes « vélos boîtes » (1,1 M€). Les dépenses consacrées à l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore dans le cadre du marché de performance énergétique s'élèvent à 7,5 M€. Les dépenses d'entretien du mobilier urbain restent par ailleurs stables, à hauteur de 0,2 M€.

Enfin, les dépenses liées au **stationnement concédé** atteignent 12,4 M€. Ce poste, en augmentation de 6,2 M€ regroupe les crédits afférents à la gestion des parcs de stationnement exploités par des concessionnaires, notamment le paiement des taxes additionnelles de surface de bureaux et des surfaces de stationnement, ainsi que des taxes foncières (dont un volant de reliquats 2019).

► **Les dépenses relatives aux moyens de transport sur route représentent 40,3 M€**, en diminution de 2 M€ par rapport à 2019.

La contribution au **Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM)** s'est élevée à 23,8 M€. La part de cette contribution versée au titre du service Vélib' s'élève à 20,2 M€ (+0,7 M€). La part versée au titre de la provision constituée dans le cadre du contentieux avec le titulaire du contrat Autolib', résilié en 2018, atteint 3,6 M€.

Les dépenses dédiées aux transports pour les **personnes à mobilité réduite** (PAM) s'établissent à 11,3 M€, en recul de 1,5 M€ à la suite de la baisse d'activité du service.

De même, les dépenses liées au fonctionnement des trois **traverses** opérées par la RATP (dessertes locales de quartier) diminuent de 1,1 M€ pour atteindre 5,2 M€.

► **Le coût des mesures mises en œuvre pour favoriser la mobilité des jeunes Parisiennes et Parisiens** s'élève à 17,2 M€, en hausse de 2,6 M€ sur un an. A l'occasion de l'année scolaire 2020-2021, le taux de remboursement par la Ville des forfaits Imagin'R des collégiens et lycéens a été porté à 100 % (contre 50 % l'an passé) afin de s'aligner sur celui des écoliers de 4 à 11 ans (dont le coût du forfait Imagin'R junior a par ailleurs été réduit à 24 € par an). Ces mesures de gratuité bénéficient également aux adultes étudiants de moins de 20 ans en situation de handicap, ainsi qu'aux jeunes Parisiens de 14 à 18 ans titulaires d'un abonnement Vélib' mécanique.

En complément, **la contribution au dispositif « Imagin'R scolaire »** à destination des élèves boursiers a été reconduite pour 0,4 M€.

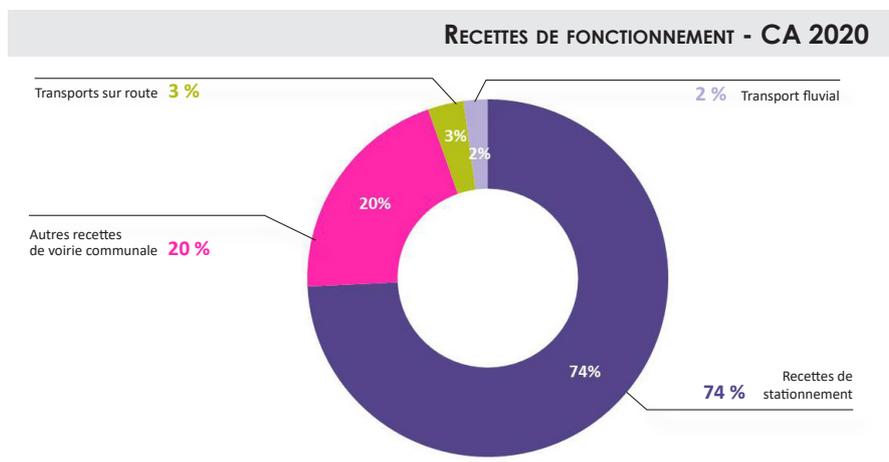
► **Les dépenses des services communs s'élèvent à 5,5 M€**, en baisse de 1,1 M€. Elles incluent notamment 2 M€ au titre des prestations assurées par les transports automobiles municipaux et aux dépenses de carburant (-0,5 M€), ainsi que les indemnités amiables de tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (1,4 M€, en baisse de 0,3 M€). Les autres dépenses (information des usagers, charges immobilières, études, subventions) représentent 2,1 M€, en baisse de 0,3 M€.

► **Les dépenses concernant les haltes et infrastructures fluviales** représentent 4,6 M€ dont 2,2 M€ pour l'entretien et l'exploitation des canaux (-0,3 M€), 2,2 M€ pour le paiement des taxes et contributions (+ 0,6 M€) et 0,2 M€ pour les services communs.

► **Les circulations douces** bénéficient de 1,5 M€ en 2020, dont 0,9 M€ consacré aux opérations « Paris Respire » (-0,1 M€).

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT LIÉES AUX TRANSPORTS REPRÉSENTENT 263,6 M€, EN BAISSE DE 76,3 M€ PAR RAPPORT AU CA 2019 SOIT 22 %.



► Les recettes de voirie communale s'élèvent à 249,4 M€, en recul de 75,1 M€ sur un an.

Les recettes perçues au titre du stationnement de surface s'établissent à 195,7 M€, en baisse de 65,5 M€.

Ce montant comprend 175 M€ de recettes liées au stationnement, qui accusent une baisse 61,9 M€ par rapport au CA 2019, conséquence de la gratuité du stationnement mise en œuvre entre les mois de mars et mai à l'occasion du premier confinement.

Les recettes de fourrières perçues par la Ville à la suite de la réforme du statut de Paris diminuent de 3,5 M€ sur un an pour atteindre 20,7 M€, sur la base d'environ 141.000 enlèvements.

Les redevances de stationnement concédé atteignent 35 M€, en recul de 9,8 M€ sous l'effet de la baisse du chiffre d'affaire des concessionnaires et la fin de plusieurs contrats de concessions (notamment Notre-Dame et Cardinet).

Enfin, les recettes liées au patrimoine de voirie s'élèvent à 18,7 M€, en légère hausse de 0,1 M€. Ces recettes regroupent notamment 7,5 M€ de droits d'occupation du domaine public (-0,4 M€), 5,6 M€ de redevances sur les stations-service (+0,8 M€), 3,2 M€ de recettes perçues au titre des prestations du laboratoire d'essais des matériaux de la Ville de Paris (LEM) et du laboratoire d'essais de la rue (LER), et 1,6 M€ d'apurement des recettes de fonctionnement des travaux pour compte de tiers (-0,4 M€).

► Les recettes relatives aux transports sur route s'établissent à 8,5 M€ (-1,1 M€).

Le produit relatif à l'activité de transport public PAM à destination des personnes à mobilité réduite est de 7,9 M€, en baisse de 1,1 M€, en lien avec la diminution du nombre de commandes réalisées par les usagers.

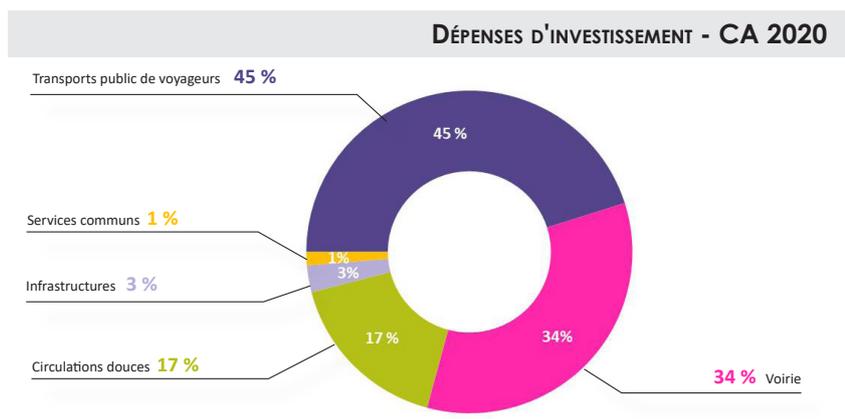
Les subventions versées par IDFM pour le financement de l'exploitation des traverses restent stables à 0,6 M€.

► Enfin, le transport fluvial représente, comme en 2019, 5,7 M€ de recettes, issues des remboursements et autres produits collectés par Eau de Paris (4 M€), des droits de navigation et d'occupation du domaine public fluvial (1,7 M€).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

154,5 M€ DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT ONT ÉTÉ DÉDIÉS AUX TRANSPORTS EN 2020, SOIT UNE BAISSE DE 16,9 M€ PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2019.



En matière de transports publics de voyageurs, les dépenses d'investissement consacrées aux grands travaux d'extension du réseau de transports collectifs et à l'amélioration des équipements existants (gares, bus, métro), **se sont élevées à 69,6 M€, contre 82,16 M€ en 2019.**

Les **transports ferroviaires** ont représenté **67,5 M€** de dépenses d'investissement en 2020, contre 74,2 M€ en 2019.

Dans ce cadre, les dépenses liées aux lignes de métro ont représenté un montant de 49,7 M€. Celles-ci concernent principalement le financement du prolongement de la ligne 14 jusqu'à la Mairie de Saint-Ouen, pour un montant de 40,1 M€. Le financement du prolongement de la ligne 11 jusqu'à la Gare Rosny-Bois-Pernier s'élève à 8,4 M€.

4 M€ ont été consacrés à la création de lignes à haut niveau de service sur les quais hauts de la Seine.

12 M€ ont par ailleurs été dédiés aux tramways en 2020, contre 17,1 M€ en 2019. 7,6 M€ ont été mobilisés pour la ligne du tramway T3 dont 5,2 M€ pour les travaux d'extension entre la Porte d'Asnières et la Porte Maillot et 1,4 M€ pour l'extension de la Porte de la Chapelle vers la Porte d'Asnières, en diminution de 9,9 M€ par rapport à 2019 du fait de l'achèvement du chantier. 4,3 M€ ont également été mobilisés pour la poursuite des travaux du T9 reliant Paris à Orly, mis en service en avril 2021.

Concernant les gares, 1,8 M€ ont été mobilisés en 2020, contre 8,3 M€ en 2019. Cet écart s'explique par l'achèvement des travaux de création d'une rocade visant à fluidifier la connexion des gares ferroviaires parisiennes par la mise en place d'un réseau de bus, notamment aux abords de la gare Montparnasse et de la gare de Lyon.

Les **transports sur route** ont fait l'objet d'une dépense de **2,1 M€** en 2020 contre 8 M€ en 2019. Ces crédits ont été consacrés à l'entretien des voies de bus et du mobilier urbain lié au réseau de bus. L'exercice 2019 était caractérisé par des travaux importants de restructuration du réseau.

Les dépenses de voirie s'élèvent à 52,6 M€ en 2020 contre 45,4 M€ en 2019.

Les dépenses relatives au **patrimoine de voirie** ont représenté un montant de **41,7 M€**, contre 45 M€ en 2019. Les dépenses récurrentes d'entretien des chaussées, trottoirs et tapis se sont établies à 14 M€ (stable par rapport à l'exercice 2019). L'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique ont mobilisé 5,2 M€ (dont 3,5 M€ pour l'entretien), contre 10,1 M€ en 2019. Cette diminution est due aux moindres interventions sur l'éclairage, les panneaux, les chaussées et les ouvrages d'art du boulevard périphérique, du fait de la crise sanitaire. La mise en conformité des tunnels routiers a conduit à une dépense de 9,1 M€, avec d'importants efforts déployés pour le tunnel Courcelles (17^e arrondissement). Les travaux pour compte de tiers réalisés sur la voirie ont mobilisé 7,6 M€. Enfin, l'entretien des ponts et des ouvrages d'art a représenté 3,3 M€, dont 0,8 M€ pour le pont de Sully (5^e arrondissement).

Les dépenses relatives au **stationnement de surface** ont représenté **10,9 M€**, contre 0,4 M€ en 2019. Cette hausse est due à la modernisation des horodateurs et à l'amélioration des moyens de paiement dématérialisés (7,4 M€ en 2020, contre moins de 0,01 M€ en 2019). 1,1 M€ ont été consacrés au stationnement des trottinettes. 1,9 M€ ont également été mobilisés pour les travaux d'extension de la préfourrière Foch dans le 16^e arrondissement.

Les crédits d'investissement mobilisés en faveur des circulations douces se sont élevés à 25,9 M€ en 2020 (contre 38,3 M€ en 2019).

Les dépenses concernant les pistes cyclables s'élèvent à 18 M€ en 2020, contre 33,3 M€ en 2019. Cette diminution s'explique par la finalisation des travaux du programme de la mandature précédente, tels que la piste traversant les Champs-Élysées, la rue de Rivoli et la Place de la Bastille.

Par ailleurs, 5,3 M€ ont été consacrés à la poursuite de la création de nouvelles zones à vitesse limitée à 30 km/h.

L'installation de mobilier pour le stationnement des vélos s'est vu consacrer 1,9 M€. Enfin, l'amélioration du cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite a mobilisé 0,7 M€.

Les gares et les canaux se sont vus consacrer 4,1 M€ d'investissements, contre 4,4 M€ en 2019. L'entretien des canaux a ainsi mobilisé 4 M€ en 2020 (contre 4,3 M€ en 2019), dont 0,8 M€ pour la mise en sécurité de la voûte du tunnel du Canal Saint-Martin.

Les dépenses pour les services communs ont représenté 2,1 M€ en 2020, contre 0,8 M€ en 2019. Cette hausse est due à des travaux dans des locaux de voirie.

Enfin, le transport de marchandises a représenté 0,1 M€, principalement pour la mise en œuvre de la charte logistique urbaine.

Recettes

8,7 M€ de recettes d'investissement liées aux transports ont été perçus en 2020, contre 8 M€ en 2019.

6 M€ ont été perçus dans le cadre des remboursements pour les opérations de voirie réalisées pour le compte de tiers.

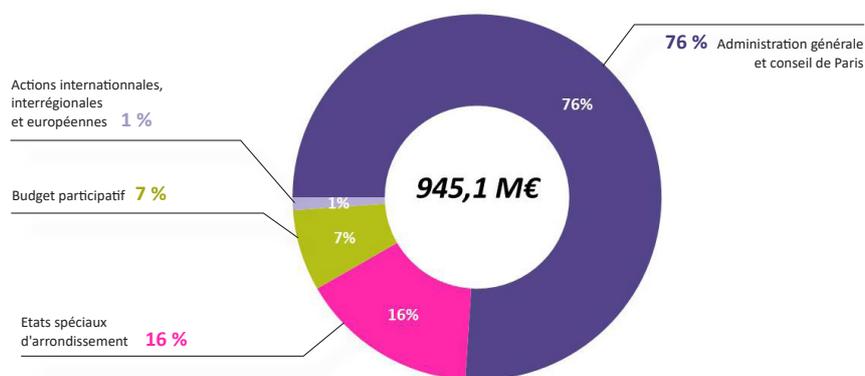
0,9 M€ ont été versés par Ile de France Mobilités afin de financer les travaux de restructuration du réseau de bus.

0,6 M€ d'acompte ont été versés par Ile de France Mobilités afin de financer la généralisation des zones limitées à 30 km/h.

Par ailleurs, en sa qualité de maître d'ouvrage du projet d'extension du T3 entre Porte de la Chapelle et Porte d'Asnières et en application de la convention de financement de 2012, la Ville de Paris a perçu 0,6 M€ de la part des autres cosignataires (État, Région Ile-de-France et RATP).

Enfin, 0,3 M€ de solde ont été versés par Ile de France Mobilités pour l'achèvement des travaux de création de rocades autour des gares parisiennes.

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX - CA 2020



La présente fiche retrace les crédits de la fonction services généraux ventilables par politique publique, destinés notamment à l'administration générale, à l'assemblée délibérante et aux états spéciaux d'arrondissements, à l'action internationale et à la gestion des fonds européens. Les crédits non ventilables, relatifs à la fiscalité et aux opérations financières, sont décrits dans la partie II du rapport.

EN M€	CA 2019	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	779,9	786,0
<i>dont masse salariale</i>	<i>402,2</i>	<i>401,3</i>
Dépenses d'investissement	176,8	159,1
Recettes de fonctionnement	176,4	182,6
Recettes d'investissement	1,6	2,0

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Au BP 2020, 31 créations de postes ont été actées : 29 au budget général et 2 au budget annexe des TAM.

Il s'est agi, entre autres, de 4 postes administratifs à la Direction de la démocratie, des citoyen.ne.s et des territoires (DDCT) pour l'enregistrement des naissances dans certaines maternités dans lesquelles cette tâche était auparavant effectuée par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP). Un emploi a été créé à la Direction de l'information et de la communication (DICOM) pour renforcer le département du protocole qui a fait face à un plan de charge en forte augmentation (grands événements, protocole, expositions et occupation du domaine public). A la Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT), 1 poste de cadre technique a été créé pour renforcer le service de l'aménagement, dont l'activité s'est fortement accrue à la suite de la réforme de la fonction immobilière. Onze postes d'agent de logistique générale de renfort ont été également créés. Deux postes ont été créés au service des Transports Automobiles Municipaux (TAM) afin de permettre l'accueil, au sein du garage d'Ivry, de l'atelier engins de nettoyage des trottoirs de la Direction de la propreté et de l'eau (DPE). Deux postes ont été créés à la Direction des ressources humaines (DRH) pour assurer la gestion du contrat collectif de prévoyance mis en place au profit des agents, ainsi que 2 postes pour préfigurer l'Agence de mission (AMI), service qui a pour objectif de répondre à des besoins temporaires des directions, en mettant à disposition des ressources et des compétences internes disponibles.

Six postes techniques ont été créés à la Direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN) en raison de la forte croissance des besoins dans le domaine de l'informatique, du numérique et des télécommunications. Le renforcement de la cybersécurité, des équipes réseaux, de l'exploitation du bâtiment du Data Center et de l'hébergement du cloud privé constituent les domaines prioritaires correspondant à ces créations.

Le BS 2020 a créé 224 postes et 180 mois de renfort administratif sur la fonction services généraux.

Pour répondre aux exigences du décret du 5 mars 2019 relatif au reclassement des agents territoriaux déclarés inaptes à leurs fonctions, 200 assises budgétaires ont été créées à la DRH pour permettre d'affecter les agents en cours de reconversion pendant leur période préparatoire au reclassement (PPR). Deux postes pour la gestion administrative de ces agents ont également été créés.

180 mois de renfort d'adjoint administratif ont été créés à la DDCT pour les mairies d'arrondissement, notamment pour le service des titres d'identité, ainsi que deux postes pour le service de la relation à l'utilisateur pour accompagner sa restructuration et son développement. Un poste a également été créé à la commission de déontologie.

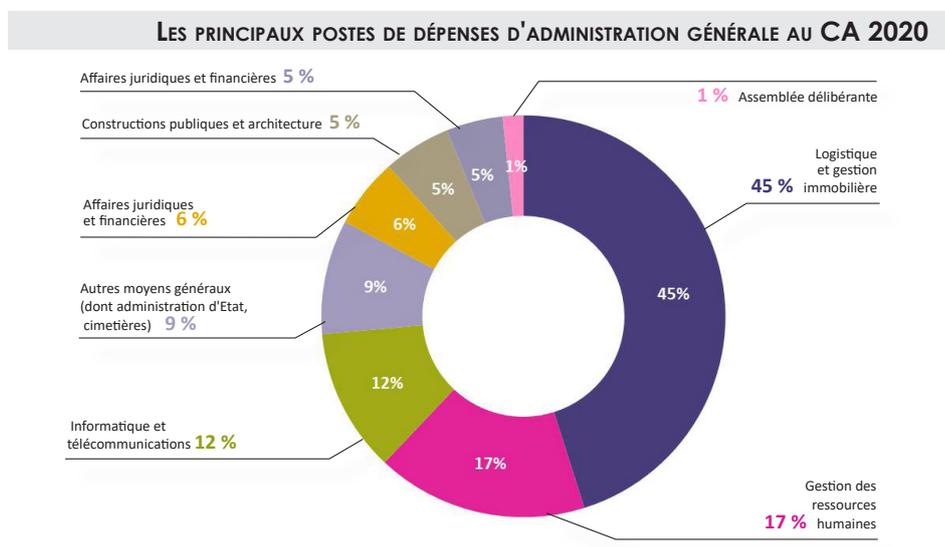
A la DRH, un renfort de 10 postes a été voté pour l'AMI qui propose des missions aux cadres en transition professionnelle. Avec un transfert et les deux postes déjà créés au BP 2020, l'AMI compte désormais 13 supports budgétaires. Afin de permettre d'assurer la transition des équipes, 5 postes fonctionnels ont été créés dans les effectifs non ventilés.

A la Direction des constructions publiques et architecture (DCPA), 3 postes ont été créés pour mettre en œuvre les travaux nécessaires au déploiement de la flotte de véhicules électriques utilitaires.

Au total sur l'année 2020, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires du BP et du BS s'établit à 219 emplois budgétaires sur cette fonction.

► **DÉPENSES GÉNÉRALES DE L'ADMINISTRATION**

Hors masse salariale et états spéciaux d'arrondissement, le budget de fonctionnement consacré aux **dépenses générales de l'administration** s'élève à 237 M€, en hausse de 4 % (9,3 M€) par rapport au CA 2019.



- Le premier poste de dépenses concerne la **logistique et la gestion immobilière**, à hauteur de 106,9 M€, en progression de 29,9 M€ par rapport au CA 2019.

La principale augmentation est imputable aux dépenses d'habillement (27 M€, +21,3 M€ sur un an) qui ont été mobilisées pour l'acquisition de masques et d'équipement de protection individuelle pour faire face à la crise sanitaire, en complément d'autres lignes budgétaires (notamment au sein de la fonction Action sociale) pour un total de 49,4 M€. La crise a également impacté les dépenses de nettoyage des locaux administratifs (9,4 M€), qui progressent de 1,6 M€ sous l'effet de l'application des protocoles de nettoyage renforcé et de la mise à disposition de gel hydroalcoolique. A l'inverse, les dépenses de travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments municipaux (2,9 M€) sont en baisse de 1,4 M€ suite aux retards engendrés par le premier confinement et au report de certaines opérations en 2021. Les dépenses d'affranchissement (2,2 M€) sont également en baisse de 0,7 M€.

Les dépenses consacrées aux loyers, charges et impôts des bâtiments administratifs atteignent 59 M€, en hausse de 9,2 M€ sur un an dont 6 M€ au titre de nouvelles prises à bail (ou extension) fin 2019 avec effets en année pleine sur 2020.

Les autres dépenses de logistique concernent notamment les prestations de déplacements commandées aux transports automobiles municipaux (5,4 M€), les crédits d'aménagement des locaux (0,3 M€) et les prestations relevant du réemploi du mobilier, de la reprographie et des élections (0,7 M€).

- Les dépenses de **gestion des ressources humaines** atteignent 40,1 M€, en diminution de 7,2 M€ par rapport à 2019.

Les **dépenses de formation** de la collectivité (9,7 M€) baissent notamment de 3,4 M€ suite au report ou à l'annulation de sessions en raison de la crise sanitaire. Les crédits consacrés au financement des congés bonifiés (1,1 M€) sont également en net repli de 2 M€ du fait de l'annulation des départs prévus à l'été 2020. Les dépenses de prise en charge des accidents de travail et maladies professionnelles (3,2 M€) diminuent pour leur part de 1,3 M€, en lien avec la baisse des accidents de trajet et de service.

Les **œuvres sociales** à destination des agents représentent 20,6 M€ (-0,1 M€). Ces dépenses comprennent 12,4 M€ de subvention à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la ville de Paris et du département de Paris (ASPP) et 6,7 M€ en faveur de l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP). En

complément, 1,5 M€ est consacré aux prestations sociales à destination des agents.

Les versements des **pensions et rentes** s'élèvent à 3,7 M€ (-0,6 M€). Enfin, 1,7 M€ sont consacrés aux services supports, à l'organisation de concours et recrutements, à la communication interne et aux frais de gestion de la convention passée avec Pôle emploi pour l'indemnisation chômage de la collectivité parisienne.

- Les dépenses relatives à l'**informatique et aux télécommunications** s'élèvent à 27,4 M€, en hausse de 0,8 M€ sur un an. Le développement du travail à distance à partir du mois de mars a notamment impacté les dépenses de télécommunication (6,8 M€, en hausse de 0,4 M€). Les crédits nécessaires à la maintenance applicative (7,7 M€) progressent également (+0,7 M€) sous l'effet de la croissance du parc applicatif et le développement du programme « Paris Classe Numérique ». Les dépenses consacrées aux infrastructures informatiques (entretien et maintenance des réseaux et matériels) diminuent de 0,2 M€ à 12,7 M€. Enfin, les crédits consacrés aux services supports de la direction des services informatiques et du numérique (DSIN) s'élèvent à 0,1 M€.
- Les dépenses allouées à l'**entretien et la maintenance des constructions publiques** s'élèvent à 12,9 M€, en hausse de 1,2 M€. Le montant consacré aux contrats de maintenance (6,9 M€) augmente de 1,3 M€ (+24 %), en conséquence de la centralisation à la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture des crédits dédiés à la maintenance et au contrôle des installations techniques des bâtiments municipaux qui étaient inscrits dans d'autres directions. Les autres dépenses concernent notamment l'achat de prestations aux TAM (2 M€), les travaux d'entretien des bâtiments (1,7 M€) et la fourniture de petit équipement pour les ateliers (1,3 M€).
- L'ensemble des dépenses afférentes aux **affaires juridiques et financières** de la collectivité parisienne représentent 13,3 M€ (après neutralisation de l'opération relative à la Porte de Versailles, équilibrée en dépenses et en recettes), en progression de 1,6 M€ par rapport à 2019. Les dépenses consacrées au service public de l'accès au droit s'élèvent à 2,2 M€ (-0,2 M€). Les frais d'actes de contentieux (1,5 M€) diminuent de 0,6 M€, en lien avec la baisse de l'activité juridique pendant la crise sanitaire. Le montant des condamnations judiciaires atteint 2,8 M€ en 2020 (+1,5 M€). Les frais d'assurance (1,8 M€) diminuent de 0,8 M€ suite à l'entrée en vigueur des nouveaux marchés. Les dépenses liées à la passation des marchés publics et la gestion des concessions atteignent 3,9 M€, dont 2,7 M€ de taxes foncières (+1,6 M€ suite à des régularisations sur exercice précédent). Enfin, les autres dépenses (études, honoraires, documentation, impressions) s'élèvent à 0,7 M€ (+0,1 M€).
- Les **dépenses de communication** s'établissent à 6 M€, en baisse de 4 M€ sur un an. Les conséquences de la crise sanitaire ont impacté les dépenses liées aux activités protocolaires (0,3 M€ au CA 2020, en repli de 0,8 M€), ainsi que les dépenses consacrées à l'organisation d'événements (3,1 M€) qui diminuent de 0,7 M€ tout en ayant permis le maintien des principaux rendez-vous annuels (Paris Plages, feu d'artifice du 14 juillet, commémorations du 25 août, animations de Noël, spectacle du 31 décembre), dans des formats parfois aménagés. Les dépenses d'insertions et d'achat d'espace destinées à faire connaître l'action municipale (0,1 M€) enregistrent une baisse de 1,7 M€, conséquence du retour du dispositif d'affichage municipal interrompu en 2019 dans le cadre du renouvellement contractuel. Les autres dépenses destinées à faire connaître l'action de Paris (magazines et imprimés, communication numérique,...) s'élèvent à 1,8 M€ (-0,4 M€). Les autres dépenses de communication (exposition à l'Hôtel de Ville, boutique Paris Rendez-vous, services support) s'établissent à 0,8 M€ (-0,3 M€).
- Les charges relatives à la **gestion des cimetières** atteignent 4,7 M€ en 2020. Ces dépenses recouvrent principalement 3 M€ dédiés à la gestion et l'entretien des cimetières (+0,2 M€), et 1,6 M€ au titre de la mission funéraire, qui réalise le suivi des délégations funéraires (pompes funèbres et crématorium du Père Lachaise).
- Les dépenses relatives aux **groupes d'élus et au fonctionnement du Conseil de Paris** représentent 3,9 M€, en baisse de 0,6 M€. Elles comprennent notamment la subvention versée à la caisse de retraite des élus (2,8 M€), les frais de déplacements des élus (0,3 M€) et les dépenses de formation (0,1 M€). Les frais de fonctionnement divers (captation, retranscription, sténotypie, etc.) représentent 0,3 M€.
- Les dépenses relatives aux **relations avec les usagers et les associations** s'élèvent à 2,9 M€, en baisse de 0,8 M€ sous l'effet de la crise sanitaire (-0,5 M€) et du transfert vers les états spéciaux d'arrondissement des subventions aux associations financées par le fonds des maires (-0,3 M€). 1,6 M€ ont été consacrés au soutien à la vie associative (-0,2 M€), 0,5 M€ à la concertation des habitants (-0,3 M€), et 0,7 M€ à l'accueil des usagers.
- Enfin, les **autres moyens généraux** représentent 18,9 M€ au CA 2020. Cette rubrique comprend notamment 11,6 M€ de crédits nécessaires aux opérations comptables de régularisation de recettes (créances admises en non-valeur, annulation de titres sur exercices antérieurs, apurements de déficit de régie), en baisse de 9,9 M€ sur un an, conséquence de l'amélioration de la qualité comptable de la collectivité. La contribution versée à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) au titre des dépenses de retraite des personnels étatisés est en baisse de 0,3 M€, à 1,7 M€. Les frais bancaires liés aux emprunts et aux moyens de paiement (2,2 M€) progressent de 1,2 M€ sous l'effet de l'augmentation du montant emprunté en 2020. Les dépenses consacrées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage des projets de modernisation des systèmes d'information de la ville représentent 1,8 M€, en baisse de 3 M€ suite au transfert de ces crédits en section d'investissement. Enfin, les dépenses consacrées aux fonctions d'administration générale de l'État (état civil et élections) s'élèvent à 1,6 M€, en augmentation de 0,4 M€ sur un an, conséquence de l'organisation du

scrutin des élections municipales en mars et juin 2020.

► DOTATIONS AUX ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT (ESA)

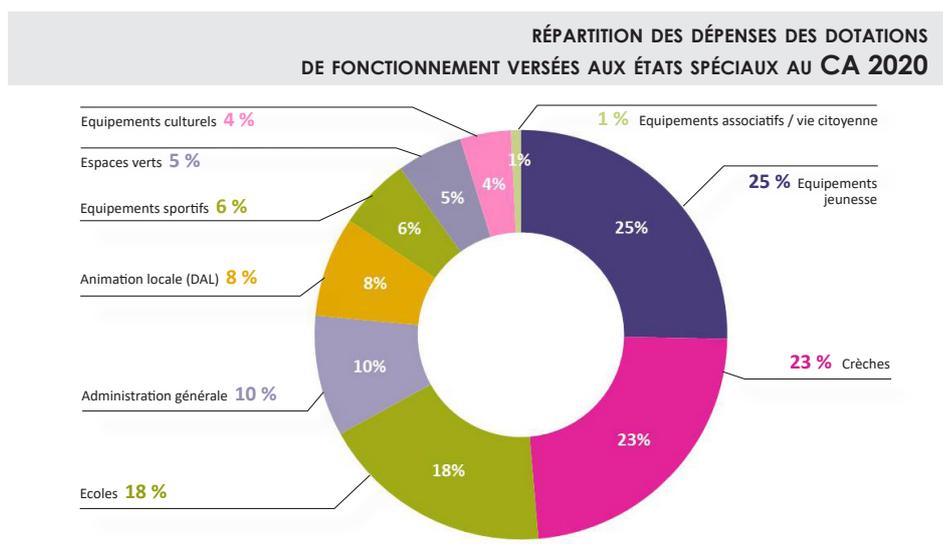
Les dotations de fonctionnement versées aux états spéciaux d'arrondissement s'élèvent à 142,6 M€ en 2020, en baisse de 0,6 M€ par rapport au CA 2019.

Du point de vue des états spéciaux d'arrondissement (annexe ESA), les montants exécutés par les mairies d'arrondissement s'élèvent pour leur part à 132,2M€, en repli de 8,5 M€.

Cette évolution à la baisse s'explique notamment par la diminution significative des dépenses relatives aux fluides (-5,3 M€, soit -17 % par rapport au CA 2019) et à l'alimentation (-2,3 M€), en lien avec la fermeture des équipements de proximité sur l'exercice 2020 (-3,3 M€ sur les écoles maternelles et élémentaires notamment). Les dépenses relatives à l'animation locale ainsi qu'au fonctionnement des conseils de quartier marquent également un net recul, en conséquence de la crise sanitaire (-18% par rapport au CA 2019).

Ces baisses sont partiellement compensées par la progression marquée des dépenses de nettoyage (+3,2 M€, soit +34 % par rapport au CA 2019), en lien avec l'accompagnement de la réouverture au public des équipements de proximité.

Ainsi, la dotation de gestion locale des ESA atteint 121,8 M€ en exécution, contre 127,9 M€ en 2019. Les dépenses au titre de la dotation d'animation locale refluent de -18,4 % pour s'établir à 10,5 M€, contre 12,8 M€ en 2019.



► ACTIONS INTERNATIONALES, INTERRÉGIONALES ET EUROPÉENNES

Le budget alloué aux **relations internationales** s'élève à 5,1 M€, en baisse de 1,7 M€ par rapport au CA 2019.

Les dépenses consacrées à l'**action diplomatique** de Paris s'élèvent à 2 M€ (-0,2 M€). Le montant des subventions internationales reste stable à 1,7 M€ (dont 0,6 M€ pour l'Association Internationale des Maires Francophones et 0,4 M€ au titre des aides d'urgence.) Les dépenses dédiées à l'évènementiel (cérémonies de nouvel an à l'Hôtel de Ville, fête de l'Europe, forum zéro carbone) et au fonctionnement de la délégation aux relations internationales représentent 0,3 M€ (-0,2 M€).

Les subventions versées au titre de l'**aide publique au développement**, essentiellement dans le domaine de la santé et de la lutte contre le SIDA, demeurent stables à 1,9 M€, alors que les actions de coopération décentralisée menées en partenariats avec d'autres villes ont été suspendues par la pandémie (-0,2 M€). Les subventions relatives aux **actions internationales en matière de collecte et de propreté** financées par le 1% déchets sont également stables à 0,2 M€.

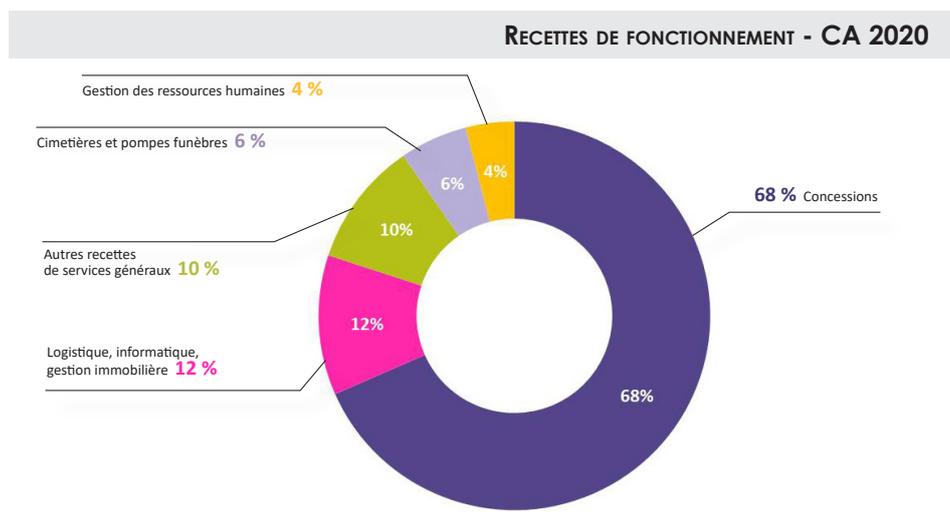
Les dépenses consacrées à l'**action métropolitaine en lien avec le Grand Paris** s'élèvent à 0,5 M€ (-0,2 M€) dont 0,2 M€ de contribution au forum métropolitain et 0,3 M€ de cotisations à des associations d'élus.

Les crédits consacrés aux **actions interrégionales avec les villes d'outre-mer** (subventions aux associations, commémorations de l'abolition de l'esclavage) atteignent à 0,2 M€ (- 0,1 M€ en l'absence de carnaval tropical organisé en 2020).

Enfin, les dépenses liées au fonds européen de développement économique et régional (FEDER) s'élèvent à 0,3 M€. Il s'agit du reversement de la subvention européenne aux partenaires du projet Ville intelligente à Clichy-Batignolles.

Recettes

LES RECETTES LIÉES À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ S'ÉLÈVENT À 181,3 M€, EN HAUSSE DE 10,2 M€ PAR RAPPORT AU CA 2019.



Les **recettes liées aux finances et aux achats** représentent 137,8 M€, en hausse de 1,9 M€ sur un an. Les recettes issues des concessions gérées par la Direction des finances et des achats (établissements, affichage public et réseaux de télécommunication) s'établissent à 124 M€, dont 120,9 M€ de redevances (+ 2,9 M€ par rapport à 2019). L'impact du plan de soutien (24 M€ de moindres recettes constatées sur le périmètre de ces concessions suite aux exonérations des redevances forfaitaires de 2 à 4 mois et aux réductions des redevances minimales garanties, sauf sur les contrats de réseaux filaires et de téléphonie faiblement touchés par la crise sanitaire) a été compensé par le renouvellement fin 2019 du contrat d'affichage municipal (mobilier urbain d'information). Les recettes issues d'opérations de régularisation comptables (annulations de mandats, apurement des encaissements non titrés, récupérations de TVA) s'élèvent à 13,4 M€ (soit -0,7 M€).

Les recettes de **logistique et gestion immobilière** s'élèvent à 19,4 M€, dont 16,7 M€ au titre du remboursement à 50 % par l'État des commandes de masques passées entre le 13 avril et le 1^{er} juin.

Les recettes liées aux **ressources humaines** représentent 8,6 M€, en baisse de 2,1 M€ en lien avec les conséquences de la crise sanitaire : le montant des remboursements de personnel mis à disposition et autres charges atteint ainsi 6,1 M€ (-1,2 M€), et les recettes du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique 2,3 M€ (-0,4 M€).

Les recettes perçues au titre des **cimetières et concessions de pompes funèbres** s'élèvent à 10,1 M€, en progression de 0,4 M€ sur un an. Il s'agit pour 8,3 M€ de recettes issues de la gestion des cimetières, notamment le produit des concessions funéraires (+0,3 M€), et pour 1,8 M€ de redevances de gestion des crématoriums (+0,1 M€).

Les autres recettes d'administration générale représentent 5,4 M€, dont 1,7 M€ de remboursements de frais de télécommunications et de prestations informatiques prises en charge par la Ville pour le compte de ses établissements publics (-0,3 M€), 0,9 M€ d'indemnités liées aux exécutions des décisions de justice favorables à la ville (-1,3 M€), 0,7 M€ liées à la communication et au protocole (location des salons de l'Hôtel de Ville, partenariats, gestion des marques), et 0,8 M€ au titre du remboursement par l'État des actions d'administration effectuées pour son compte (recensement et élections).

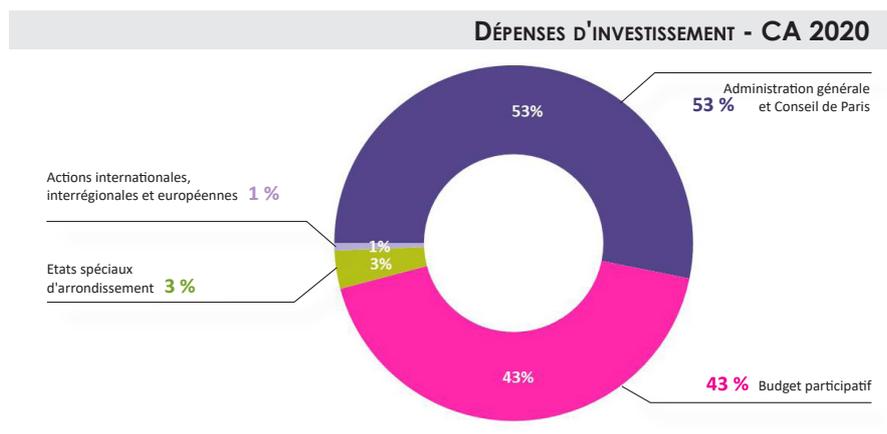
► LES RECETTES ISSUES DES FONDS EUROPÉENS

Ces recettes atteignent 1,1 M€ au CA 2020 (-3,8 M€, en cohérence avec l'avancement des différents projets financés) : 1,1 M€ au titre du fonds social européen (FSE) et 0,4 M€ au titre du fonds européen de développement économique et régional (FEDER) pour le projet de gestion intelligente de l'énergie dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

LES DÉPENSES RÉALISÉES AU TITRE DE LA FONCTION « SERVICES GÉNÉRAUX » S'ÉLÈVENT À 159,1 M€, SOIT UNE BAISSÉ DE 17,7 M€ PAR RAPPORT À 2019. CELLE-CI S'EXPLIQUE PRINCIPALEMENT PAR UNE MOINDRE EXÉCUTION DU BUDGET PARTICIPATIF, DE NOMBREUX PROJETS DE LA MANDATURE AYANT ÉTÉ FINALISÉS.



84,6 M€ ont été consacrés aux dépenses correspondant à l'administration générale, soit une hausse de 0,8 M€ par rapport à 2019.

Les dépenses d'investissement à ce titre ont concerné notamment :

- **L'informatique et la télécommunication** pour 54,5 M€, en hausse de 6,5 M€ par rapport à 2019. 14 M€ ont été consacrés au lancement et à la poursuite des projets informatiques tels que ceux liés à la gestion des ressources humaines pour 2,5 M€ (Chronotime, Déclaration Sociale Nominative), ceux liés aux projets dédiés aux services des usagers pour 3,9 M€ (Paris Sport Vacances, SI Elections, Sphère scolaire), 2 M€ pour l'intégration applicative des projets, 1,9 M€ pour les projets SI liés à l'espace public (Police municipale, dématérialisation des fiches d'enlèvement, gratuité des transports), 1,3 M€ pour le système d'information géographique (outils transverses de cartographie numérique) et 1 M€ pour les projets SI liés à la gestion financière (Référence tierce unifiée).
- Le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures s'est vu consacrer 14,2 M€ contre 12 M€ en 2019, avec notamment une hausse de 2 M€ en matière de réseaux informatiques et radios, du fait du raccordement au très haut débit et de travaux de câblage. 15,1 M€ (9,3 M€ en 2019) ont été dédiés aux équipements dits d'extrémités notamment sous l'effet du confinement et du déploiement massif du télétravail.
- **L'entretien et la modernisation des locaux de la Ville et du mobilier** pour 15 M€ (-3,8 M€), dont notamment 5,3 M€ consacrés aux études et avances versés à la SPL sur le site de la tour Eiffel dans le cadre du projet de réaménagement à la modernisation des équipements. 3,3 M€ ont été consacrés à la modernisation des équipements en matière d'installations électriques ou encore de sécurité incendie. 3,8 M€ ont été consacrés aux études, à l'achat de mobilier, de matériel, d'outillage, pour des travaux de modernisation dans les locaux de la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA) ou encore pour l'installation de bornes de recharge de la flotte municipale. La mise aux normes des ascenseurs a représenté une dépense de 1,7 M€. 0,5 M€ a été consacré aux ravalements des façades et 0,2 M€ au relogement de la Section Technique du Génie Civil et des Aménagement Intérieurs (STGCAI).
- **La logistique** pour 7,9 M€, dont notamment 3,3 M€ pour l'entretien, la sécurité, les aménagements et les travaux dans les bâtiments administratifs. 3,7 M€ ont été consacrés au Schéma directeur des installations administratives. 0,5 M€ a été consacré à la brigade de lutte contre les incivilités. 0,5 M€ a été consacré au matériel électoral.
- Le domaine des **cimetières et pompes funèbres** pour 4,2 M€, dont notamment 3,1 M€ consacrés aux travaux dans les cimetières.
- Le domaine des **finances** pour 0,1 M€, portant sur les frais d'annonce et insertions concernant la commande publique, la prévention des inaptitudes ou encore l'achat de matériel et mobilier.
- Les **ressources humaines** pour 0,5 M€ (contre 3,5 M€ en 2019). Cette baisse est due à l'absence de versement en 2020 de la subvention d'investissement à l'ASPP pour la rénovation et la restructuration de centres de restauration.
- La **participation citoyenne** pour 0,5 M€, principalement pour la réalisation de travaux dans les maisons de la vie associative et citoyenne.
- La **communication** pour 0,1 M€ pour le matériel photo et l'achat de mobilier.

67,9 M€ ont été consacrés aux projets du budget participatif.

Le budget participatif de Paris (BPP) a mobilisé 23,9 M€ (soit 9,6 M€ de moins qu'en 2019) dont notamment 2,5 M€ ont été consacrés au projet « Paris aux piétons » (soit 0,7 M€ de moins qu'en 2019 du fait de l'achèvement du projet), 2,5 M€ au projet « Une voirie pour toutes les mobilités » (en baisse de 1 M€, également du fait de l'achèvement du projet) ou encore 2,2 M€ à la revitalisation des quartiers populaires. D'autres projets comme « En piste, encore plus d'aménagements cyclables » (0,9 M€ en 2020 soit 1,1 M€ de moins qu'en 2019), « La reconquête de la Petite ceinture » (0,8 M€ en 2020, soit 2,2 M€ de moins qu'en 2019) ou encore « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers » (0,2 M€ en 2020, soit 1,1 M€ de moins qu'en 2019) se sont achevés en 2020, ce qui explique la diminution globale de l'exécution du budget participatif de Paris. 1,3 M€ ont par ailleurs été dépensés au titre du projet « Coups de culture » et 1,1 M€ pour le projet « Plus de nature en ville ».

Le budget participatif d'arrondissement (BPA) a mobilisé 40 M€. A ce titre, 11,9 M€ ont notamment porté sur des projets liés aux travaux de voirie (contre 15 M€ en 2019), 8,1 M€ ont concerné les projets liés à l'environnement (contre 6,5 M€ en 2019) 7,8 M€ les projets liés à la jeunesse et au sport (contre 7,4 M€ en 2019), 5,1 M€ ont été consacrés aux projets liés aux affaires scolaires et 2,8 M€ ont concerné les projets liés à la culture.

Le budget participatif des écoles (BPE) a mobilisé 3,8 M€ en 2020 (contre 9,9 M€ en 2019), notamment pour les travaux de projets d'expérimentation, d'école 2.0, d'école sportive ou encore d'école agréable. La diminution de l'exécution 2020 par rapport à 2019 est liée à l'achèvement de plusieurs projets en 2020 (classe robotique, fresques, mini cours Oasis).

5,5 M€ ont été alloués aux états spéciaux d'arrondissement (ESA) au titre de la dotation d'investissement (5,4 M€ en 2019).

Enfin, 1 M€ a été consacré à la coopération décentralisée et aux actions interrégionales, européennes et internationales, principalement constitué d'une subvention de 1 M€ versée à l'Association Internationale des Maires Francophones.

Recettes

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DES SERVICES GÉNÉRAUX SE SONT ÉLEVÉES À 2 M€ EN 2020, SOIT 0,4 M€ DE PLUS QU'EN 2019.

1,6 M€ de recettes ont été perçus au titre de l'administration générale notamment avec 0,9 M€ perçu dans le cadre du data center. 0,3 M€ a été enregistré au titre des projets SI liés aux usagers.

0,3 M€ a été perçu dans le cadre de projets du budget participatif.

IV/ INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

1 / DÉTAIL DES OPÉRATIONS ÉQUILIBRÉES

Les parties I, II et III du présent rapport présentent le budget réel de la Ville de Paris, net des inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes, ceci afin de retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées. La présente partie traite des autres inscriptions figurant au compte administratif 2020.

En fonctionnement, les opérations équilibrées correspondent aux opérations inscrites en dépenses et en recettes sur le budget municipal, telles que la perception et le reversement de la part régionale de la taxe de séjour à la Société du Grand Paris (SGP), ainsi que les charges et produits exceptionnels exécutés en lien avec l'opération de gestion du parc des expositions de la Porte de Versailles.

Il est à noter également que, par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, le compte administratif comptabilise 169 M€ au titre des produits de cessions (sur le compte 775), montant constaté en fonctionnement, mais réintégré à la section d'investissement⁽¹⁾ : **ce montant est donc présenté au sein des recettes d'investissement**.

Enfin, le compte administratif 2020 comptabilise également 142,4 M€ au titre du produit des loyers dits capitalisés (compte 16878), montant constaté en investissement, mais réintégré à la section de fonctionnement, conformément à la dérogation accordée à la Ville de Paris : **ce montant est donc présenté au sein des recettes de fonctionnement**.

S'y ajoutent 659,7 M€ de dépenses d'ordre et 376,6 M€ de recettes d'ordre de fonctionnement, correspondant à des transferts entre sections, équilibrées par des recettes et dépenses d'ordre équivalentes en investissement, détaillées dans le paragraphe 3 ci-après.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - CA 2020

VISION ANALYSE FINANCIÈRE PAR FONCTION (EN M€)	
Sécurité	395,8
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	735,9
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	585,1
Santé et action sociale	2 347,2
Aménagement des territoires et habitat	247,3
Action économique	60,3
Environnement	676,4
Transport	614,3
Services généraux	786,0
Opérations non ventilées	1 782,2
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	8 230,5

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

NEUTRALISATIONS (B)	
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)	659,7
Reversement par la Ville à la SGP de la part régionale de la taxe de séjour	4,7
Charges constatées d'avance bail emphytéotique Porte de Versailles	11,7
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)	8 906,6

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2020

VISION ANALYSE FINANCIÈRE PAR FONCTION (EN M€)	
Sécurité	1,4
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	58,9
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	65,9
Santé et action sociale	600,5
Aménagement des territoires et habitat	214,7
Action économique	64,6
Environnement	703,2
Transport	263,6
Services généraux	182,6
Opérations non ventilées	6 095,3
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	8 250,6

⁽¹⁾ Lors d'une cession, la section d'investissement doit enregistrer sur des comptes distincts la sortie du patrimoine du bien vendu à sa valeur d'acquisition initiale d'une part, et la plus ou moins-value réalisée d'autre part. Le compte 775 de la section de fonctionnement fait office de compte-pivot pour percevoir le montant de la recette brute (sans cette décomposition). La réaffectation à la section d'investissement est effectuée par opération d'ordre, telle que présentée p. 80 du présent rapport : les valeurs initiales d'acquisitions (84 M€) et les plus-values (99,4 M€), minorées des moins-values (14,8 M€), correspondent au produit titré (168,6 M€).

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous :

NEUTRALISATIONS (B)		419,1
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)		376,6
Réimputation des produits de cession en section d'investissement (compte 775)		168,6
Perception des loyers capitalisés en fonctionnement (par dérogation)		-142,4
Reversement par la Ville à la SGP de la part régionale de la taxe de séjour		4,7
Produits constatés d'avance bail emphytéotique Porte de Versailles		11,7
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)		8 669,8

Aux dépenses réelles d'investissement de la collectivité (1 365,3 M€ hors remboursements d'emprunt) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 227,7 M€ d'amortissements de dette ;
- 100,6 M€ correspondant à des écritures équilibrées en dépenses et recettes sur les opérations d'aménagement et le compte foncier notamment ;
- 376,6 M€ d'opérations d'ordre, décrites ci-après ;
- 68,8 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, dédiées aux opérations patrimoniales sur le chapitre fonctionnel 925, et décrites ci-après.

Aux recettes réelles d'investissement de la collectivité (420,3 M€) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 753,5 M€ correspondant à l'affectation en 2020 du résultat antérieur, constaté au compte administratif 2019, depuis la section de fonctionnement ;
- 974 M€ de nouveaux emprunts (dont 0,8 M€ de primes d'émission versées) et 3,3 M€ de primes d'émission reçues ;
- 100,6 M€ correspondant, en miroir des dépenses, aux écritures équilibrées sur les opérations d'aménagement et les ventes avec échéancier notamment ;
- 659,7 M€ d'opérations d'ordre, décrites ci-après ;
- 68,8 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, dédiées aux opérations patrimoniales sur le chapitre 925, et décrites ci-après.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2020

VISION ANALYSE FINANCIÈRE PAR FONCTION (EN M€)	
Sécurité	19,2
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	121,3
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	149,1
Santé et action sociale	55,6
Aménagement des territoires et habitat	501,0
Action économique	64,8
Environnement	53,8
Transport	154,5
Services généraux	159,1
Opérations non ventilées	87,0
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)	1 365,3

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

NEUTRALISATIONS (B)		773,7
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 926 hors 1068)		376,6
Opérations patrimoniales (chapitre 925)		68,8
Opérations équilibrées neutralisées		100,6
Remboursements d'emprunt		227,7
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)		2 139,0

RECETTES D'INVESTISSEMENT - CA 2020

VISION ANALYSE FINANCIÈRE PAR FONCTION (EN M€)	
Sécurité	0,2
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	6,1
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	20,5
Santé et action sociale	5,1
Aménagement des territoires et habitat	218,4
Action économique	0,0
Environnement	13,0
Transport	8,7
Services généraux	2,0
Opérations non ventilées	146,3
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)	420,3

Le périmètre des documents budgétaires ajoutée à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

NEUTRALISATIONS (B)		2 533,0
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 926)		659,7
Opérations patrimoniales (chapitre 925)		68,8
Opérations équilibrées neutralisées		100,6
Loyers capitalisés comptabilisés en section de fonctionnement		142,4
Produits des cessions exécutés en section de fonctionnement (compte 775)		-168,6
Nouveaux emprunts (natures 16311 et 1641)		974,0
Correction primes d'émission		2,5
Affectation du résultat de fonctionnement 2019		753,5
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)		2 953,3

2 / LES OPÉRATIONS LIÉES À LA DETTE

En 2020, la Ville de Paris a continué à se financer dans des conditions satisfaisantes en tirant bénéfice de la qualité reconnue de sa signature, d'un environnement de taux faibles, et d'un appétit marqué des investisseurs pour des placements très lointains (jusqu'à 50 ans).

Dix opérations d'emprunt ont été contractées en 2020, principalement sous la forme d'émissions obligataires publiques ou privées (dont une obligation dite « sustainable », qui contribue au financement des projets d'investissement liés au développement durable) et d'un seul emprunt bancaire contracté auprès de la CEB (Banque de Développement du Conseil de l'Europe). Le montant total de ces opérations s'élève à 974 millions.

L'objectif de lissage de la charge d'amortissement et l'environnement de taux favorable se traduisent par le recours à des emprunts de maturités longues.

La durée de vie moyenne de l'encours progresse sensiblement pour atteindre 12,7 ans, le taux moyen jusqu'à extinction diminue quant à lui à 1,48 %.

Le tableau suivant présente le détail des opérations d'emprunts souscrites en 2020.

DATE DE L'OPÉRATION	FORMAT	MONTANT (EN MILLIONS D'EUROS)	DURÉE (EN ANNÉES)	TAUX (%)	SPREAD VS OAT (EN BP=0,01%)	PRÊTEUR/ARRANGEUR
18/05/2020	Bancaire	35	10	0,0800	10,00	CEB
28/05/2020	Obligataire privé	35	19	0,6720	26,00	BNP Paribas
28/05/2020	Obligataire privé	180	30	0,9630	27,00	BNP Paribas-Helaba
04/08/2020	Obligataire privé	100	46	0,7600	24,00	CACIB
13/08/2020	Obligataire privé	50	40	0,7580	23,00	HSBC
13/08/2020	Obligataire privé	50	20	0,4640	23,00	Natwest
13/10/2020	Obligataire privé	300	25	0,4610	21,00	NatWest-Nomura-BNPP
18/11/2020	Obligataire public	179	50	0,6500	19,40	Société Générale
11/12/2020	Obligataire privé	25	25	0,3980	22,20	Natixis
11/12/2020	Obligataire privé	20	24	0,3760	22,20	Natixis
TOTAL 2020		974	32,4	0,625	22,20	

3 / LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre correspondent à des écritures sans flux financiers réels. Elles doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes. Celles qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement contribuent à dégager de l'autofinancement. Celles qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement ont pour effet de réduire l'autofinancement.

Il existe trois types d'opérations d'ordre budgétaires qui sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers :

- les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 926 et 946) ;
- les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement dites « patrimoniales » (chapitre 925) ;
- le virement de la section de fonctionnement (chapitre 951) à la section d'investissement (chapitre 953).

Les montants des opérations d'ordre budgétaires intervenues en 2020 sont les suivants :

Chapitre	LIBELLES	INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES		RECETTES		DÉPENSES		RECETTES	
		INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS						
926	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	370 656 573,16	376 576 943,46	566 455 922,05	659 655 202,06	0	0	0	0
946	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	0	0	566 455 922,05	659 655 202,06	370 656 573,16	376 576 943,46
925	Opérations patrimoniales	135 027 208,09	68 843 938,53	135 027 208,09	68 843 938,53	0	0	0	0
953	Virement de la section de fonctionnement	0	0	12 903 688,78	0	0	0	0	0
951	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	12 903 688,76	0	0	0
	TOTAL	505 683 781,25	445 420 881,99	701 483 130,14	728 499 140,59	566 455 922,05	659 655 202,06	370 656 573,16	376 576 943,46

Le solde des opérations de transfert entre sections, qui représente l'autofinancement dégagé, s'élève à 283 M€.

A - LES MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGÉTAIRES INTERVENUS ENTRE SECTIONS EN 2020 (CHAPITRES 926 ET 946)

Chapitre	LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées	DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
926	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	376 576 943,46	659 655 202,06	0,00	0,00
946	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0,00	0,00	659 655 202,06	376 576 943,46

Les opérations de transfert entre sections comptabilisent des opérations de transfert vers la section d'investissement, des opérations de cessions qui retracent les différences sur réalisation et enfin des opérations de transfert vers la section de fonctionnement :

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT ET LEURS REPRISES : TRANSFERTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHAPITRE 946) À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 926) ET REPRISES.

a. Les dotations aux amortissements, aux provisions et à l'étalement de charges

Les amortissements des immobilisations sont imputés sur les chapitres 68 (dotations aux amortissements et provisions) en dépenses de fonctionnement et 28 (amortissement des immobilisations) en recettes d'investissement.

En 2020, il a été procédé à l'amortissement des biens acquis depuis 1997 et des subventions d'équipement versées depuis 1997 pour un montant total de 423,3 M€. Les reprises d'amortissements liées aux opérations de cessions se sont élevées à 1,9 M€ (dépenses d'investissement au chapitre 28 et recettes de fonctionnement au chapitre 78)

Par ailleurs, l'amortissement des primes de remboursement des obligations imputé sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et 16 en recettes d'investissement sur le budget municipal correspond à l'amortissement annuel, sur la durée de vie des émissions obligataires, de la prime d'émission déterminée lors de leur lancement, les obligations étant émises au-dessous du pair.

Les modalités de l'amortissement des primes d'émissions ont été modifiées à partir de 2020, désormais l'amortissement est fait *pro rata temporis* à partir de la date d'émission et non plus par montant constant annualisé à partir de la première année donnant lieu au détachement d'un coupon.

Vingt-trois émissions obligataires lancées depuis 2005 justifient une dépense de **2,55 M€** en 2020 :

- V523 - HSBC Natixis (160 M€ en décembre 2007) ;
- V527 - HSBC Natixis (155 M€ en décembre 2008) ;
- V529 - HSBC Natixis (200 M€ en juin 2009) ;
- V533 - HSBC (100 M€ en décembre 2010) ;
- V534 - HSBC Natixis Société Générale (140 M€ en décembre 2010) ;
- V538 - Goldman Sachs (100 M€ en novembre 2011) ;
- V541 - Deutsche Bank (100 M€ en avril 2012) ;
- V557 - Natixis (tap de 50 M€ en octobre 2013) ;
- V561 - Plac. Privé HSBC (50 M€ en avril 2014) ;
- V562 - Schuldschein Helaba (25 M€ sur 9 ans en avril 2014) ;
- V563 - Schuldschein Helaba (25 M€ sur 15 ans en avril 2014) ;
- V566 - Placement HSBC (70 M€ sur 17 ans en juillet 2014) ;
- V569 - Schuldschein Helaba (40 M€ sur 10 ans en décembre 2014) ;
- V574 - Plac. Privé Goldman Sachs (tap de 40 M€ sur 15 ans en octobre 2015) ;
- V579 - Emission obligataire publique « Climate Bond » HSBC, Crédit Agricole et Société Générale (300 M€ sur 15 ans en novembre 2015) ;
- V581 - HSBC Natixis Citi (300 M€ sur 16 ans en avril 2016) ;
- V593 - HSBC Société Générale CACIB (300 M€ sur 16 ans en janvier 2017) ;
- V596 - HSBC Société Générale CACIB (320 M€ sur 17 ans en novembre 2017) ;
- V598 - Natixis Société Générale CACIB (250 M€ sur 17 ans en avril 2018) ;
- V603 - Nomura Citibank Deutsche Bank (250 M€ sur 20 ans en mai 2019) ;
- V610 - Nomura Natwest BNP (300 M€ sur 25 ans en octobre 2020) ;
- V612 - Natixis (25 M€ sur 25 ans en décembre 2020) ;
- V613 - Natixis (20 M€ sur 24 ans en décembre 2020) ;

Quatre émissions obligataires justifient une reprise de **0,42 M€** en 2020, les obligations étant émises **au-dessus du pair** (dépense d'investissement au chapitre 16 et recette de fonctionnement au chapitre 78) :

- V542 - HSBC (50 M€ sur 15 ans en mars 2012) ;
- V546 - HSBC (30 M€ sur 13 ans en octobre 2012) ;
- V585 - Goldman Sachs (50 M€ sur 14 ans en juin 2016) ;
- V605 - BNP (35 M€ sur 19 ans en mai 2020) ;

Le dispositif **d'étalement sur cinq ans des charges liées à la crise sanitaire de la Covid-19** (100 M€) a fait l'objet d'une reprise de la quote-part annuelle au compte de résultat pour **20 M€** (dépenses de fonctionnement en 68 et recettes d'investissement en 48).

Enfin, conformément aux délibérations relatives à leurs modalités de **constitution et de reprise, les provisions et des dépréciations** ont été portées de 128,9 M€ à **148,8 M€** soit une augmentation de **19,9 M€** :

- Les **dépréciations des comptes de redevables** ont fait l'objet d'une provision complémentaire à hauteur de **12,4 M€**. Ce mouvement permet d'ajuster les provisions en lien avec le suivi effectué par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP). Les provisions constituées sont ainsi portées de 81,8 M€ à **94,2 M€** ;
- Les **provisions pour risques et charges** ont fait l'objet d'une provision complémentaire à hauteur de **17,6 M€** et d'une reprise à hauteur de **10,4 M€**. Les provisions constituées sont ainsi portées de 24,8 M€ à **32 M€** ;
- Les **dépréciations des immobilisations financières** et sur les autres formes de participation ont fait l'objet d'une provision complémentaire à hauteur de **194 K€** et d'une **reprise** à hauteur de **32 K€**. En incluant les provisions comptabilisées par opérations d'ordre non budgétaires, les provisions constituées s'élèvent à **22,5 M€**.

Les provisions sont comptabilisées sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et respectivement 49, 15 et 29 en recettes d'investissement.

2. LES TRANSFERTS ENTRE SECTIONS RETRAÇANT LES DIFFÉRENCES SUR RÉALISATION CONSTATÉES LORS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (CHAPITRE 926 ET 946)

Les **cessions des immobilisations** sont budgétées uniquement en recettes de la section d'investissement (chapitre 954) et font l'objet d'une exécution en sections de fonctionnement et d'investissement. La **sortie des biens** du patrimoine et les **différences sur réalisation** sont constatées par des écritures d'ordre.

Le produit des cessions d'actifs s'est élevé à **168,5 M€** en 2020.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ONT ÉTÉ ENREGISTRÉES :

- en dépenses : **84 M€** de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, ainsi que **99,3 M€** de plus-values réalisées, soit un total de **183,3 M€**
- en recettes : les moins-values constatées pour **14,8 M€**.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT SONT ENREGISTRÉES :

- en recettes : **84 M€** de sortie du patrimoine d'immobilisations cédées (chapitre 21 et 26), ainsi que **99,3 M€** de plus-values réalisées, soit un total de **183,3 M€** ;
- en dépenses : les moins-values réalisées pour **14,8 M€**.

Les principales cessions d'immobilisations foncières réalisées en 2020 concernent :

- La cité Jardin des Grésillons à Asnières-sur-Seine - 92 33,1 M€
- Un terrain situé du 14 au 20 rue Bruneseau - 13° (ZAC Paris Gauche)..... 12,7 M€
- Un immeuble situé 106-108 rue de l'Ouest - 14° (fonds de fondation IMOVE) 6,4 M€
- Des volumes en sursol situés 2/4 avenue de la Porte de Clichy (ZAC Clichy Batignolles)..... 5,3 M€
- Un immeuble 4 bis rue Coustou - 18° (programme logements sociaux, crèche, ...)..... 4,4 M€
- Des lots préemptés 72/74 bld Marcel (programme logements sociaux)..... 3,9 M€
- Un terrain situé rue Lecache (ZAC Porte de Vincennes - création école d'architecture)..... 3,3 M€
- Un square déclassé dit Rosny Aîné - 13° (ZAC Paul Bourget)..... 3,2 M€
- Le tronçon central de l'aqueduc de la Dhuis 77-93 (agence des espaces verts de la région IDF) 3 M€
- Un lot au sein de la copropriété Vandamme - Nord -14° assorti promesse d'échange 2,7 M€
- Deux lots de l'immeuble 3 quai Malaquais - 6°..... 2,4 M€
- Les terrains situés aux abords du Grand Palais - 8° (protocole de cession avec l'État)..... 2,3 M€
- 372 ha de terrains de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt - 95 (création d'une forêt - SMAPP)..... 2 M€
- Des lots de la copropriété 172 avenue Jean Jaurès - 19° (ex ZAC Villette-Jaurès) 1,3 M€
- L'immeuble du 64 rue du Faubourg Saint-Denis - 10° (rétrocession) 1,2 M€
- Des lots préemptés 110 rue de Clignancourt (programme de logements sociaux) 1 M€

Une cession avec un échéancier de paiement fixé en 2020 concerne :

- Un terrain situé Plaine Saulnier à Saint-Denis - 92 (projet jeux olympiques) 14,2 M€

3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : TRANSFERTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 926) À LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHAPITRE 946)

a. Le transfert au compte de résultat d'excédents de fonctionnement capitalisés et de charges

Trois dérogations interministérielles ont permis de transférer au compte de résultat 265,5 M€ d'excédents de fonctionnement capitalisés et de charges liées à la crise sanitaire Covid-19 :

- Les **loyers capitalisés des baux emphytéotiques signés en 2020** pour un montant de 142 M€ (dépense d'investissement au 1068 et recette de fonctionnement au 777) ;
- Les **charges à étaler sur cinq ans directement liées à la crise sanitaire Covid-19** pour **100 M€** (dépenses d'investissement au 48 et recettes au 77) ;
- **L'avance sur les DMTO** (droits de mutation à titre onéreux) pour un montant de **23 M€** (dépenses d'investissement au 1068 et recettes de fonctionnement au 791).

b. Les subventions d'investissement reçues rattachées à des actifs amortissables

Les **subventions d'investissement reçues rattachées à des actifs amortissables** recouvrent le chapitre 13 (subvention d'investissement) en dépenses d'investissement et le chapitre 77 (produits spécifiques) en recettes de fonctionnement. Elles font l'objet chaque année d'une reprise en section de fonctionnement. Cette reprise s'est élevée à **81,6 M€** en 2020 et a concerné principalement :

- La reprise des **subventions d'équipement reçues** de l'État dans le cadre de la délégation de compétence en matière de logement à hauteur de **74,7 M€**. La reprise au compte de résultat s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des subventions versées au compte 204. Depuis l'exercice 2019 le solde des subventions d'investissement diminue ainsi progressivement sur la même durée et au même rythme que le plan amortissement de la catégorie d'immobilisation qu'elles financent ;
- Conformément à l'instruction budgétaire et comptable et par exception, la **dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)** reçues au cours de l'exercice précédent (**5,7 M€**) fait l'objet chaque année d'une reprise totale en section de fonctionnement pour un montant au plus égal à la dotation des amortissements des bâtiments scolaires de l'année (5,7 M€) ;
- Enfin les plans de **reprise de subvention** sur cinq ans débutés entre 2015 et 2018 ont fait l'objet d'une comptabilisation à hauteur de de **1,1 M€**.

c. Les travaux en régie

L'opération consiste à ré-imputer en dépenses d'investissement aux chapitres 21 ou 23 (en dépenses) les achats de matériaux et les charges de personnel qui ont permis aux agents municipaux de transformer des matières premières en biens immobilisés (recettes au 722). Elle s'est élevée à **1,4 M€** en 2020.

B - LES OPÉRATIONS PATRIMONIALES : ÉCRITURES INTERNES À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 925)

Chapitre	LIBELLÉS	INVESTISSEMENT	
		DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
925	Opérations patrimoniales	68 843 938,53	68 843 938,53

Ces mouvements totalisant **68,8 M€** correspondent à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes au sein de la section d'investissement. Les intégrations concernent principalement :

- **l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion aux dépenses de travaux pour 30,3 M€** (dépenses chapitres 21 et 23 et recettes chapitre 20). En 2020 il a été procédé au transfert, des frais d'études et d'insertion de 2017 à 2019 suivis de travaux, aux comptes d'immobilisation correspondants. Ces mouvements permettent d'intégrer ces frais aux dépenses éligibles au FCTVA ;

- **la réintégration de la part annuelle des loyers capitalisés pour 17,1 M€** (dépenses chapitres 16 et recettes chapitre 1068). L'annuité 2020 des loyers capitalisés perçus en 2016, 2017, 2018 et 2019 a été réintégrée respectivement pour 6,6 M€, 4,5 M€, 3,5 M€ et 2,4 M€ ;
- **le remboursement des avances** dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage ou de marchés publics pour 10,5 M€ (comptes 21 en dépenses et 237 et 238 en recettes) ;
- **l'intégration de la dotation d'investissement des états spéciaux d'arrondissement (ESA)** aux immobilisations pour 4,7 M€ (comptes 21 en dépenses et 238 en recette) ;
- **la réintégration des primes de remboursement d'obligations** des emprunts remboursés à hauteur de 3,2 M€ (dépense au 163 et recette au 169) et l'inscription de primes de remboursement d'obligation lié à l'émission de nouveaux emprunts à hauteur de **0,8 M€** (dépense au 169 et recette au 163). Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés pour leur valeur totale au compte d'emprunt. La contrepartie de ces primes est enregistrée sur le compte spécifique ;
- **l'acquisition d'emprises foncières à titre gratuit valorisées à hauteur de 1,3 M€**

Le chapitre 13 est utilisé pour enregistrer la contrepartie des immobilisations reçues gratuitement ou pour un euro symbolique entrées au chapitre 21 (dépenses au compte 13 et recette au compte 21). Les principales acquisitions reçues gratuitement concernent :

- une préemption du 161-163 rue de Crimée dans le 19^e arrdt (0,4 M€) ;
- l'acquisition du terrain d'assiette des locaux abritant le squash de l'îlot Andromède (opération Beaugrenelle) 42-42 rue Emériau dans le 15^e (0,3 M€).

Les sorties concernent principalement **des cessions foncières à titre gratuit pour 0,5 M€**

Le compte 204 est utilisé pour enregistrer la contrepartie des immobilisations cédées gratuitement ou pour un euro symbolique (dépenses au compte 204 et recette au compte 21) :

C - LE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRES 953 ET 951)

Chapitre	LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		RECETTES		DEPENSES	
		INSCRIPTIONS BUDGETAIRES		INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	
951	Virement de la section de fonctionnement	12 903 688,78 €	--	0,00	
953	Virement à la section d'investissement	0,00	--	12 903 688,78 €	

La **prévision budgétaire** pour 2020 au titre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement était de **12,9 M€**. Ce transfert contribue à **l'autofinancement dégagé** au titre de l'exercice considéré et au remboursement des annuités de la dette en capital. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire.

4 / LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)

Au 31 décembre 2020, compte tenu du montant des AP votées en 2020 (1,9 Md€) et du montant des AP terminées, correspondant à des opérations achevées, constatés au compte administratif (0,4 Md€), le solde d'AP s'établit à 12,8 Md€.

1,5 Md€ a été mandaté sur autorisations de programme (crédits réels) en 2020, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours fin 2020 à 8,7 Md€.

STOCK AP BRUT AU 31/12/2019	AP VOTÉE EN 2020	TERMES D'AP CONSTATÉS	SOLDE AP BRUT AU 31/12/2020	MANDATS PLURIANNUELS SUR AP CUMULÉS À FIN 2020	DONT MANDATS ÉMIS EN 2020
11 331 641 446,22	1 926 571 856,95	456 796 055,2	12 801 417 247,97	8 709 048 298,68	1 465 917 869,30

V/ PRÉSENTATION PAR CHAPITRE COMPTABLE

RÉSULTATS ET RATIOS FINANCIERS

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA VILLE DE PARIS

EQUILIBRE FINANCIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
OPÉRATIONS RÉELLES		OPÉRATIONS RÉELLES	
Chapitres 011, 012, 65, 6586, 014	8 097 562 822,23	Comptes 70 à 75 + 013	8 101 283 769,59
66 Charges financières	141 486 585,94	76 Produits financiers	22 446 518,53
67 Charges spécifiques	7 915 262,01	77 Produits spécifiques	169 453 586,60
Total dépenses réelles	8 246 964 670,18	Total recettes réelles et mixtes	8 293 183 874,72
Solde des opérations réelles		46 219 204,54	
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	
Total dépenses d'ordre	659 655 202,06	Total recettes d'ordre	376 576 943,46
TOTAL (OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE)	8 906 619 872,24	TOTAL (OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE)	8 669 760 818,18
RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT		DÉFICIT	
002 Déficit antérieur reporté	0,00	002 Excédent antérieur reporté	194 905 859,34
RÉSULTAT CUMULÉ EN FONCTIONNEMENT	(AVANT AFFECTATION)	DÉFICIT	-41 953 194,72

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
OPÉRATIONS RÉELLES		OPÉRATIONS RÉELLES	
Dépenses financières		Ressources propres d'origine externe	
10 Dotations et fonds divers	0,00	10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	113 789 001,55
13 Subventions	1 873 162,00	138 Subventions d'investissement non affectées	0,00
16 Remboursement d'emprunt et autres dettes	257 336 832,14	27 Remboursements de prêts	67 905 853,35
16449 Crédit revolving	0,00	Autres ressources externes définitives	
26 Participations	10 399 023,25	20 Immobilisations incorporelles	12 561 974,46
27 Autres immobilisations financières	72 023 963,58	204 subventions d'équipement	192 879,43
Dépenses d'équipement		21 Immobilisations corporelles	108 243,79
20 Immobilisations incorporelles	53 237 025,31	23 Immobilisations en cours	256 312,88
204 Subventions d'équipements versées	435 238 026,22	26 Cessions de participations et créances rattachées	0,00
21 Immobilisations corporelles	345 034 583,35	13 (sauf 138) Subventions d'investissement	109 047 955,30
22 Immobilisations reçues en affectation	49 691,31	Autres ressources externes non définitives	
23 Immobilisations en cours	491 354 461,54	163 Emprunts obligataires	941 486 350,00
018 RSA	59 355,71	164 Emprunts auprès d'établissement de crédits (hors C. revolving)	35 000 000,00
45 Opérations pour compte de tiers	27 009 631,30	16449 Crédit revolving	0,00
Total dépenses réelles	1 693 615 755,71	165 Dépôts et cautionnements reçus	19 442,00
		168 Autres emprunts et dettes assimilées	165 535 794,19
		45 Opérations pour compte de tiers	25 351 691,78
		Total recettes réelles	1 471 255 498,73
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (DÉPENSES - RECETTES)		222 360 256,98	
OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION	
Total	68 843 938,53	Total	68 843 938,53
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	
Total	376 576 943,46	Total	659 655 202,06
Total (opérations réelles et d'ordre)	2 139 036 637,70	Total (opérations réelles et d'ordre)	2 199 754 639,32
		R1068 Affectation n-1	753 531 045,60
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 139 036 637,70	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 953 285 684,92
RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN INVESTISSEMENT		EXCÉDENT	
D001 Déficit antérieur reporté	720 769 335,46	001 Excédent antérieur reporté	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ EN INVESTISSEMENT		EXCÉDENT	93 479 711,76

SOLDES FINANCIERS CONSOLIDÉS 2014-2020 VILLE DE PARIS DU CA 2014 AU CA 2020

EN MILLIONS D'EUROS

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2019/2020
Recettes courantes de fonctionnement	8 076	7 889	8 237	8 377	8 465	8 572	8 228	-4,0%
Charges de gestion courante	7 398	7 529	7 551	7 630	7 717	7 790	8 089	3,8%
ÉPARGNE DE GESTION	678	360	686	747	748	782	139	-82,2%
Solde financier	-97	-99	-105	-112	-117	-111	-119	-7,2%
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 107	7 914	8 264	8 399	8 486	8 601	8 251	-4,1%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 527	7 653	7 683	7 764	7 855	7 930	8 231	3,8%
ÉPARGNE BRUTE	581	261	581	635	631	671	20	-97,0%
Remboursements d'emprunt (avec crédits revolving)	197	200	200	197	199	223	228	2,1%
ÉPARGNE NETTE	384	61	381	438	432	478	-208	-146,4%
Recettes réelles d'investissement	686	621	538	466	613	515	420	-18,3%
CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	1 266	882	1 118	1 101	1 244	1 185	440	-62,8%
Dépenses réelles d'investissement	1 529	1 397	1 629	1 408	1 346	1 568	1 365	-13,0%
Besoin de financement	460	715	710	504	301	606	1 153	90,2%
Nouveaux emprunts (dont prime d'émission versée)	510	741	681	793	375	250	974	289,6%
Fonds de roulement au 1/1	163	213	233	202	485	586	228	-61,1%
Variation du fonds de roulement	50	20	-30	283	73	-358	-176	-50,8%
Fonds de roulement au 31/12	213	233	202	485	558	228	52	-77,4%
Encours de dette au 1/1	3 655	4 120	4 640	5 159	5 721	5 922	5 882	-0,7%
Encours de dette au 31/12	4 120	4 640	5 159	5 721	5 922	5 882	6 622	12,6%
Variation de l'encours de dette	466	520	518	562	201	-39	740	
Capacité de financement	82,8%	63,1%	68,7%	78,2%	92,4%	75,6%	32,3%	-57,3%

PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
1. TAUX D'ÉPARGNE NETTE							
Épargne nette / Recettes réelles de fonctionnement <i>mesure la capacité de la commune à dégager une épargne nette positive.</i>	4,7%	0,8%	4,6%	5,2%	5,1%	5,2%	-2,5%
2. INDICATEURS D'ENDETTEMENT							
Encours de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	50,8%	58,6%	62,4%	68,1%	69,8%	68,4%	80,3%
Encours de la dette en capital/Épargne Brute <i>nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette.</i>	7,1	17,8	8,9	9,0	9,4	8,8	329,8
Encours de dette/Population (en euros)	1 811	2 040	2 288	2 537	2 639	2 668	3 020
3. INDICATEUR DE RIGIDITÉ DES CHARGES DE STRUCTURE							
Charges de personnel / Recettes réelles de fonctionnement <i>mesure la marge de manœuvre en terme de réduction des dépenses.</i>	27,2%	28,1%	27,3%	29,9%	28,2%	28,2%	29,7%
4. COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)							
Produit des contributions directes 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP puis CVAE) / Potentiel fiscal 4 taxes <i>mesure la marge de manœuvre fiscale (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).</i>	53,3%	52,4%	53,8%	43,5%	44,6%	44,4%	44,8%
5. EFFORT FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)							
Produit des contributions directes 3 taxes (TH, TFB, TFNB) / Potentiel fiscal 3 taxes <i>mesure la marge de manœuvre fiscale sur les impôts ménages (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).</i>	44,9%	44,8%	44,8%	44,7%	45,5%	45,4%	45,5%

® Pour 2017 le coefficient de mobilisation de potentiel fiscal est modifié en application de l'article R 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en raison de la création de la métropole du grand Paris en 2016.

LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIÈRE

RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT :

Total des recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers. Elles comprennent notamment les impôts et taxes, les dotations et participations versées par l'Etat et les collectivités locales, les redevances et les prestations de service.

CHARGES DE GESTION COURANTE :

Total des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières. Elles sont notamment composées des charges de personnel, des charges à caractère général, des subventions et des participations.

EPARGNE DE GESTION :

Différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante.

EPARGNE BRUTE :

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle prend en compte le solde financier. L'épargne brute représente les ressources disponibles pour financer les dépenses de la section d'investissement une fois payé l'ensemble des charges de fonctionnement de la collectivité. Elle est affectée prioritairement au remboursement du capital de la dette.

REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT :

Montant de l'annuité de remboursements d'emprunt, comprenant éventuellement une baisse du plafond d'emprunts crédit revolving.

EPARGNE NETTE :

Différence entre l'épargne brute et les remboursements d'emprunt. Une épargne nette positive indique que la collectivité est à même de rembourser le capital de sa dette exclusivement par l'excédent de ses recettes de fonctionnement sur ses dépenses de fonctionnement. Une épargne nette négative indique que la collectivité doit affecter une partie de ses recettes d'investissement au remboursement de la dette, au détriment du financement des investissements.

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Total des recettes d'investissement hors mouvements d'ordre, emprunt et crédit revolving. Elles sont notamment composées du FCTVA, du produit des cessions du patrimoine et des remboursements des prêts accordés par la collectivité.

CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Somme de l'épargne brute et des recettes réelles d'investissement.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Total des dépenses d'investissement, c'est-à-dire des crédits de paiement mandatés, hors mouvements d'ordre et hors remboursements d'emprunt. Elles comprennent notamment les dépenses liées aux acquisitions, les charges de travaux, et les prêts accordés par la collectivité.

BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Différence entre les dépenses réelles d'investissement et la capacité de financement des investissements. Il correspond au solde des dépenses réelles d'investissement qui ne peut être financé que par l'emprunt et le fonds de roulement. Au budget primitif, le besoin de financement des investissements est financé exclusivement par l'emprunt, sauf reprise par anticipation du fonds de roulement n-1.

FONDS DE ROULEMENT :

Total de l'excédent de fonctionnement capitalisé, du solde de la section de fonctionnement n-1 et du solde de la section d'investissement n-1. Il est égal au solde des résultats des exercices antérieurs.

FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA) :

Le FCTVA est une recette versée par l'Etat aux collectivités territoriales, en compensation des dépenses de TVA supportées sur leurs dépenses d'investissement, et alors qu'elles ne peuvent en récupérer une partie par la voie fiscale.

Le FCTVA de l'année n correspond aux dépenses réelles d'investissement de l'année n-1.

COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL ET EFFORT FISCAL :

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est égal au rapport entre le produit fiscal voté et le produit fiscal théorique (c'est-à-dire l'application aux bases parisiennes des taux d'imposition moyens nationaux).

L'effort fiscal d'une commune est égal au rapport entre le produit de la taxe d'habitation, des deux taxes foncières, de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la taxe ou redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères, et le potentiel fiscal correspondant aux trois premières taxes précitées majoré des produits de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ce coefficient mesure la pression fiscale pesant sur les ménages.

Les ratios (du rapport financier de l'année n) portent sur les données de l'année n-1, dernières données disponibles.

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

**TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR**

*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur